



MINISTRE DE LA PLANIFICATION DU
DEVELOPPEMENT ET DE LA COOPERATION

REPUBLIQUE TOGOLAISE
TRAVAIL-LIBERTE-PATRIE

RECENSEMENT GENERAL DES ENTREPRISES (RGE 2017-2018)



RAPPORT GENERAL

Février 2019



SOMMAIRE

SOMMAIRE	I
LISTE DES ILLUSTRATIONS	III
LISTE DES TABLEAUX.....	III
LISTE DES CARTES	IV
LISTE DES GRAPHIQUES.....	V
AVANT-PROPOS.....	VII
CONTEXTE ET JUSTIFICATION	VIII
RESUME ANALYTIQUE.....	X
SIGLES ET ABREVIATIONS	XII
INTRODUCTION.....	1
Chapitre 0 PRESENTATION DE LA SITUATION SOCIOECONOMIQUE DU TOGO DES ANNEES 2015, 2016 ET 2017	2
Chapitre 1 METHODOLOGIE DU RGE	5
1.1. Objectifs du RGE	5
1.2. Résultats attendus	5
1.3. Champ du RGE.....	6
1.4. Phase préparatoire du RGE.....	7
1.5. Phase de collecte du RGE	11
1.6. Stratégies de transmission des données collectées	15
1.7. Traitement des données	16
Chapitre 2 CARACTERISTIQUES DES ENTREPRISES	18
2.1. Répartition spatiale des unités économiques.....	18
2.2. Forme juridique des unités économiques	22
2.3. Branches d'activité.....	24
2.4. Conditions de travail.....	30
2.5. Emploi dans les entreprises dénombrées.....	31
2.6. Tenue de comptabilité.....	37
2.7. Forme d'exploitation	39
Chapitre 3 SITUATION ECONOMIQUE ET FINANCIERE DES ENTREPRISES	42
3.1. Chiffre d'affaires	42
3.2. Financement.....	47

Chapitre 4 CARACTERISTIQUES SOCIODEMOGRAPHIQUES DES DIRIGEANTS	50
4.1. Sexe et fonction des dirigeants des unités économiques	50
4.2. Age des dirigeants des unités économiques	50
4.3. Niveau d’instruction des dirigeants des unités économiques	52
4.4. Nationalité des dirigeants des unités économiques	53
Chapitre 5 ENVIRONNEMENT DES AFFAIRES.....	55
5.1. Appréciations des difficultés rencontrées par les entrepreneurs	55
5.2. Système judiciaire.....	59
5.3. Services portuaires.....	61
Chapitre 6 UTILISATION DES TECHNOLOGIES DE L’INFORMATION ET DE LA COMMUNICATION (TIC).....	63
6.1 Utilisation de l’ordinateur	63
6.2 Utilisation de connexion internet.....	64
INSUFFISANCES ET LEÇONS APPRISES	66
CONCLUSION	68
ANNEXES	70
Annexe 1: Concepts et définitions.....	70
Annexe 2: Secteur d’activité, chiffre d’affaires et formes juridiques (%).....	72
Annexe 3: Secteur d’activité, chiffre d’affaires et régions administratives (%).....	73
Annexe 4: Tableau sur les principaux problèmes dans l’exercice des activités croisés avec la forme juridique (%)	74
Annexe 5: Questionnaires.....	76
TABLE DES MATIERES	92

LISTE DES ILLUSTRATIONS

LISTE DES TABLEAUX

Tableau 1. 1: Répartition des agents recenseurs présélectionnés selon les zones d'affectation pour le travail	12
Tableau 2.1: Répartition du nombre d'unités économiques dénombrées par région	18
Tableau 2. 2: Structure des régions économiques suivant l'activité économique en termes d'unités dénombrées (en %)	29
Tableau 2. 3: Secteur d'activité selon la région économique et les unités dénombrées (en %).....	30
Tableau 2.4: Répartition des emplois par sexe selon le statut du personnel et la forme juridique (%)	33
Tableau 2. 5: Répartition des emplois par branche d'activité selon le caractère formel ou non formel (%).....	35
Tableau 2. 6: Répartition de l'emploi selon la forme juridique et le caractère formel/informel (%).....	36
Tableau 2. 7: Forme d'exploitation et tenue de comptabilité (%)	38
Tableau 2. 8: Forme juridique et tenue de comptabilité (%)	38
Tableau 2. 9: Forme d'exploitation et branche d'activités (%).....	40
Tableau 2. 10: Forme d'exploitation et région économique (%).....	40
Tableau 2. 11: Forme d'exploitation et domaine d'implantation (%).....	41
Tableau 3. 1: Répartition des entreprises suivant leur taille (%).....	42
Tableau 3.2: Chiffre d'affaire et taille des entreprises.....	42
Tableau 3.3: Répartition des institutions financières et la forme juridique des entreprises (%).....	48
Tableau 4.1: Répartition de la fonction occupée du dirigeant en fonction du niveau d'instruction (%)	52
Tableau 4. 2: Répartition de la fonction occupée du dirigeant en fonction de la Nationalité (%).....	54
Tableau 5. 1: Difficultés dans le développement des affaires et statut juridique de l'unité (en %)	55
Tableau 5. 2: Répartition (en %) des unités selon leur appréciation du nombre d'impôts et taxes et la forme juridique.....	57

LISTE DES CARTES

Carte 2.1: Répartition de la population des unités économiques dénombrées en 2018 au Togo par région.....	19
Carte 2.2: Répartition du nombre d'unités économiques dénombrées en 2018 au Togo par préfecture mettant en exergue le Grand Lomé	21
Carte 2.3: Répartition des unités informelles par préfecture et mettant en exergue le Grand Lomé (%)	23
Carte 2.4: Répartition des unités formelles par préfecture et mettant en exergue le Grand Lomé (%)	23

LISTE DES GRAPHIQUES

Graphique 2.1: Répartition des entreprises selon la région économique (%).....	20
Graphique 2.2: Répartition des entreprises au Togo selon le domaine d'implantation (%).....	20
Graphique 2.3: Répartition des unités dénombrées selon la forme juridique (%)	22
Graphique 2.4: Répartition des entreprises recensées au Togo en 2018 selon la forme juridique et la forme d'exploitation (%)	24
Graphique 2. 5: Répartition du nombre d'unités selon la branche d'activité (%).....	28
Graphique 2.6: Répartition (en %) des unités recensées en 2018 au Togo selon le statut d'occupation du lieu d'exercice de l'activité	31
Graphique 2.7: Forme juridique et statut d'occupation (%).....	31
Graphique 2.8: Répartition des emplois par région économique (%).....	32
Graphique 2.9: Répartition des emplois par sexe et par nationalité (%).....	33
Graphique 2.10: Répartition des emplois par sexe et par catégorie sociaux professionnelles (%)....	34
Graphique 2. 11: Répartition de l'emploi selon la forme d'exploitation et la forme juridique (%).....	36
Graphique 2.12: Répartition des unités économiques par forme juridique et selon que les employés sont déclarés ou non (%).....	37
Graphique 2.13: Répartition des unités économiques selon la tenue de comptabilité (%).....	37
Graphique 2. 14: Répartition des unités économiques selon la forme d'exploitation (%).....	39
Graphique 3.1: Répartition du chiffre d'affaires selon la forme juridique des unités économiques (%)	43
Graphique 3.2: Répartition du chiffre d'affaires par branche d'activité (%)	44
Graphique 3.3: Répartition du chiffre d'affaires par région administrative (%)	45
Graphique 3.4: Répartition du chiffre d'affaires selon la forme d'exploitation (%).....	46
Graphique 3.5: Répartition du chiffre d'affaires des unités formelles selon la branche d'activité (%).....	46
Graphique 3.6: Répartition du chiffre d'affaires des unités informelles selon la branche d'activité (%)	47
Graphique 3.7: Répartition des unités selon la demande de prêt (%).....	47
Graphique 3.8: Taux d'obtention de prêts sollicités (%).....	48
Graphique 3.9: Répartition des entreprises selon qu'elles bénéficient ou non des fonds des programmes et projets nationaux (%)	49
Graphique 4.1: Répartition des entrepreneurs suivant la tranche d'âges (%)	51
Graphique 4.2: Age moyen des dirigeants	51
Graphique 4.3: Répartition des dirigeants selon le niveau d'instruction	52
Graphique 4.4: Répartition des dirigeants selon la nationalité (%)	53

Graphique 5.1: Insuffisance en capital selon la forme juridique.....	55
Graphique 5.2: Appréciation de la concurrence selon la forme juridique	56
Graphique 5.3: L'appréciation du besoin en fonds de roulement selon la forme juridique	56
Graphique 5.4: Répartition des unités selon l'appréciation du nombre d'impôts et taxes (%).....	57
Graphique 5.5: Répartition des unités économiques selon leur déclaration sur l'exonération d'impôts suivant la forme juridique (%)	58
Graphique 5.6: Niveau des impôts et taxes selon la forme d'exploitation (%).....	58
Graphique 5.7: Appréciation de l'existence de conflit entre les unités économiques et la justice (%)	59
Graphique 5.8: Forme juridique des unités économique en conflits et système judiciaire (%)	59
Graphique 5.9: Principaux conflits judiciaires selon la forme juridique des unités (%).....	60
Graphique 5.10: Appréciation du système judiciaire par les chefs d'entreprise (%).....	61
Graphique 5.11: Répartition des entreprises selon l'utilisation du service portuaire (%)	61
Graphique 5.12: Répartition des entreprises utilisant le service portuaire selon la difficulté rencontrée (%).....	62
 Graphique 6.1: Répartition des unités économiques selon l'utilisation d'ordinateur dans l'unité (%).....	63
Graphique 6.2: Répartition des unités économiques selon l'utilisation d'ordinateur et la forme juridique (%).....	63
Graphique 6.3: Répartition des unités économiques selon l'utilisation d'un ordinateur et selon la forme d'exploitation (%)	64
Graphique 6.4: Répartition des unités économiques selon l'utilisation de l'internet et la forme juridique (%).....	64
Graphique 6.5: Utilisation d'internet et forme d'exploitation (%)	65

AVANT-PROPOS

L'Institut national de la statistique et des études économiques et démographiques (INSEED), dans le cadre de ses missions, vient de réaliser le premier Recensement général des entreprises (RGE) du Togo. Cette opération a pour objectif de répondre aux besoins grandissants des utilisateurs en matière de statistiques d'entreprises. Les données du RGE permettront d'apprécier le tissu économique, la structure des unités économiques, l'actualisation des répertoires, la mise en place d'un système d'identification unique des entreprises et surtout de fournir des statistiques récentes et fiables pour la mise en œuvre du processus d'élaboration des comptes nationaux sous le nouveau système de comptabilité nationale des Nations Unies dans sa version de 2008 (SCN 2008).

La réalisation du RGE a bénéficié du soutien financier de l'Etat, des appuis techniques et financiers de l'Union Européenne, de l'appui technique d'AFRISTAT et de l'appui financier de la Banque mondiale. Cette opération a connu aussi l'accompagnement des organisations professionnelles et patronales en mobilisant leurs membres à adhérer au RGE.

Pour assurer l'adhésion des autorités administratives régionales, préfectorales et locales et de tous les opérateurs économiques, des séances de sensibilisation ont été réalisées par les agents de l'INSEED sur toute l'étendue du territoire et sur les médias et à travers des spots publicitaires en langues étrangères et locales.

Le présent rapport, sans être exhaustif, présente les résultats généraux de l'opération, les caractéristiques des unités économiques et des dirigeants des entreprises, la situation économique à travers le chiffre d'affaires et l'emploi, l'accès au financement, la démographie des unités économiques et les difficultés rencontrées. Des analyses thématiques pourront être faites pour présenter des résultats plus détaillés.

Je voudrais adresser mes sincères remerciements aux Partenaires Techniques et Financiers, notamment l'Union Européenne, la Banque mondiale et AFRISTAT pour leurs appuis divers qui ont permis l'aboutissement de ce projet.

Je tiens à remercier aussi les responsables des unités économiques qui ont bien voulu répondre aux questionnaires, pour leur disponibilité et la qualité de leurs réponses, mais surtout, pour le temps précieux qu'ils nous ont consacré.

Tous mes remerciements vont au personnel de terrain et à l'équipe technique de l'INSEED qui, malgré les conditions difficiles, ont fait preuve d'engagement et de détermination pour fournir un travail de qualité.

J'adresse mes félicitations à toute l'équipe chargée de la coordination technique et de la réalisation du recensement, pour sa détermination et son dévouement qui ont été nécessaires dans la réussite de ce projet.

Mes remerciements vont particulièrement au Ministre de tutelle de la statistique et à l'ensemble des autorités au plus haut niveau pour leur accompagnement constant au développement de la statistique nationale en général et pour la réalisation du recensement général des entreprises en particulier.

Le Directeur Général.

Koame KOUASSI

CONTEXTE ET JUSTIFICATION

Le Togo a réalisé en 2003, un recensement des unités économiques du secteur formel dans la capitale Lomé et ses environs. L'économie togolaise, à l'instar des autres pays de la sous-région ouest africaine, est caractérisée par la coexistence des secteurs formel et informel répartis dans les cinq régions du pays. Le secteur informel occupant une place prépondérante dans l'économie nationale n'a pas été couvert au cours du recensement de 2003.

L'opération réalisée en 2003 a permis de disposer d'un système d'informations statistiques sur les entreprises du secteur moderne pour répondre à quelques attentes des décideurs publics, des investisseurs privés, des entreprises, des chercheurs, des analystes et des organismes nationaux et internationaux.

Plus de quatorze ans après, ces données recueillies ne présentent plus une fiabilité pour apprécier le tissu économique, la structure des unités économiques et répondre efficacement aux attentes plus grandissantes des utilisateurs.

Ainsi, plusieurs questions importantes sur la structure des unités économiques demeurent sans réponse. Il s'agit entre autres des questions suivantes :

- ✓ quel est le nombre d'entreprises (unités économiques) au Togo ?
- ✓ quelle est la répartition des entreprises (unités économiques) par secteur d'activité ?
- ✓ quelle est la répartition spatiale des entreprises (unités économiques) au Togo ?
- ✓ quelle est la répartition des entreprises (unités économiques) selon leur taille en termes d'emplois ?
- ✓ quel est le nombre des Petites et Moyennes Entreprises (PME) au Togo ?
- ✓ quel est le poids du secteur informel dans le tissu économique du Togo ?
- ✓ quels sont les caractéristiques sociodémographiques des chefs d'entreprises (unités économiques) au Togo ?

L'Institut National de la Statistique et des Etudes Economiques et Démographiques (INSEED), s'est doté d'un répertoire des entreprises modernes dont le champ se limite à Lomé la capitale et dont la dernière actualisation a été faite pour l'année 2010. Aussi, la nécessité de disposer d'autres répertoires comme celui des institutions sans but lucratif au service des ménages (ISBLSM) pour les besoins de la comptabilité nationale se fait-elle sentir.

En outre, pour faciliter l'actualisation des répertoires, la mise en place d'un système d'identification unique des entreprises dont l'usage s'imposera à l'ensemble de l'Administration et aux entreprises pour faciliter l'échange inter-administratif des données micro-économiques sur les entreprises et leurs établissements s'impose.

Par ailleurs, le Togo, depuis 2009, s'est engagé dans le processus de rattrapage de ses comptes nationaux. De plus, les recommandations internationales exigent la mise en œuvre du processus d'élaboration des comptes nationaux sous le nouveau système de comptabilité nationale des Nations Unies dans sa version de 2008 (SCN 2008). Cette mise en œuvre passe nécessairement par l'élaboration d'une nouvelle année de base des comptes nationaux. Or, la qualité des comptes nationaux est fonction de la fiabilité des sources de données utilisées. Les données sur les entreprises actuellement utilisées pour les besoins des comptes nationaux proviennent des déclarations statistiques et fiscales (DSF) des entreprises essentiellement basées à Lomé. Pour espérer tenir

compte de l'exhaustivité des entreprises, il s'avère indispensable de réaliser une opération de collecte qui couvrira l'ensemble du territoire national.

On note également que le Togo est l'un des rares pays d'AFRISTAT à n'avoir pas encore de nomenclature nationale d'activités et de produits. En fait, il n'a pas encore été procédé à l'adaptation de la NAEMA aux réalités nationales comme recommandé par AFRISTAT. Or l'expérience et les pratiques internationales ont montré que les pays qui disposent d'un système d'informations statistiques performant sont ceux qui ont su le bâtir autour des deux piliers principaux que sont les répertoires et les nomenclatures. Le RGE a pour vocation de mettre en place ces deux éléments.

Pour toutes ces raisons, il s'est avéré nécessaire et urgent de réaliser un recensement général des entreprises au Togo en 2018 pour connaître le nombre d'unités économiques formelles et informelles, leur répartition spatiale, leur répartition par secteur d'activité, leur typologie et surtout de mieux apprécier la contribution du secteur informel dans le tissu économique du Togo. Cette opération permet aussi de disposer des données pour l'élaboration des comptes de l'année de base sous le SCN 2008 et d'actualiser le répertoire national des entreprises.

RESUME ANALYTIQUE

Le Togo a réalisé en 2018, son premier Recensement Général des Entreprises (RGE), avec l'appui de ses partenaires techniques et financiers, afin de répondre aux attentes des utilisateurs, des décideurs publics, des investisseurs privés, des analystes et des organismes nationaux et internationaux.

L'objectif visé est de disposer d'un système statistique d'informations actualisé sur les entreprises des secteurs formel et informel sur l'ensemble du territoire national, de mettre à jour le répertoire des entreprises à des fins statistiques et de mettre en place une base de données informationnelles sur le secteur informel.

Cette opération d'envergure nationale a mobilisé d'énormes ressources financières, matérielles et humaines. Un budget de neuf cent cinquante-neuf millions neuf cent soixante-cinq mille cinq cent cinquante-trois (959 965 553) FCFA a été mobilisé. Une équipe technique de recensement avec ses différents démembrements a assuré l'organisation et la mise en œuvre du projet. Six cent cinquante un (651) agents de terrain ont été formés et déployés sur le territoire national.

Le RGE a ciblé toutes les unités économiques du secteur formel et informel géographiquement localisées et exerçant sur le territoire national. Les tablettes Android avec l'application CAPI ont été utilisées pour la collecte.

Les informations collectées ont subi un exercice minutieux d'apurement de façon à disposer d'une base de données pour les analyses appropriées.

Au total, il a été dénombré 119 318 unités économiques réparties inégalement sur l'ensemble du territoire. Elles sont beaucoup plus concentrées dans les régions du Grand Lomé (62,9%), des Plateaux (10,3%) et Maritime (8,5%). Cette répartition spatiale donne six unités économiques sur dix installées au niveau communal pour quatre sur dix au niveau préfectoral.

Relativement à la main d'œuvre employée dans les unités économiques, elle représente 67,7% dans les entreprises individuelles et 24,0% dans les sociétés. Les ONG et les associations, pour ce qui les concerne, emploient 9,3 % de cette main d'œuvre.

Suivant la forme juridique, la population des entreprises au Togo est caractérisé par une individualisation des unités économiques avec 93,0% évoluant pour la plupart dans le secteur informel. Les sociétés ne représentent que 4,4% de l'entrepreneuriat. Les Institutions Sans but Lucratif au service des ménages (ISBLSM) désignées selon la forme juridique par la modalité « Autres formes » occupent 2,6%.

Par rapport aux caractéristiques socio démographiques des chefs d'entreprises, le RGE a révélé que les dirigeants de sexe masculin représentent 58,1 % et ceux de sexe féminin occupent 41,9%. Les dirigeants de nationalité togolaise représentent 92,9% tandis que les ressortissants des pays de l'UEMOA sont d'une proportion de 5,0%.

Par ailleurs, les dirigeants ayant un niveau d'instruction supérieur occupent 9,8% ; ceux du niveau du secondaire deuxième cycle, du secondaire premier cycle et du primaire représentent respectivement 13,4%, 34,0% et 27,1%. Les dirigeants n'ayant aucun niveau d'instruction sont de 10, 3%.

L'âge moyen des dirigeants varie entre 36 et 64 ans selon le secteur d'activités. La répartition des unités selon leur durée de vie montre que six unités économiques sur dix ont moins de 5 ans et 16,7% ont l'âge compris entre 5 et 9 ans. La majorité des entreprises est relativement jeune ; ce qui traduit un dynamisme, ces cinq (5) dernières années, dans la création d'entreprises au Togo.

En 2016, les unités économiques ont réalisé un chiffre d'affaires de 2 797,0 milliards de francs CFA. Le Grand –Lomé concentre la grande partie du chiffre d'affaires avec 89,5%. Viennent ensuite les autres régions telles que la maritime 6,4% ; les plateaux 1,3% ; la Kara 1,2% ; la Centrale 0,8%, et les Savanes 0,8%.

Les résultats selon l'offre de prêt montrent que les services financiers ont accompagné essentiellement les entreprises individuelles dans le développement de leurs activités (96,6%).

Pour ce qui concerne la fiscalité, 35,4% des unités économiques jugent élevé le nombre d'impôts, contre 49,3% qui le trouvent acceptable. Cette question intéresse plus les unités formelles où un peu plus de six unités sur dix pensent que le nombre d'impôts est élevé.

Presque la moitié des unités économiques (49,8%) ayant recours au service judiciaire ont plus ou moins confiance à ce système tandis que 37,5% d'unités n'accordent aucune crédibilité au système judiciaire en ce qui concerne les règlements des litiges ou problèmes auxquels ils ont été confrontés.

Selon le RGE, sur 115 880 entreprises (établissements uniques) dénombré, 4,1% ont déclaré avoir recours au service portuaire dans l'exercice de leurs activités. L'un des principaux problèmes auxquels elles font face est la lourdeur administrative lors du traitement de leurs dossiers.

L'environnement des affaires au Togo au cours de la période du recensement est diversement apprécié par les opérateurs économiques. Tandis que la majorité (60,4%) le juge pas très propice, 20,4% le trouve assez bon et seulement 4,4% des unités pensent que l'environnement des affaires est favorable au développement de leurs activités.

Dans le développement de leurs affaires, 61,7 % des unités économiques ont déclaré rencontrer des difficultés ; parmi elles, 61,1% sont des unités informelles.

SIGLES ET ABREVIATIONS

AFRISTAT	: Observatoire économique et statistique d'Afrique Subsaharienne
CA	Chiffre d'affaires
CAPI	: Computer assisted personal interview
CATO	: Cour d'arbitrage du Togo
CCIT	: Chambre de commerce et d'industrie du Togo
CFE	: Centre des formalités des entreprises
CHR	: Centre hospitalier régional
CHU	: Centre hospitalier universitaire
CITI Rev.4	: Quatrième révision de la Classification internationale type, par industrie, de toutes les branches d'activité économique
CNSS	: Caisse nationale de sécurité sociale
CNP	Conseil national du patronat
CsPro	Census and Survey Processing System
DSF	Déclarations statistiques et fiscales
DOSI	Délégation à l'organisation du secteur informel
EPAM	Etablissements publics autonome pour l'exploitation des marchés
EURL	: Entreprise unipersonnelle à responsabilité limitée
FMI	Fonds monétaire international
GIE	: Groupement d'intérêt économique
GUCE	: Guichet Unique du Commerce Extérieur
HD	: Hôpital de district
HP	: Hôpital préfectoral
ICA	: Indice du chiffre d'affaires
INSEED	: Institut national de la statistique et des études économiques et démographiques
IPI	: Indice de la production industrielle
IPPI	: Indice du prix de la production industrielle
ISBL	: Institution sans but lucratif
ISBLSM	: Institution sans but lucratif au service des ménages
MPD	: Ministère de la planification du développement
NAEMA	: Nomenclature des activités des Etats membres d'AFRISTAT
NIF	: Numéro d'identification fiscale
NOPEMA	: Nomenclature des produits des Etats membres d'AFRISTAT
NTA	: Nomenclature togolaise d'activités
NTP	: Nomenclature togolaise de produits
ODD	: Objectifs du développement durable
OHADA	: Organisation pour l'harmonisation en Afrique du droit des affaires

ONG	: Organisation non gouvernementale
OTR	: Office togolais des recettes
PASA	: Projet d'Appui au Secteur Agricole
PPAAO	: Projet de Productivité Agricole en Afrique de l'Ouest
PIB	: Produit intérieur brut
PME	: Petite et moyenne entreprise
PMI	: Petite et moyenne industrie
PTF	Partenaires techniques et financiers
QUIBB	: Questionnaire unifié sur les indicateurs de bien-être de base
RGE	: Recensement général des entreprises
SA	: Société anonyme
SARL	: Société à responsabilité limitée
SARLU	: Société à responsabilité limitée unipersonnelle
SAZOF	Sociétés d'administration de la zone franche
SCAPE	: Stratégie de croissance accélérée et de promotion de l'emploi
SCN	: Système de comptabilité nationale des Nations Unies
SCS	: Société en commandite simple
SIG.	Système d'information géographique
SNC	: Société en nom collectif
SPA	: Société par actions
SYSCOA	: Système comptable ouest africain
TIC	: Technologies de l'information et de la communication
UEMOA	: Union économique et monétaire ouest africaine
UPI	: Unité de production informelle
ZR	: Zone de recensement

INTRODUCTION

Le dernier recensement général des entreprises réalisé au Togo remonte en 2003. Plus de dix ans après, le système d'informations statistiques sur les entreprises résidentes au Togo n'est plus fiable pour les besoins d'analyse économique et ne répond plus aux besoins des utilisateurs. Ainsi, depuis 2016, dans la perspective d'actualiser le répertoire des entreprises et de mieux apprécier la contribution des secteurs formel et informel dans le tissu économique, le Togo s'est engagé dans le processus de réalisation du recensement général des entreprises (RGE).

Cette opération, outre le financement de l'Etat togolais, a bénéficié de l'appui technique et financier de l'Union européenne, de l'appui technique de l'AFRISTAT et de l'appui financier de la Banque mondiale. Après la phase préparatoire, le dénombrement s'est déroulé de février à mars 2018 sur toute l'étendue du territoire national. Une collecte complémentaire s'est déroulée du 1^{er} au 12 septembre 2018 pour prendre en compte les zones non initialement couvertes.

La réalisation du RGE a contribué à une meilleure connaissance de la structure de l'économie et a permis de disposer des données pour les travaux, les études ou enquêtes ; par exemple les comptes nationaux, les enquêtes économiques.

Le présent rapport traite du contexte, de la justification, de la démarche méthodologique et fournit les résultats de l'opération. La présentation de ces résultats est structurée en sept (07) chapitres.

Le premier chapitre présente la situation socio-économique du Togo des années de 2015 à 2017. La méthodologie du RGE, les caractéristiques des entreprises sont exposées aux chapitres deux.

Les troisièmes, quatrième et cinquième chapitres sont consacrés respectivement à la situation économique et financière des entreprises, aux caractéristiques socio démographiques des dirigeants et à l'environnement des affaires. Enfin, le dernier chapitre est consacré à l'utilisation des technologies de l'information et de la communication.

Chapitre 0 PRESENTATION DE LA SITUATION SOCIOECONOMIQUE DU TOGO DES ANNEES 2015, 2016 ET 2017

Environnement économique en 2015

Sur le plan économique, l'année 2015 a été marquée par une volatilité des marchés financiers et une baisse des prix des matières premières. En conséquence, la croissance mondiale s'est établi à 3,2% selon les estimations du Fonds Monétaire International (FMI), soit un recul de 0,2 point par rapport à l'année 2014.

Une analyse de l'économie mondiale suivant le niveau de développement des pays montre que l'accélération de la croissance économique dans les pays industrialisés a été soutenue par la baisse des prix du pétrole, une amélioration des conditions financières et des politiques monétaires accommodantes des banques centrales. Le taux de croissance s'est établi à 1,9% contre 1,8% une année plus tôt. Dans les pays en voie de développement, la croissance a été ralentie (4,0% en 2015 contre 4,6% en 2014) d'une part par les mauvaises performances de l'économie chinoise dont le taux de croissance économique a reculé de 0,4 point (6,9% en 2015 contre 7,3% en 2014) et d'autre part par la baisse des prix de matières premières, la persistance des tensions géopolitiques et la volatilité des marchés financiers.

La baisse des prix des produits de base a eu un impact négatif sur la croissance économique de l'Afrique subsaharienne. On note une décélération du taux de croissance de 5,0% en 2014 à 3,4% en 2015. Les grandes économies de la région ont été particulièrement touchées, notamment l'Afrique du sud (1,3% en 2015 contre 1,5% en 2014) et le Nigéria (2,7% en 2015 contre 6,3% en 2014).

Dans la zone UEMOA, malgré un contexte économique international peu favorable marqué par le ralentissement de la croissance dans les pays industrialisés et en développement, l'activité économique a su bénéficier d'une amélioration du climat sociopolitique et afficher une augmentation de 7,0% contre 6,5% en 2014. Cette croissance a été soutenue par l'augmentation des productions manufacturière et agricole et du dynamisme de la branche « Bâtiments et Travaux Publics ».

Au niveau national, l'activité économique qui a évolué dans un contexte politique marqué par l'organisation des élections présidentielles, a bénéficié de la mise en œuvre des projets d'appui au développement de l'agriculture (Projet d'Appui au Secteur Agricole et du Projet de Productivité Agricole en Afrique de l'Ouest), des travaux de réhabilitation, de construction des routes et de l'opérationnalisation de l'Office togolais des recettes (OTR). L'année 2015 a été aussi celle de la mise en place du Guichet Unique du Commerce Extérieur (GUCE), de la mise en œuvre des réformes structurelles, notamment la promotion des investissements privés et l'amélioration du climat des affaires.

L'amélioration du climat des affaires s'est traduite également par la mise en exploitation des investissements réalisés, notamment du 3^{ème} quai, d'un port de transbordement et d'une darse au Port Autonome de Lomé (PAL). Sur le plan social, la pauvreté a reculé au sein de la population togolaise en 2015, selon les résultats du Questionnaire unifié des indicateurs de bien-être de base (QUIBB) de 2011 et de 2015. En effet, elle a diminué de 3,6 points en pourcentage entre 2011 et 2015. Même si la pauvreté a reculé, elle demeure encore élevée, touchant plus de la moitié de la population. Pour relever les défis de la relance de la croissance

économique créatrice d'emplois et réductrice de la pauvreté dans le cadre de l'atteinte des objectifs de développement durable (ODD), une stratégie de croissance accélérée et de promotion de l'emploi (SCAPE) a été élaborée.

La mise en œuvre de toutes ces politiques n'a cependant pas empêché la baisse du taux de croissance qui s'est établie à 5,7% en 2015 contre 5,9% en 2014. Ce repli de la croissance peut en partie s'expliquer par les anticipations des ménages qui ont réduit leurs investissements (formation brute de capital fixe) au profit de l'épargne. Le taux d'inflation s'établit à 1,8% en augmentation de 1,6 point par rapport à 2014.

Environnement économique en 2016

L'environnement économique ayant prévalu en 2016 a été marqué par le ralentissement de l'économie des pays industrialisés qui contrastent avec un regain de croissance de l'économie des pays émergents. Les difficultés économiques observées dans les pays industrialisés caractérisées par la baisse des investissements, la baisse des cours du pétrole et les incertitudes liées au « brexit » ont contribué au ralentissement de l'économie mondiale. Le taux de croissance établit à 3,1% en 2016 contre 3,2% en 2015.

Dans les pays industrialisés, la croissance économique s'est établie à 2,1% contre 1,6% une année plus tôt malgré les politiques monétaires accommodantes et la baisse des prix du pétrole qui devrait booster la demande. Aux Etats-Unis, le taux de croissance s'est établi à 1,6% en 2016 contre 2,6% en 2015 et dans la zone euro le recul de la croissance (1,7% en 2016 contre 2,0% en 2015) est consécutif à une croissance modérée de la consommation privée et de l'investissement privé.

Dans les pays émergents et en développement, le taux de croissance est resté stable en 2016 (4,1% contre 4,0% en 2015). Si en Inde le fléchissement de la croissance de 1,0 point (6,6% en 2016 contre 7,6% en 2015) est dû à la baisse des investissements, le ralentissement de la croissance au Brésil (recul de 3,5% en 2016) est imputable à des chocs liés à la baisse des prix des produits de base et à l'instabilité sociopolitique. En Chine, la mise en œuvre des nouvelles politiques consistant à orienter la croissance vers la consommation intérieure et les services a eu un effet modérateur sur la croissance qui, s'établit à 6,7% contre 6,9% en 2015.

La performance de l'économie de l'Afrique subsaharienne, a quant à elle été dégradée par la baisse des cours des produits de base. La croissance dans cette zone est de 1,6% contre 3,4% en 2015 soit un recul de 1,8 point. Ces effets se sont plus ressentis au niveau des deux grandes économies de la zone que sont le Nigéria (-1,5%) et l'Afrique du Sud (0,3% en 2016 contre 1,3% en 2015).

Au sein de la zone UEMOA, malgré un contexte économique marqué par la baisse de l'activité économique au Nigéria qui est le principal partenaire commercial de certains pays de la zone, l'activité économique, aidée des investissements dans les infrastructures, de l'augmentation de la production agricole et d'un environnement socio-politique favorable, a enregistré une amélioration de sa croissance de 0,2 point par rapport à 2015 (6,8% en 2016 contre 6,6 en 2015).

Sur le plan national, l'activité économique en 2016 a été marquée par la mise en service de l'aéroport international Gnassingbé Eyadema et la poursuite des programmes d'investissements publics. Cependant, le PIB affiche une croissance de 4,9%, en baisse de

0,8 point par rapport à 2015 (5,7%). La baisse de la croissance est imputable au recul de la formation brute de capital fixe de 6,4% et du ralentissement de la croissance de la consommation finale des ménages qui est passée de 4,4% en 2015 à 2,2% en 2016.

Environnement économique en 2017

L'économie mondiale au cours de l'année 2017 affiche un taux de croissance de 3,7% (FMI), en hausse par rapport à 2016. Elle est marquée par un regain de dynamisme dans les économies des pays en développement et industrialisés.

Dans les pays industrialisés, le regain de dynamisme est à mettre au crédit de la hausse de la demande intérieure et des politiques monétaires accommodantes mises en œuvre depuis 2015. Aux Etats Unis, la hausse de la demande intérieure, le rebond des activités dans le secteur énergétique et les investissements ont contribué à l'amélioration du taux de croissance qui s'est établi à 2,3% contre 1,5% en 2016. Dans la zone euro, la croissance de 2,4% s'explique par le renforcement des échanges mondiaux.

L'économie dans les pays émergents et en développement enregistre un taux de croissance de 4,7% en 2017. Cette évolution est en déphasage avec celle des grandes économies de cette catégorie. En effet, la Chine et l'Inde ont connu un recul de leur taux de croissance en 2017 par rapport à 2016.

En Afrique subsaharienne, la mise en œuvre des politiques d'ajustement et la remontée des prix du pétrole ont contribué à la nette amélioration de l'activité économique. En conséquence, le taux de croissance s'établit à 2,7% en 2017 contre 1,6% en 2016. Comparativement à l'année 2016, l'activité économique dans les deux grandes économies de l'Afrique subsaharienne que sont le Nigéria et l'Afrique du sud s'est nettement améliorée.

Au sein de la zone UEMOA, le PIB de l'Union, a progressé de 6,7% en 2017. Cette hausse est due principalement au renchérissement des prix produits alimentaires locaux, atténuée par la poursuite de la détente des coûts des communications et la stabilité des prix du carburant à la pompe dans la plupart des pays malgré l'augmentation du cours du pétrole brut.

Sur le plan national, la croissance s'est établie à 4,4%, soit un recul de 0,5 point. Ce repli s'explique par la recrudescence des manifestations socio-politiques et la baisse des investissements publics. Le niveau de l'inflation en 2017 est de 0,9%.

Chapitre 1 METHODOLOGIE DU RGE

Le présent chapitre est consacré aux aspects méthodologiques du recensement général des entreprises (RGE). Il précise les objectifs assignés à l'opération, définit le champ couvert et décrit la succession des différentes phases de cette opération jusqu'à l'obtention du présent rapport.

1.1. Objectifs du RGE

L'objectif général du RGE est de disposer d'un système statistique d'informations actualisé sur les entreprises des secteurs formel et informel sur l'ensemble du territoire national et de mettre en place un répertoire national des institutions sans but lucratif au service des ménages (ISBL) ainsi qu'une base de données informationnelles sur le secteur informel afin d'améliorer la qualité des données sources nécessaires à l'élaboration des comptes nationaux, indicateur clé de l'orientation politique et économique des gouvernants.

De façon spécifique, le RGE a pour objectifs de :

- ✓ mettre à jour le répertoire statistique national des entreprises du secteur formel ;
- ✓ disposer d'un répertoire national des institutions sans but lucratif ;
- ✓ disposer des informations nécessaires à la rénovation des comptes nationaux (passage au SCN 2008 et revalorisation du Produit Intérieur Brut (PIB)) ;
- ✓ disposer des informations nécessaires à l'élaboration des indicateurs conjoncturels d'activité (Indice de prix de production de l'industrie, Indice de la production industrielle, Indices du chiffre d'affaires de l'industrie, de la construction, du commerce et des services, Indice de prix réel du commerce extérieur) ;
- ✓ mettre en place un système d'informations géographiques des entreprises du secteur formel ;
- ✓ disposer de bases de sondage pour les enquêtes sectorielles;
- ✓ disposer d'une base de données sur les unités informelles localisées ;
- ✓ disposer des indicateurs sur les opinions des chefs d'entreprises sur l'environnement et le climat des affaires au Togo ;
- ✓ disposer des statistiques structurelles sur l'appareil productif.

1.2. Résultats attendus

Les résultats attendus sont :

- ✓ le répertoire statistique national des entreprises du secteur formel est mis à jour;
- ✓ les informations nécessaires à la rénovation des comptes nationaux (passage au SCN 2008 et revalorisation du Produit Intérieur Brut) sont disponibles;
- ✓ les informations nécessaires à l'élaboration des indicateurs conjoncturels d'activités sont disponibles;
- ✓ le système d'informations géographiques des entreprises du secteur formel est mis en place;
- ✓ les bases de sondage pour les enquêtes sectorielles sont disponibles;
- ✓ la base de données sur les unités informelles localisées est disponible ;
- ✓ les statistiques structurelles sur l'appareil productif sont disponibles.

1.3. Champ du RGE

Le Recensement Général des Entreprises (RGE) a couvert tout le territoire national et ciblé toutes les unités économiques du secteur formel et informel géographiquement localisées. Par « unité économique géographiquement localisée », il faut entendre toute unité économique qui exerce dans un local à usage professionnel ; c'est-à-dire un local construit en matériaux durables (en brique, en bois, en fer, en tôle, en terre battue, en pierre) avec une porte d'entrée (en bois, en tôle ou en métal).

Le champ du RGE ainsi défini a été élargi à certaines unités économiques particulières. Il s'agit dans un premier temps des unités économiques dont la nature de leur activité les amène à ne pas exercer nécessairement dans des locaux professionnels. Ces unités sécurisent très souvent leurs outils de production dans des locaux situés non loin de leur lieu d'exercice. Il s'agit par exemple des unités qui mènent des activités suivantes : menuiserie, fabrication de briques, réparation de voitures et motos, lavage de voitures et motos, extraction, etc. Dans un deuxième temps, le champ du RGE s'est une fois de plus élargi aux hôpitaux publics que sont les centres hospitaliers universitaires (CHU), les centres hospitaliers régionaux (CHR) et les hôpitaux de district (HD) ou de préfecture (HP). En effet, les unités économiques relevant du secteur des administrations publiques sont exclues du champ du RGE, mais les hôpitaux publics y sont retenus compte tenu du caractère de réalisation de recettes propres. Enfin dans un troisième temps, le champ s'est élargi aux boulangeries artisanales. En fait, ces unités passent inaperçues dans notre économie ; mais le développement du commerce de pain fabriqué de façon artisanale et par ricochet l'importance de sa consommation méritent qu'une attention particulière soit accordée à ces unités de fabrication artisanale de pain.

Cette opération d'envergure nationale a donc ciblé tous les établissements de production de biens et services marchands relevant du secteur privé et/ou public. Les institutions sans but lucratif (ONGs, Associations professionnelles et syndicales, partis politiques, sociétés savantes, etc.) ont également été prises en compte pour les besoins spécifiques des travaux de comptabilité nationale.

L'unité d'observation retenue est l'établissement, défini comme étant une entreprise ou une partie d'entreprise, située en un lieu unique, et dans laquelle une seule activité de production (non auxiliaire) est exercée ou dans laquelle la majeure partie de la valeur ajoutée provient de l'activité de production principale. En d'autres termes, l'établissement est une unité de production sise en un lieu géographiquement bien distinct, dans lequel ou à partir duquel, sont exercées des activités de fabrication, de vente ou de services. De ce fait, l'établissement peut être une usine, un magasin de vente ou de stockage, un bureau, une carrière, etc.

Eu égard à cette définition, les unités décentralisées d'une entreprise sont considérées comme des établissements secondaires. En revanche, tous les établissements d'une même entreprise situés au même endroit et possédant la même adresse et le même numéro fiscal sont considérés comme un établissement unique.

Sont exclues du champ du RGE les entités suivantes :

- ✓ les entités qui n'exercent pas dans un local à usage professionnel. Il s'agit notamment des :
 - vendeurs ambulants ;
 - tâcherons ambulants ;
 - marchands tabliers (activité exercée à l'air libre sur une table) ;

- chauffeurs de taxis, de cars, de camions, de taxi-moto isolés.
- les activités agricoles et d'élevages et autres activités du secteur primaire (aviculture, aquaculture, pisciculture, horticulture, etc.)
- ✓ les associations ne disposant pas encore d'agrément ou de récépissé ;
- ✓ les établissements n'ayant pas encore démarré leurs activités ou qui sont en phase de construction au moment de la collecte;
- ✓ les établissements en cessation d'activité ou en faillite ;
- ✓ le personnel domestique employé par les ménages ;
- ✓ les administrations publiques (les ministères et leurs directions décentralisées) ;
- ✓ les activités exercées dans un local à usage professionnel sans porte. Par exemple un local où le rideau fait office de porte.

1.4. Phase préparatoire du RGE

La phase préparatoire englobe toutes les activités réalisées dans le cadre du RGE et précédant la phase de collecte. Elle concerne :

- ✓ la mise en place d'une équipe provisoire ;
- ✓ l'élaboration du document projet;
- ✓ les travaux préliminaires réalisés par un consultant international ;
- ✓ la mise en place de l'équipe technique ;
- ✓ la préparation des documents techniques ;
- ✓ la phase cartographique et
- ✓ les activités de sensibilisation.

1.4.1. Elaboration des outils de collecte

En vue d'atteindre les objectifs assignés au RGE, des outils techniques ont été élaborés notamment la fiche de repérage, les questionnaires et les manuels d'instructions. Rigoureusement, la phase de collecte a comporté deux parties: le repérage et le dénombrement. Les outils de collecte ont donc été élaborés selon ces deux phases.

1.4.1.1. Les outils du repérage

Dans le cadre du Togo, l'opération de repérage, dont l'objectif a été de cibler toutes les unités économiques en vue de la définition et de la circonscription du champ du recensement, a été couplée avec le positionnement cartographique des unités. Une fiche de repérage et un manuel de l'agent cartographe ont donc été élaborés par l'équipe technique.

La fiche de repérage est un questionnaire permettant de recueillir rapidement les informations sur les unités économiques. Elle comportait trois sections :

- ✓ la première section a concerné les informations sur l'équipe de terrain et de bureau pour le suivi de la collecte sur le terrain et le traitement des données ;
- ✓ la deuxième section a permis de collecter les données d'identification et de localisation de l'unité économique à repérer ;
- ✓ la troisième section intitulée « caractéristiques des unités repérées » a été consacrée aux informations sur la raison sociale, la forme juridique, l'activité principale exercée ou le domaine d'intervention, la tenue ou non d'une comptabilité en vue de permettre

la catégorisation en unité formelle ou informelle et les coordonnées géographiques pour les besoins du système d'informations géographiques (SIG).

Le manuel de l'agent cartographe a porté sur les instructions nécessaires au travail de l'agent cartographe. Ce dernier a eu pour tâches d'actualiser le découpage administratif du territoire national, de matérialiser et de numéroté les rues sur les cartes et enfin de repérer les unités économiques dans ces rues.

L'innovation de cette opération statistique a été l'utilisation de l'application CAPI (« Computer assisted personal interview » ou interview assistée par l'ordinateur) pour une opération de cette envergure. Ainsi, l'équipe technique a implémenté les documents techniques dont la fiche de repérage et une partie des instructions du manuel de l'agent cartographe sur des terminaux mobiles androïdes développés sous le logiciel CSPro (Census and survey processing system) dans sa version 7.0.

Le deuxième manuel élaboré est donc le **manuel d'utilisation de l'application CAPI par l'agent cartographe**. Il initie l'agent à la manipulation de la tablette et donne des instructions relatives à l'utilisation de l'application CAPI pour le repérage.

1.4.1.2. Les outils du dénombrement

Pour les besoins du RGE, l'équipe technique a élaboré pour le dénombrement un questionnaire général, des questionnaires spécifiques, une fiche de suivi de la collecte et une application CAPI sous CSPro, des manuels d'instructions pour les opérations de terrain et un extrait de la version pré-validée de la Nomenclature togolaise d'activités (NTA).

Le questionnaire général est l'outil de collecte essentiel lors du dénombrement. Il est subdivisé en douze (12) sections :

- ✓ la section 0 : « Résultat de la collecte » permet d'apprécier la qualité de l'entrevue selon que le questionnaire a été complètement ou partiellement rempli ;
- ✓ la section 1 : « Equipe de terrain et de bureau » prend en compte l'identité des agents de terrain et de bureau ;
- ✓ la section 2 : « Localisation et identification de l'entreprise » permet de situer et d'identifier de l'unité économique dénombrée ;
- ✓ la section 3 : « Emplois » a pour but de recueillir les informations sur les emplois, notamment en termes d'effectifs selon le sexe, la nationalité, la qualification, etc.
- ✓ la section 4 : « Enregistrements administratifs, tenue de comptabilité et autres informations » permet de recueillir les données sur les activités principale et secondaires exercées par l'entreprise, les différents enregistrements administratifs auxquels s'est soumise l'unité ;
- ✓ la section 5 : « Informations sur le dirigeant » traite des informations sociodémographiques légères relatives au dirigeant de l'unité ;
- ✓ la section 6 : « Utilisation des TIC » permet de capter les données sur l'utilisation des technologies de l'information et de la communication (TIC) ;
- ✓ la section 7: « Environnement des affaires » a apprécié l'environnement des affaires au Togo ;
- ✓ la section 8 : « Accès aux financements » traite les questions relatives aux financements de l'activité par les institutions d'intermédiation monétaire et financière ;
- ✓ la section 9 « : Système judiciaire / instance de règlement des conflits » s'intéresse aux données relatives au système judiciaire ;

- ✓ la section 10 « Appréciation des services portuaires » collecte les opinions des unités sur les services portuaires ;
- ✓ la section 11 « Activités exercées et chiffre d'affaires » donne les détails sur les activités exercées par l'entreprise et la déclaration de son chiffre d'affaires.

Le manuel d'instructions à l'agent recenseur est un autre document de collecte. Il expose les objectifs du RGE, délimite le champ des unités économiques concernées par le RGE, revient sur l'architecture du questionnaire général, explique les concepts liés au RGE et donne à l'agent recenseur des instructions sur ses attributions.

Comme pour la phase de repérage, une **application CAPI sous CSPro version 7.0** a été élaborée pour la phase de dénombrement et également implémentée sur les tablettes androïdes.

Le **manuel d'utilisation de l'application CAPI par l'agent recenseur** initie l'agent à la manipulation de la tablette et donne des instructions relatives à l'utilisation de l'application CAPI pour les travaux de collecte.

D'autres outils ont été élaborés dans le cadre du dénombrement ; en l'occurrence (i) une fiche de suivi de la collecte ; (ii) des questionnaires spécifiques en vue de saisir des informations spécifiques sur certains types d'unités économiques, notamment :

- ✓ les ISBLSM ;
- ✓ les entreprises industrielles ;
- ✓ les entreprises de transport ;
- ✓ les entreprises commerciales ;
- ✓ les entreprises du secteur de la construction et,
- ✓ les entreprises fournissant des services.

Mais, ces derniers outils (questionnaires spécifiques et fiche de suivi de la collecte) n'ont finalement pas été utilisés compte tenu de la complexité de l'opération.

1.4.2. Phase de cartographie

La cartographie sur le terrain a consisté à découper le territoire national en différentes portions que nous appelons les zones de recensement (ZR). Les zones de recensement constituées soit d'un quartier/canton, soit d'une portion de quartier, ou d'un regroupement de quartiers/cantons ont été clairement délimitées. Les agents cartographes ont sillonné tout le territoire et ont cartographié les zones urbaines et quelques gros villages de plus de trois mille (3 000) habitants situés en zones rurales. Sont également prises en compte, les unités économiques importantes isolées se trouvant dans les petites localités.

Après une formation de deux (2) jours qui s'est déroulée les 12 et 13 juin 2017, quatre-vingt-onze (91) agents cartographes ont été déployés sur le terrain pour deux mois (du 19 juin au 19 août 2017). Les opérations ont permis d'assurer un ratissage systématique et ont fourni une répartition spatiale des unités économiques sur l'ensemble du territoire national. A l'issue des travaux de cartographie, le territoire national a été découpé en six-cent vingt-six (626) zones de recensement dont les cartes ont été imprimées.

Au nombre des difficultés rencontrées au cours de cette phase de cartographie, se trouve le refus de collaboration de certains chefs d'entreprises et l'imprécision des coordonnées géographiques. Cette dernière difficulté a impacté le traitement des données issues du repérage. L'équipe technique a dû reprendre la prise des coordonnées de certaines entreprises afin qu'elles puissent être projetées sur une carte.

1.4.3. Recensement pilote

Afin de tester tous les documents techniques élaborés, un recensement pilote a mobilisé dix-huit (18) agents qui ont suivi une formation du 28 septembre au 04 octobre 2017. Les opérations de terrain ont débuté le 06 octobre pour prendre fin le 16 octobre 2017 à Totsi, un quartier de Lomé. Au cours de cette opération, les agents recenseurs ont rencontré des difficultés liées :

- ✓ au positionnement des unités sur la carte, due à la faible performance des tablettes ;
- ✓ à la collaboration des chefs d'entreprises et,
- ✓ à la situation socio-politique non favorable.

Aux termes de cette opération, les problèmes soulevés par les agents ont été pris en compte pour une meilleure planification des activités du recensement.

1.4.4. Campagne de sensibilisation

La réussite d'un recensement général des entreprises dépend essentiellement de la réussite de la campagne de communication à l'endroit des acteurs concernés. A cet effet, le lancement officiel de la campagne de sensibilisation du RGE a eu lieu le 28 avril 2017 à Lomé. A cette occasion solennelle, les autorités du pays, les PTF et les responsables des organisations professionnelles (CCIT, CNP, SAZOF, etc.) ont joint leur voix pour inviter toutes les unités économiques formelles et informelles à adhérer à l'opération en faisant recenser leurs entreprises pour le succès de l'opération. Des dépliants explicitant les objectifs du RGE et les résultats attendus ont été élaborés et distribués aux invités présents.

Outre le lancement officiel de RGE, d'autres campagnes de sensibilisation ont été réalisées. Il s'agit notamment de la sensibilisation pour le recensement pilote et pour la collecte principale.

1.4.4.1. Sensibilisation pour le recensement Pilote

Elle a été marquée par la diffusion sur les radios des spots audio et d'un communiqué afin d'informer et de recueillir l'adhésion des opérateurs économiques.

1.4.4.2. Sensibilisation pour la collecte principale

La préparation de la collecte principale a été marquée par les réunions de sensibilisation, la sensibilisation sur les médias, la production et la diffusion des supports de communication.

Les réunions de sensibilisation sur le terrain ont été organisées en collaboration avec les différentes organisations professionnelles impliquées. Les différentes cibles touchées sont :

- ✓ les organisations de patrons de presse ;
- ✓ les opérateurs économiques affiliés aux organisations professionnelles telles que la Chambre de Commerce et d'Industrie du Togo (CCIT), le Conseil national du patronat (CNP), la Société d'administration de la zone franche (SAZOF), etc. aussi bien à Lomé que leur démembrement à travers tout le pays ;
- ✓ les responsables du grand marché de Lomé, l'Etablissement public autonome pour l'exploitation des marchés (EPAM) aussi bien à Lomé que dans les régions ;
- ✓ les autorités administratives (les préfets, les présidents de délégations spéciales, etc.), les autorités locales (les chefs de cantons) ;
- ✓ les responsables syndicales de tous ordres ;
- ✓ les chambres de métiers implantées sur l'ensemble du pays ;

- ✓ les autres responsables des médias (Télé, radio, presse écrites, presse en ligne, radios communautaires et locales) à travers le pays pour une meilleure diffusion des spots audio et des communiqués etc.

La sensibilisation sur les médias s'est faite à travers :

- ✓ la réalisation d'émissions radiophoniques ;
- ✓ la réalisation de reportage sur les chaînes de télévision ;
- ✓ la couverture médiatique de toutes les activités du RGE ;
- ✓ la réalisation d'interviews ;
- ✓ la large diffusion des spots audio et audiovisuel sur les télévisions et radios aussi bien à Lomé que sur l'ensemble du territoire.

Par ailleurs, pour renforcer la sensibilisation des acteurs et porter haut le message de l'INSEED sur le RGE, les supports de communication ci-après ont été confectionnés ou élaborés :

- ✓ des posters et des banderoles affichés dans les grands carrefours aussi bien à Lomé que dans toutes les préfectures avec l'appui des mairies ;
- ✓ des communiqués insérés dans le quotidien national « Togo-Presse » ;
- ✓ des T-shirts et casquettes portant les logos du RGE et des institutions partenaires pour la visibilité du projet ;
- ✓ des gilets ayant la mention « Recensement général des entreprises » aussi bien pour les agents recenseurs que pour le personnel d'encadrement ;
- ✓ des badges d'identification des agents de terrain.

Cependant, la mise en œuvre de cette stratégie s'est heurtée à quelques difficultés notamment en milieu urbain. Il s'agit de la concomitance des opérations organisées par l'office togolais des recettes (OTR) qui, a renforcé la réticence des chefs d'entreprises.

1.4.5. Recrutement du personnel de terrain

Le recrutement du personnel de terrain a été fait par appel à candidatures et publié dans le quotidien national Togo-Presse. Les dossiers de candidature ont été déposés à la Direction Générale de l'INSEED à Lomé et dans les cinq (5) Directions régionales de l'INSEED à l'intérieur du pays. Une commission issue de l'équipe technique du recensement a été mise en place pour le dépouillement des 8 623 dossiers des agents. A l'issue du dépouillement, six cent cinquante-un (651) agents de terrain potentiels ont été présélectionnés pour suivre la formation pour la collecte proprement dite.

1.5. Phase de collecte du RGE

1.5.1. Formation du personnel de terrain

Un accent particulier a été mis sur la formation du personnel de terrain de ce recensement des entreprises. Elle a été faite en deux phases : la formation des formateurs et celle des agents présélectionnés.

1.5.1.1. Formation des formateurs

Elle a pour objectif de vulgariser les documents techniques au sein des cadres de l'INSEED membres de l'équipe technique du RGE et des Directeurs régionaux de l'INSEED. Elle a été organisée en plusieurs séances sous forme de réunions techniques d'échange et d'appropriation de tous les documents de collecte à savoir le questionnaire, le manuel de

l'agent recenseur et le manuel de l'utilisation de la tablette. Toutes les réunions organisées par le comité technique pour l'élaboration, les échanges et l'amélioration des documents méthodologiques du RGE ont permis aux cadres de l'INSEED impliqués dans l'opération de bien maîtriser ces outils et d'être en mesure de former les agents de terrain.

1.5.1.2. Formation des agents de terrain

Elle a été réalisée en deux phases, à savoir la phase de Lomé pour les agents de terrain retenus pour réaliser la collecte dans le Grand Lomé et deux semaines plus tard la phase de l'intérieur du pays.

A Lomé, la formation s'est tenue sur deux sites différents du 15 au 27 janvier 2018, aux termes de laquelle quatre-cent vingt (420) agents de terrain, dont quarante-huit (48) agents contrôleurs ont été retenus. En ce qui concerne l'intérieur du pays, les séances de formation se sont tenues à Atakpamé et à Kara, respectivement chef-lieu de la région des Plateaux et de la Kara, du 29 janvier au 10 février 2018. A Atakpamé, cent vingt-quatre (124) agents, dont quatorze (14) agents contrôleurs ont été formés pour recenser dans les régions des Plateaux et Maritime. A Kara, cent sept (107) agents recenseurs dont treize (13) contrôleurs ont été formés pour collecter les données dans les régions Centrale, de la Kara et des Savanes.

En outre, pour mieux outiller les contrôleurs dans l'exercice de leurs responsabilités, ces derniers ont bénéficié d'une séance de formation complémentaire d'une journée. Ce complément de formation a permis d'insister sur (i) leurs responsabilités en tant que chefs d'équipe et contrôleurs de la collecte, (ii) l'assistance à apporter aux agents recenseurs pour le changement des paramètres de saisie dans les tablettes et (iii) les tâches de récupération régulière des données collectées par les agents et de transmission de ces données aux superviseurs. Ces derniers constituent le dernier maillon dans la chaîne de transmission des données à l'équipe de traitement basée à la Direction générale de l'INSEED à Lomé.

Le tableau ci-dessous récapitule le nombre d'agents présélectionnés pour la collecte de données selon la région.

Tableau 1. 1: Répartition des agents recenseurs présélectionnés selon les zones d'affectation pour le travail

	Agents recenseurs	Agents Contrôleurs	Total
Grand Lomé	372	48	420
Plateaux	57	7	64
Maritime	53	7	60
Centrale	34	5	39
Kara	30	4	34
Savane	30	4	34
Total	576	75	651

Source : INSEED, RGE 2018

1.5.2. Organisation de la collecte dans le Grand-Lomé

Dans le cadre du RGE, l'agglomération Lomé, ses banlieues Grand Lomé, et aussi certaines préfectures et localités de la région Maritime situées dans la zone australe et proche de Lomé

ont été regroupées sous l'appellation Grand Lomé.

Deux séries de collectes ont été réalisées :

- ✓ la première série de collecte dite « phase principale » a duré un (01) mois et s'est déroulée du 29 janvier au 02 mars 2018 dans le Grand Lomé. ;
- ✓ la seconde série de collecte dite « complémentaire » a duré deux semaines et s'est déroulée du 03 au 15 septembre 2018. Elle a permis de collecter les données auprès des unités économiques formelles non recensées lors de la phase principale et dans les zones insuffisamment couvertes.

Pour bien coordonner la collecte, trois (03) principales zones de supervision ayant à leur tête un superviseur ont été circonscrites. Chaque zone de supervision était composée de quinze (15) contrôleurs qui dirigeaient chacun une équipe de sept (7) agents recenseurs.

Cette organisation pyramidale mise en place lors des collectes de données a facilité le contrôle des activités de terrain, le recueil des données et la remontée par voie hiérarchique des informations ou des difficultés rencontrées sur le terrain.

L'application de collecte conçue pour les tablettes androïde est dotée d'un dispositif de transfert par la technologie Bluetooth; un système de transfert de données sans fil par proximité (moins de 10m) entre terminaux mobiles. Ainsi, chaque transfert de données collectées s'est fait lors de la rencontre périodique avec les agents de terrain. Afin d'éviter les doublons, les superviseurs avaient reçu pour instruction de ne recueillir les données qu'auprès des contrôleurs. A leur tour, ils disposent d'une connexion internet pour transférer les données au bureau Central.

Chaque agent a été équipé des outils de collecte suivants :

- ✓ un kit de matériel de terrain ;
- ✓ les documents administratifs imprimés pouvant faciliter la conduite de l'interview auprès des répondants d'unités économiques (communiqués annonçant la réalisation du RGE ;
- ✓ un gilet et un badge avec photo ;
- ✓ le manuel de l'agent recenseur, le manuel CAPI pour la manipulation des tablettes et de l'application de collecte, la fiche de repérage des unités, une carte de zone de recensement ou de zone de contrôle ou de supervision ;
- ✓ une tablette avec l'application de collecte paramétrée selon le profil de l'utilisateur et sa zone de déploiement, des chargeurs (y compris un powerbank pour pallier le problème de décharge de la tablette en journée au cours de la collecte).

Sur demande de certains responsables d'unités économiques, un certain nombre de questionnaires papier ont été imprimés pour réaliser les interviews. L'agent de collecte s'est chargé dans ce cas de récupérer et de saisir les questionnaires remplis. Des rapports quotidiens provenant des agents de collecte ont été régulièrement fournis afin de suivre l'état d'avancement de la collecte et relever les difficultés rencontrées.

Chaque agent recenseur a la charge d'une zone de recensement (ZR) composée d'environ trois cent cinquante (350) unités économiques à enquêter, soit une charge de travail d'environ dix (10) unités par jour pour les 35 jours de collecte. Il dispose d'une liste d'unités à interviewer constituée après les travaux cartographiques. En plus de la carte indiquant les limites pour chaque ZR, une liste comprenant le nombre d'unités à visiter, le numéro de ZR, le quartier, le numéro de rue et le numéro de l'unité a été fournie aux agents recenseurs. Les unités économiques étant situées en bordure des rues, les agents ont été instruits pour parcourir les

itinéraires tracés sur chaque carte.

Dans une rue, les agents recenseurs ont eu à interviewer toutes les unités économiques entrant dans le champ du RGE tout en prenant soin d'attribuer les mêmes numéros aux unités se trouvant déjà sur la liste de repérage. Au cours de la collecte de données, chaque unité recensée a été géo-référencée grâce au dispositif GPS implémenté dans les tablettes.

Pour la collecte dans les marchés de Lomé où la concentration des unités économiques est très forte, la technique de balayage a été employée. Le ratissage s'est fait en attribuant dans ce cas à chaque unité économique un numéro séquentiel.

1.5.3. Organisation de la collecte dans les régions

Collecte de données

Dans les régions, la collecte principale a démarré le 13 février 2018 et a pris fin le 16 mars 2018, soit 30 jours de travail et a mobilisé 204 agents recenseurs.

L'agent recenseur a disposé d'un lot de documents conséquents qui comprenait :

- ✓ le manuel de l'agent recenseur ;
- ✓ une (01) tablette ;
- ✓ un (01) powerbank ;
- ✓ la carte de ZR à couvrir ;
- ✓ la liste des unités économiques repérées lors de la cartographie ;
- ✓ un (01) gilet ;
- ✓ une (01) carte de l'agent recenseur ;
- ✓ une copie du communiqué conjoint signé par le ministre en charge de la statistique et celui en charge de l'administration territoriale.

Contrôle de l'opération

Une zone de contrôle constituée en moyenne de huit (08) ZR a été confiée à un contrôleur. Pour les cinq (05) régions, les vingt-sept (27) contrôleurs déployés ont eu au quotidien pour missions de:

- ✓ diriger (déploiement des agents recenseurs, reconnaissance des lieux) ;
- ✓ s'assurer de la bonne administration du questionnaire aux responsables des unités recensées ;
- ✓ servir de liaison entre les agents recenseurs et le superviseur;
- ✓ résoudre les problèmes rencontrés sur le terrain par les agents recenseurs placés sous sa responsabilité ;
- ✓ assister les agents recenseurs pour les problèmes liés à l'utilisation de la tablette ;
- ✓ récupérer à partir des tablettes des agents recenseurs des données collectées ;
- ✓ transmettre par Bluetooth les données récupérées des agents recenseurs au superviseur.

Supervision de l'opération

Des missions de supervision et de coordination ont régulièrement été effectuées par le comité

technique. L'objet de ces missions était de s'assurer que la collecte se passait dans les meilleures conditions et d'aider le contrôleur dans la recherche des approches de solutions aux «éventuels problèmes rencontrés par les agents recenseurs.

Pour la supervision de l'opération, six (06) superviseurs ont été déployés dans les régions à raison d'un superviseur par région à l'exception de la région des Plateaux où deux superviseurs ont été affectés compte tenu de l'étendue de cette région.

Pour une bonne exécution de la collecte principale dans les régions, chaque superviseur a effectué trois missions de supervision :

- ✓ la première du 14 au 18 février 2018 au lendemain du lancement ;
- ✓ la deuxième du 1er au 4 mars 2018 et,
- ✓ la troisième du 13 au 16 mars 2018 à la fin de la collecte.

Collecte complémentaire

Aux termes des trente (30) jours de collecte de données relative à la phase principale, certaines des zones de recensement n'ont pas été couvertes et certaines unités formelles bien connues n'ont pas pu être recensées.

Ainsi, en vue de rendre plus exhaustive la collecte, une opération complémentaire a été organisée du 1er au 12 septembre 2018. Elle a mobilisé quarante-six (46) agents recenseurs ayant correctement rempli leur mission lors de la collecte principale. Leur répartition se présente comme suit :

- ✓ un (01) agent pour la région des Savanes ;
- ✓ cinq agents (05) pour la région de la Kara ;
- ✓ un (01) agent pour la région Centrale ;
- ✓ quatre (04) pour la région des Plateaux ;
- ✓ huit (08) pour la région Maritime et,
- ✓ vingt-sept (27) pour le Grand-Lomé.

La supervision de cette collecte complémentaire a été assurée par deux membres du comité technique qui ont effectué chacun trois (3) jours de mission. Un superviseur a eu en charge des régions Maritime et des Plateaux tandis que l'autre a couvert les régions Centrale, de la Kara et des Savanes.

1.6. Stratégies de transmission des données collectées

Selon la méthodologie de collecte mise en place, trois types d'agents de terrain ont été déployés lors du dénombrement du RGE. Il s'agit de l'Agent Recenseur (AR), du contrôleur et du Superviseur. Tous ces agents de terrain disposent chacun d'une tablette androïde. Chaque tablette comporte trois différentes sous applications permettant d'effectuer soit des opérations de collecte, des modifications, soit des opérations de transmission de données selon qu'on est agent recenseur, contrôleur ou superviseur, grâce à un code d'accès spécifique fourni à chaque agent de terrain par la Division traitement de données du RGE qui exerce au bureau central.

La transmission des données de l'agent recenseur (AR) vers le Bureau central s'est réalisée à trois niveaux. Les mises à jour de l'application de collecte ou les corrections de panne ont

été effectuées par les superviseurs au cours de leurs missions de supervision.

1.6.1. Transmission des données de l'AR vers le contrôleur

La transmission des données de l'AR vers le contrôleur s'est faite quotidiennement ou au plus tard tous les deux jours pour éviter les risques de perte de données suite à un vol ou à une détérioration des tablettes. Cette transmission s'effectue par la technologie Bluetooth. Chaque agent a été formé et outillé pour effectuer avec facilité cette opération d'envoi de données collectées. A chaque envoi, toutes les données collectées par l'AR sont envoyées vers la tablette du contrôleur où elles sont automatiquement actualisées. Un message réponse s'affiche sur chaque tablette à la fin des transmissions réussies. Le paramétrage des fichiers comporte le code de l'AR et le numéro de la Zone de Recensement

1.6.2. Transmission des données du contrôleur vers le superviseur

La transmission des données au superviseur consiste, pour le contrôleur, à transférer de sa tablette vers celle du superviseur, les fichiers de données précédemment reçus auprès de l'AR après contrôle et correction des données en cas de nécessité. Cette opération devrait s'effectuer régulièrement, en principe à la fin de chaque journée, mais au moins deux fois par semaine durant la période de collecte.

Cependant, la difficulté majeure rencontrée au cours de ce transfert est la saturation du périphérique d'appariement qu'il faut libérer en dissociant le nombre de connexions par Bluetooth précédemment enregistré sur les tablettes des agents de terrain.

1.6.3. Transmission des données du superviseur vers le bureau central

Situés au deuxième niveau du dispositif de collecte, avant le sommet de la pyramide que constitue le bureau central, les superviseurs ont en charge la transmission des données au bureau central toutes les semaines. Ils disposent pour réaliser cette tâche, d'un ordinateur portable ou de bureau et d'une connexion internet.

Un compte Dropbox a été créé à cet effet pour l'opération de collecte. Il permet à chaque superviseur de se connecter et d'accéder aux répertoires partagés sur la plateforme pour y importer les données de terrain regroupées par date. Ainsi, la base brute finale est le regroupement des derniers fichiers de données déposées sur le compte Dropbox par l'ensemble des superviseurs.

1.7. Traitement des données

1.7.1. Codification des activités

La codification des activités a consisté à la classification des informations descriptives et caractéristiques des activités dans leurs branches. Afin de faciliter l'exploitation de ces informations dans le fichier de données, il s'avère nécessaire de codifier les activités renseignées. La codification des activités a été réalisée sur la base de la Nomenclature togolaise des activités (NTA), elle-même basée sur la Nomenclature des activités des Etats membres d'AFRISTAT (NAEMA).

1.7.2. Apurement et tabulation

1.7.2.1. Apurement des données

L'apurement des données est l'étape au cours de laquelle les incohérences et les erreurs commises lors de la collecte sur le terrain sont corrigées afin de disposer d'une base de données fiable et propre. A ce stade, différents tests de cohérence et des contrôles de validité sont effectués, manuellement et ou à l'aide de programmes de syntaxes dans un logiciel de traitement de données.

Ainsi, après le terrain, les données collectées ont été exportées de CSPro vers le logiciel STATA pour les travaux d'apurement. Ces travaux ont consisté à :

- ✓ vérifier la qualité, la pertinence et l'exhaustivité des données saisies ;
- ✓ rechercher et éliminer les doublons et les entités hors champ du RGE ;
- ✓ vérifier en général la cohérence entre les diverses informations renseignées sur l'unité ;
- ✓ vérifier la cohérence entre l'activité principale et le code activité principale ;
- ✓ vérifier la cohérence entre les activités secondaires et les codes activités secondaires ;
- ✓ vérifier la cohérence entre l'activité principale et les différentes modalités du chiffre d'affaires ;
- ✓ réaliser des tris à plat, des tableaux croisés dynamiques ;
- ✓ détecter les outliers ;
- ✓ élaborer les syntaxes STATA pour la correction des données ;
- ✓ corriger les valeurs atypiques et les erreurs de saisie.

1.7.2.2. Tabulation

La tabulation est une opération qui consiste à produire les tableaux pouvant servir à l'analyse suivant le plan de tabulation. Ainsi, après l'apurement de la base de données, celle-ci a été convertie en SPSS. Un programme de syntaxe de sortie des tableaux a été élaboré à cet effet en SPSS par l'équipe technique et des tableaux ont été produits.

Chapitre 2 CARACTERISTIQUES DES ENTREPRISES

Ce chapitre est consacré à la répartition spatiale des entreprises et établissements recensés suivant le découpage économique, à l'analyse de la structure du tissu économique au travers des variables telles que la forme juridique, l'activité, les conditions de travail, l'emploi dans les unités dénombrées, la tenue de comptabilité et la forme d'exploitation.

2.1. Répartition spatiale des unités économiques

Les unités économiques géographiquement localisées entrant dans le champ du RGE 2018 sont au nombre de 119 318 sur l'ensemble du territoire national. Cette population comprend aussi bien les établissements uniques que les entreprises sièges et leurs établissements secondaires.

Pour les besoins de l'analyse, le Togo a été subdivisé en six régions économiques qui sont :

- ✓ Le Grand Lomé qui rassemble Lomé Commune, la préfecture du Golfe et la préfecture d'Agoè ;
- ✓ La Région Maritime correspond, dans cette analyse, à la Région Maritime administrative privée des préfectures du Golfe et d'Agoè ;
- ✓ La Région des Plateaux ;
- ✓ La Région Centrale ;
- ✓ La Région de la Kara et
- ✓ La Région des Savanes.

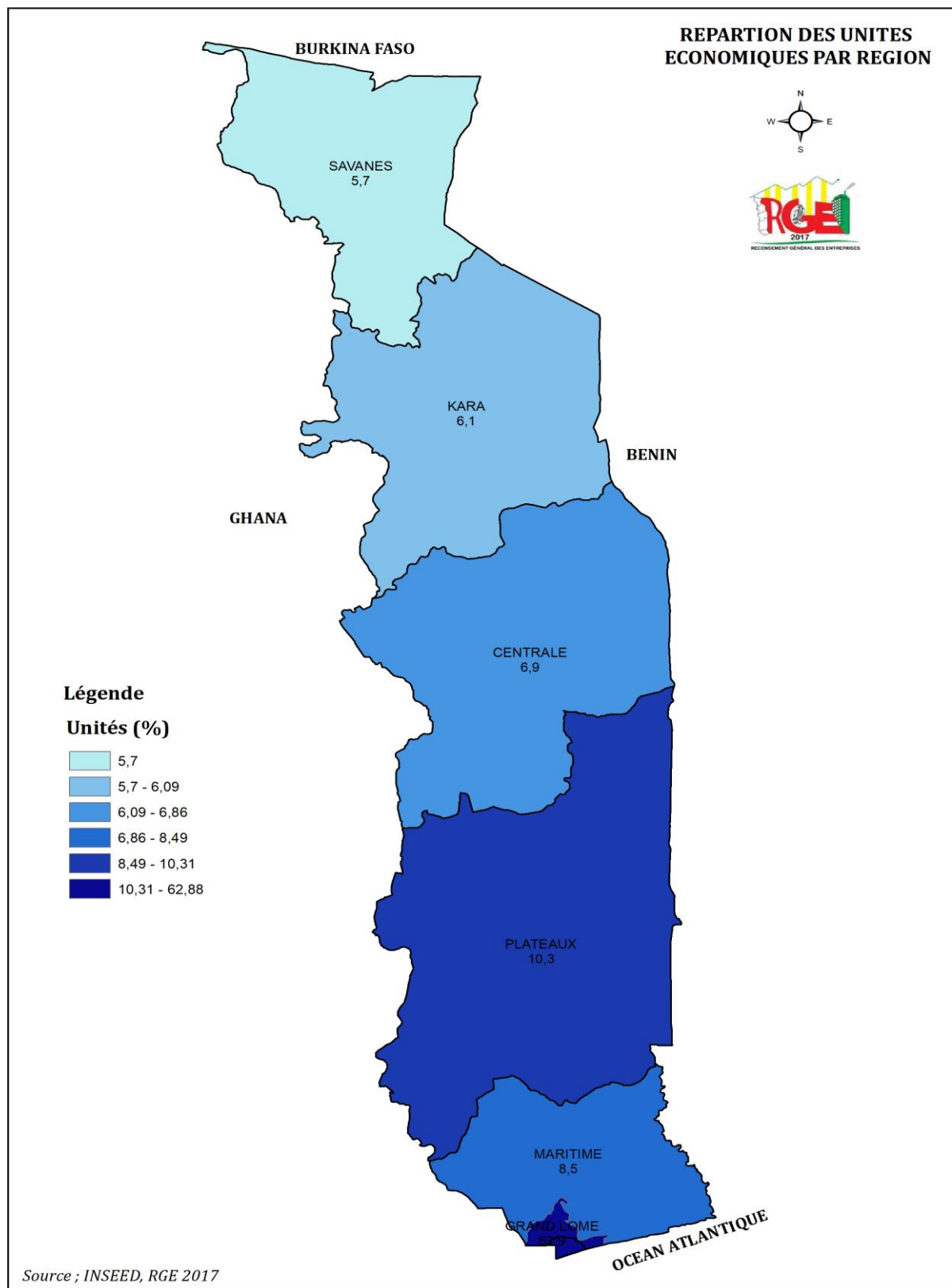
La répartition géographique des unités recensées (cf Tableau 2.1) est inégale selon les Régions économiques. Grand Lomé et les Plateaux sont les principaux pôles d'implantation des unités économiques avec respectivement 62,9% et 10,3%.

Tableau 2.1: Répartition du nombre d'unités économiques dénombrées par région

Région statistique	Effectif	Fréquence (%)
Grand Lomé	75 039	62,9
Maritime	10 134	8,5
Plateaux	12 312	10,3
Centrale	8 196	6,9
Kara	7 273	6,1
Savanes	6 364	5,3
Total	119 318	100,0

Source : INSEED, RGE 2018

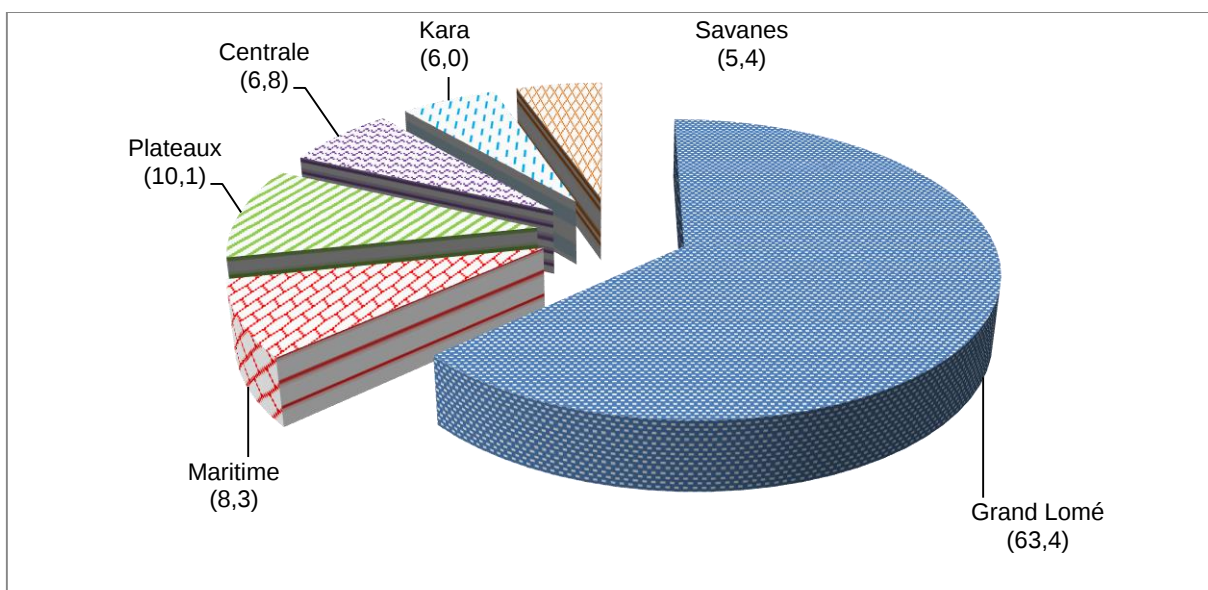
Carte 2.1: Répartition de la population des unités économiques dénombrées en 2018 au Togo par région



Le recensement général des entreprises (RGE) du Togo a dénombré au total 115 880 unités économiques géographiquement localisées sur l'ensemble du territoire national dans les six (6) régions économiques selon les domaines communal et préfectoral. Cet effectif ne concerne que les établissements uniques et les établissements sièges.

En termes de répartition par région, le Grand Lomé concentre 73 440 unités (63,4%), représentant environ les deux tiers des unités du Togo. Il est suivi de la Région des Plateaux qui abrite 11 723 unités économiques, soit 10,1% de l'ensemble. La troisième région en termes de concentration est la Région Maritime qui dénombre 9 659 unités économiques (8,3%). Les unités restantes se répartissent entre la région Centrale (7 893 unités, soit 6,8%), la région de la Kara (6 950 unités, soit 6,0%) et la région des Savanes (6 215 unités, soit 5,4%).

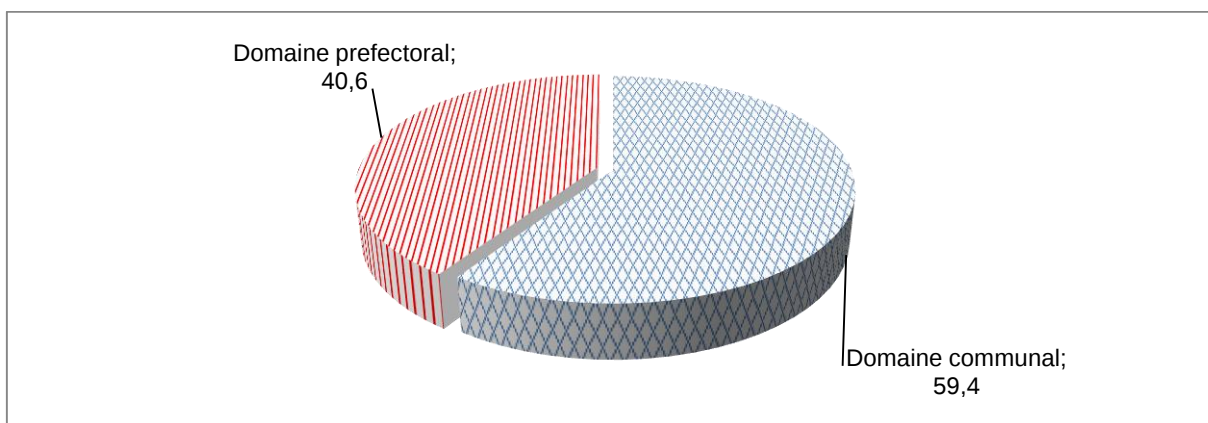
Graphique 2.1: Répartition des entreprises selon la région économique (%)



Source : INSEED, RGE 2018

Le RGE a également saisi les informations sur le domaine d'implantation. Ainsi, les données synthétisées dans le Graphique 2.2 montrent que les unités dénombrées dans le cadre du RGE, les établissements secondaires étant inclus, s'implantent à 59,4% dans les communes contre 40,6% dans les domaines préfectoraux.

Graphique 2.2: Répartition des entreprises au Togo selon le domaine d'implantation (%)

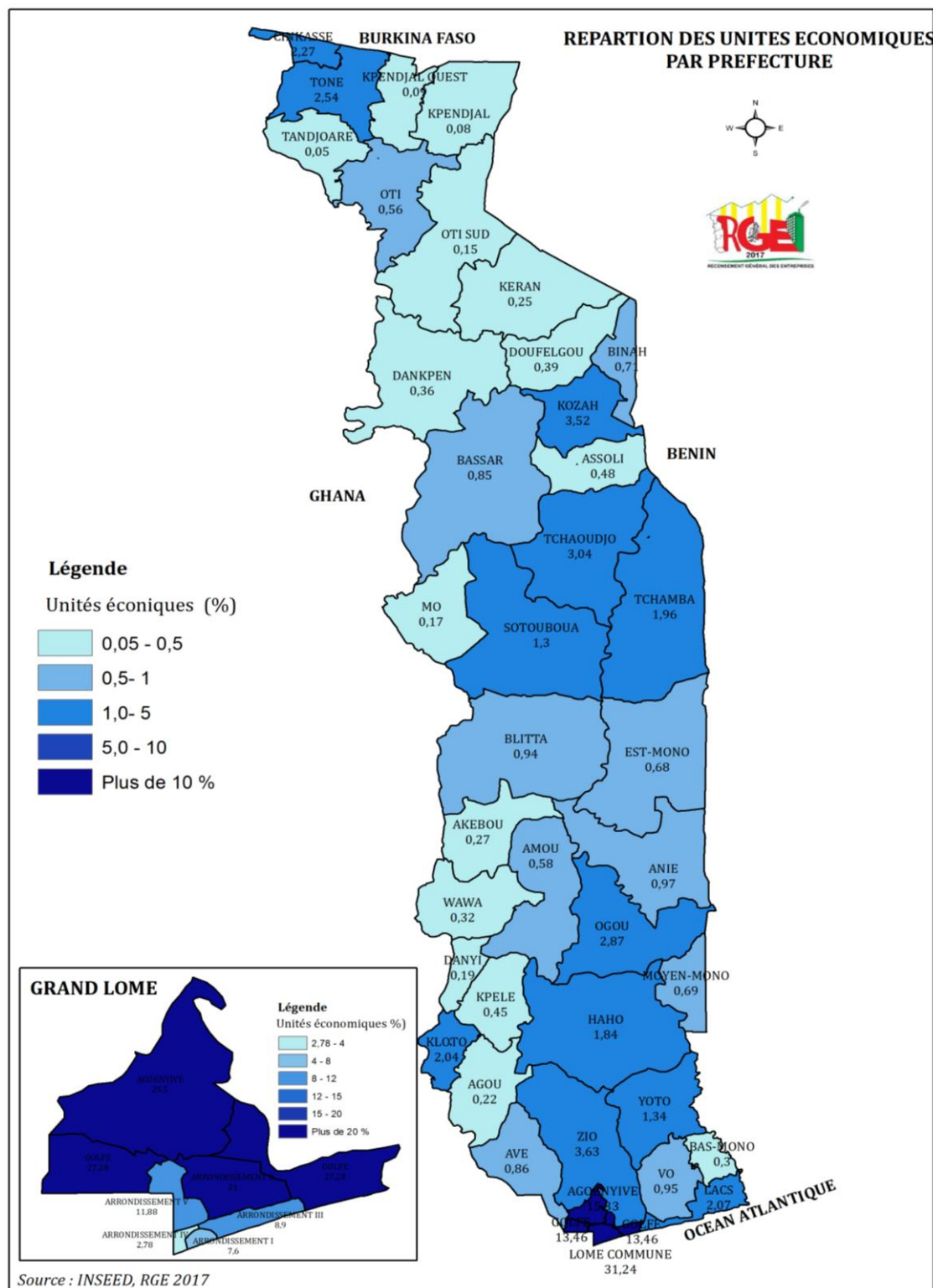


Source : INSEED, RGE 2018

De plus, 6 693 unités pour lesquelles l'information est disponible sur les 119 318 dénombrées et ayant un local à usage professionnel, soit 5,6%, sont situées dans un marché.

La répartition de ces unités géographiquement localisées entre les préfectures est indiquée sur la Carte 2.2. Elle fait un zoom sur le Grand Lomé.

Carte 2.2: Répartition du nombre d'unités économiques dénombrées en 2018 au Togo par préfecture mettant en exergue le Grand Lomé



2.2. Forme juridique des unités économiques

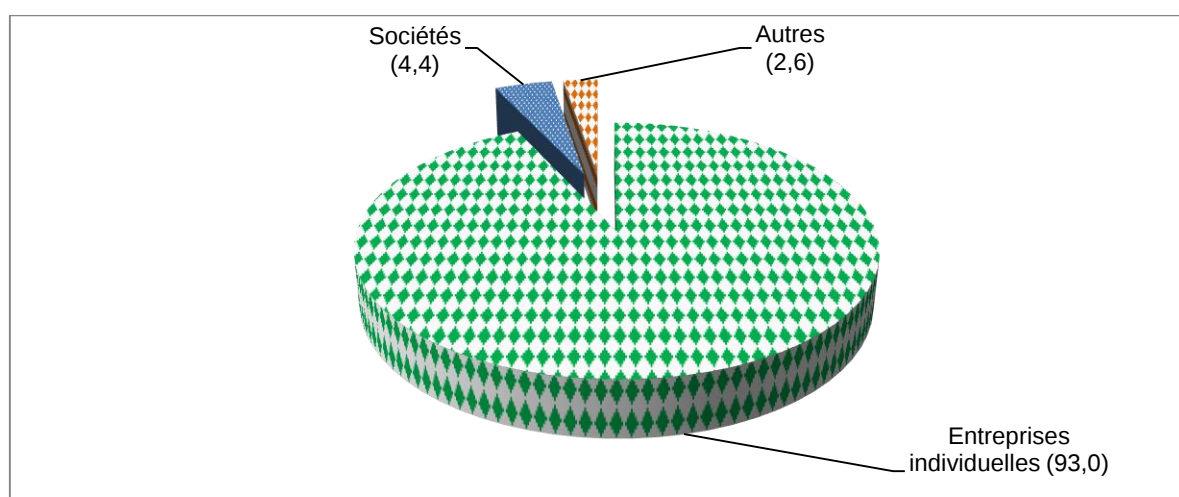
La forme juridique d'une entreprise définit l'ensemble des règles au regard de la loi applicable à celle-ci en termes de modalités de constitution, de capital social minimum, de rapport entre les associés, de modalités d'imposition des bénéfices, etc. A ce titre, on distingue deux grandes formes juridiques : l'entreprise individuelle et la société.

Une entreprise individuelle est une entreprise appartenant exclusivement à une personne physique, l'entrepreneur, ce dernier n'ayant pas créé de personne juridique distincte de la personne physique. Par contre, l'entreprise sociétaire « est une entreprise exerçant son activité sous une forme juridique de société, c'est-à-dire de personne morale indépendante » (INSEE, 2016).

Le RGE a voulu capter l'information détaillée sur la forme juridique des unités économiques, en l'occurrence sur les formes sociétaires. Aussi, le questionnaire avait prévu des modalités comme « Société anonyme », « Société anonyme unipersonnelle », « Société à responsabilité limitée », « Société à responsabilité limitée unipersonnelle », « Société en nom collectif », etc. Néanmoins, le traitement de cette variable relative à la forme juridique a retenu les deux types traditionnels de forme juridique.

Il est à préciser que la population ici concernée est celle des unités économiques qui sont des établissements uniques et les entreprises sièges, les établissements secondaires étant exclus.

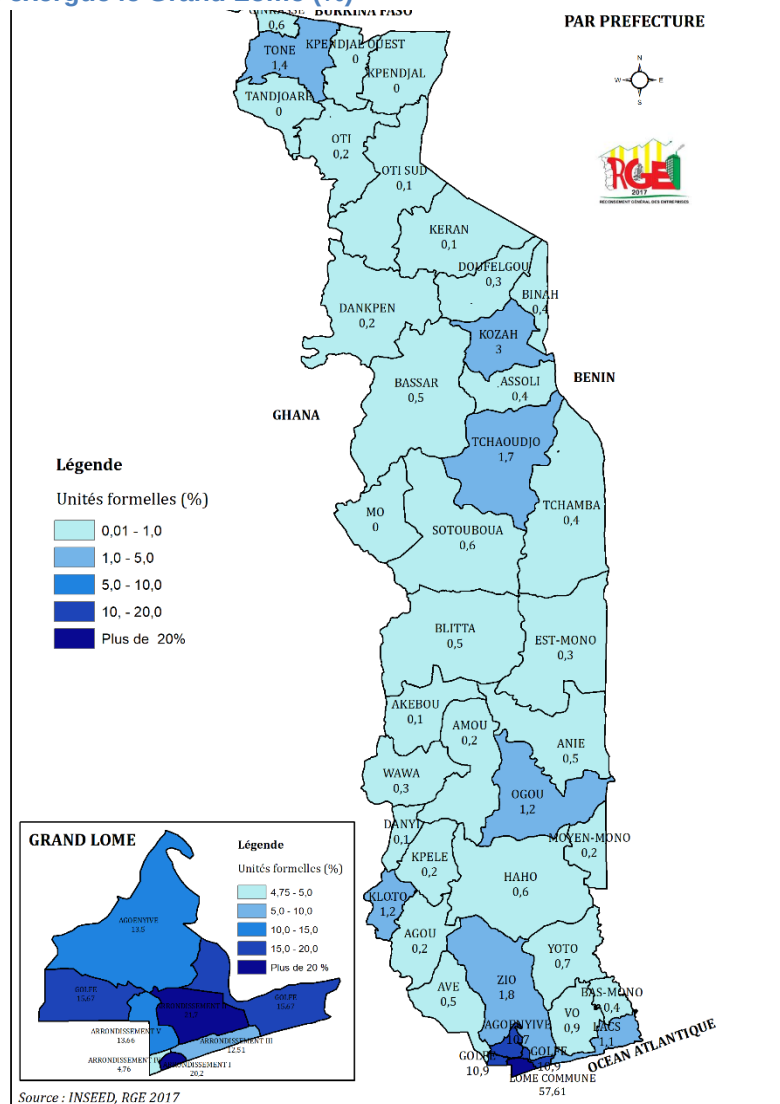
Graphique 2.3: Répartition des unités dénombrées selon la forme juridique (%)



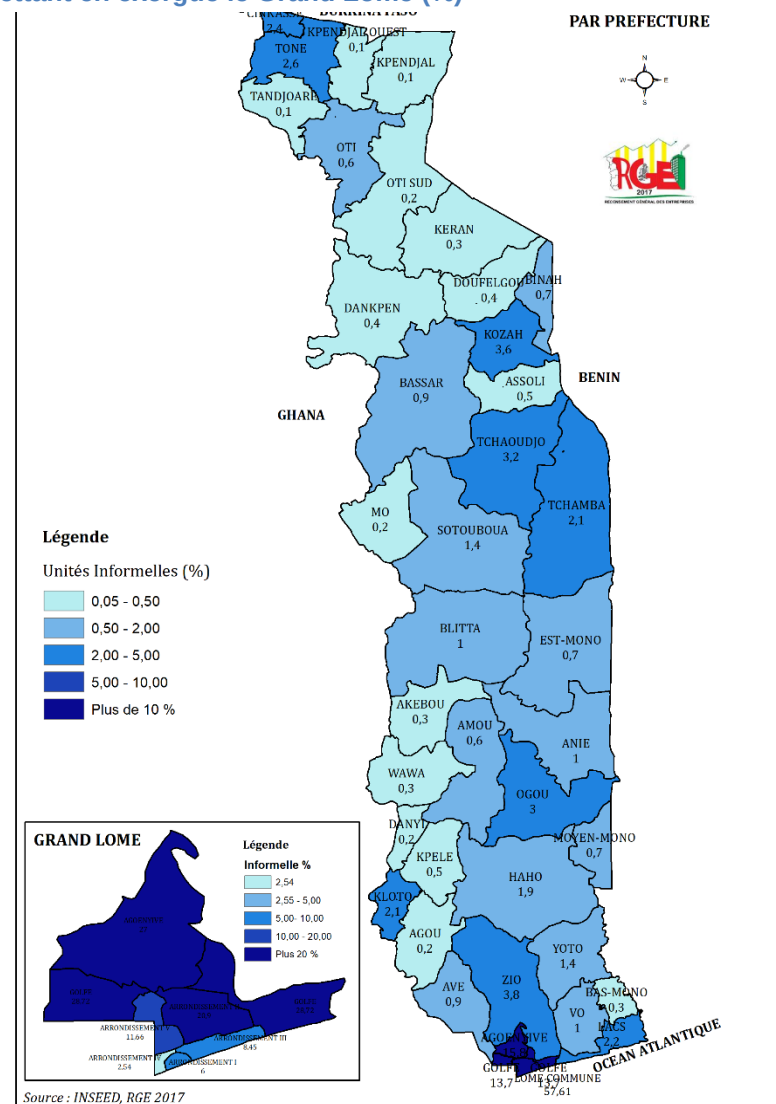
Source : INSEED, RGE 2018

Dans l'ensemble, les résultats révèlent que la personne physique c'est-à-dire l'entreprise individuelle demeure la forme juridique la plus sollicitée par les créateurs d'entreprises. En effet, 93,0% des 115 880 unités économiques disponibles grâce au dénombrement du RGE et complété par les informations contenues dans les déclarations statistiques et fiscales (DSF) des entreprises sont des entreprises individuelles. Les entreprises sociétaires ne représentent que 4,4%. Les organisations associatives (associations religieuses, syndicales, etc.), les ONG, etc. ont été regroupées dans la modalité « Autres » ; ces entités représentent 2,6% des unités économiques.

Carte 2.4: Répartition des unités formelles par préfecture et mettant en exergue le Grand Lomé (%)

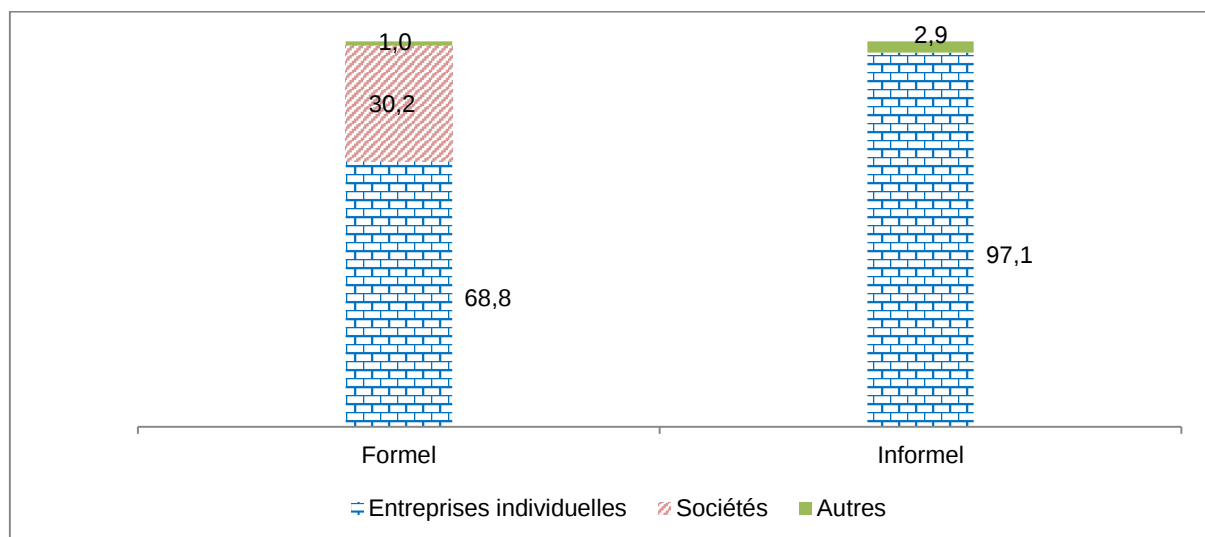


Carte 2.3: Répartition des unités informelles par préfecture et mettant en exergue le Grand Lomé (%)



Une analyse croisée (voir graphique 2.5) entre les deux caractères (forme juridique et caractère formel ou informel) montre que sur l'ensemble des entreprises formelles, 30,2% sont des sociétés pour 68,8% d'entreprises individuelles. Par contre, 97,1% des entreprises informelles sont des entreprises individuelles

Graphique 2.4: Répartition des entreprises recensées au Togo en 2018 selon la forme juridique et la forme d'exploitation (%)



Source : INSEED, RGE 2018

2.3. Branches d'activité

Conventionnellement, « une branche (ou branche d'activité) regroupe des unités de production homogènes, c'est-à-dire qui fabriquent des [biens ou rendent des services] qui appartiennent à la même [subdivision] de la nomenclature d'activités économiques ». Pour le RGE du Togo, la nomenclature d'activités économiques utilisée pour la collecte et la codification est la nomenclature togolaise d'activités (NTA). La NTA est une adaptation aux réalités économiques togolaises de la première révision de la nomenclature des activités des Etats membres d'AFRISTAT (NAEMA rev. 1), qui elle-même est aussi une adaptation de la quatrième révision de la classification internationale type par industrie de toutes les branches d'activités (CITI, Rev. 4).

2.3.1. Présentation succincte des sections de la nomenclature togolaise d'activités

La NTA comporte vingt-une (21) sections au premier niveau (le plus agrégé), quatre-vingt-huit (88) divisions au niveau deux, cent cinquante-huit (158) groupes au niveau trois et trois cent une (301) classes d'activités au niveau le plus fin. L'analyse des résultats du RGE en termes d'activités économiques ou de branches d'activité sera présentée dans ce document au niveau le plus agrégé de la NTA, donc au niveau section.

Cette partie reprend sommairement la synthèse du contenu des vingt-une (21) sections de la NTA telle qu'exposée dans le document des nomenclatures NTA et NTP.

✓ Section A : AGRICULTURE, SYLVICULTURE, PÊCHE

« Cette section regroupe l'ensemble des activités consistant à exploiter les ressources naturelles végétales ou animales. Certaines activités de soutien à cette exploitation sont également logées dans cette section. »

✓ Section B : ACTIVITÉS EXTRACTIVES

« Les activités extractives comprennent l'ensemble des activités consistant en l'exploitation des ressources naturelles minérales, y compris lorsqu'elles sont à l'état liquide (pétrole brut), ou gazeux (gaz naturel). Elles incluent certaines opérations nécessaires à la commercialisation des produits extraits: concentration des minerais, liquéfaction du gaz naturel, agglomération des combustibles solides. En revanche, la transformation des produits extraits relève de la section C. »

✓ Section C : ACTIVITES DE FABRICATION

« La section C regroupe les activités de transformation physique ou chimique de matières, de substances ou de composants en produits nouveaux. Les matières, substances ou composants transformés peuvent être des matières premières, produits de l'agriculture, de la sylviculture, de la pêche, des activités extractives ainsi que les produits d'autres activités de fabrication. La précision doit être faite pour l'altération, la rénovation ou la réfection complète de biens qui sont aussi considérées comme des activités de fabrication. »

✓ Section D : PRODUCTION ET DISTRIBUTION D'ÉLECTRICITÉ ET DE GAZ

« La section D comprend des ACTIVITES ORGANISEES EN RESEAU : production localisée puis acheminée jusqu'aux utilisateurs raccordés au réseau. Cette section concerne l'exploitation des compagnies d'électricité et de gaz. Elle comprend la production, la gestion des infrastructures, et la distribution aux utilisateurs. Ces différents rôles peuvent être exercés par une même unité ou par des unités distinctes. Cette section ne comprend pas l'alimentation en eau et l'assainissement (cf. section E), ni l'acheminement de gaz naturel par gazoducs (cf. Section H). »

✓ Section E : PRODUCTION ET DISTRIBUTION D'EAU, ASSAINISSEMENT ; TRAITEMENT DES DECHETS ET DE POLLUTION

« La section vise la production (captage et traitement) et la distribution d'eau, la collecte et le traitement des eaux usées, la gestion (collecte, traitement et élimination) de tous types de déchets, leur récupération et les activités de dépollution. »

✓ Section F : CONSTRUCTION

« Cette section comprend les activités de construction générale et de construction spécialisée pour les bâtiments et le génie civil. Elle vise les chantiers de construction neuve, les rénovations, les transformations et les extensions ainsi que le montage de bâtiments préfabriqués ou de structures sur site. »

✓ Section G : COMMERCE

« La section comprend le commerce de gros et de détail (vente sans transformation) de tout type de marchandises et les services liés à la vente de marchandises. Le commerce de gros et le commerce de détail sont les étapes finales de la distribution de marchandises. La réparation de véhicules automobiles et de motocycles est également comprise dans cette section. »

✓ Section H : TRANSPORTS ET ENTREPOSAGE

« Cette section couvre les activités liées au transport, régulier ou non, de passagers et de marchandises, par rail, par route, par conduites, par eau ou par air et les activités connexes (exploitation des infrastructures de transport, manutention et entreposage du fret, etc). Cette

section comprend aussi la location de matériel de transport avec chauffeur ou pilote ainsi que les activités de poste et de courrier. »

✓ Section I : HEBERGEMENT ET RESTAURATION

« La section comprend la mise à disposition de lieux d'hébergement pour des séjours de courte durée ainsi que la fourniture de repas préparés pour consommation immédiate. »

✓ Section J : INFORMATION ET COMMUNICATION

« Cette section comprend les activités de production de "contenus" d'informations (livres, films, musiques, indépendamment du support), leur distribution et leur diffusion ainsi que la gestion des droits correspondants. Elle recouvre aussi les activités permettant de transmettre des informations ou d'y accéder. Elle comprend également les activités liées aux technologies informatiques, au traitement des données et à la fourniture d'informations. »

✓ Section K : ACTIVITES FINANCIERES ET D'ASSURANCE

« La section K regroupe les activités de services financiers (y compris activités d'assurance et de réassurance) et le financement des caisses de retraite, ainsi que les activités d'appui aux activités financières. Elle couvre en outre les activités liées à la détention de valeurs d'actifs, telles que les activités de sociétés de portefeuille, les activités des sociétés fiduciaires, des fonds et autres entités financières. »

✓ Section L : ACTIVITES IMMOBILIERES

La section comprend des activités immobilières, elles sont orientées vers la clientèle des entreprises, mais aussi vers le service du logement, qui concerne très majoritairement les particuliers (les loyers imputés y sont compris). Cette section comprend aussi les activités des gestionnaires de biens immobiliers.

✓ Section M : ACTIVITÉS SPECIALISEES, SCIENTIFIQUES ET TECHNIQUES

« La section comprend les activités professionnelles, scientifiques et techniques spécialisées sous la responsabilité de professionnels hautement qualifiés. Ces activités requièrent donc un niveau de formation élevé pour apporter aux utilisateurs des connaissances et compétences spécialisées. »

✓ Section N : ACTIVITES DE SERVICES DE SOUTIEN ET DE BUREAU

Cette section comprend des activités de soutien, de bureau ou logistiques. Ces activités sont différentes de celles de la section M, car leur objectif premier n'est pas le transfert de connaissances spécialisées mais plutôt un appui utile à beaucoup d'autres activités.

✓ Section O : ACTIVITES D'ADMINISTRATION PUBLIQUE

Cette section comprend les activités d'administration publique qui, par nature, ne relèvent pas en général du marché. Elle comprend les activités d'administration générale et de tutelle, les activités de prérogative publique et la gestion des régimes obligatoires de protection sociale.

✓ Section P : ENSEIGNEMENT

Cette section comprend les activités d'enseignement à tous les niveaux, pour tous les publics et pour toutes les disciplines. L'enseignement peut être dispensé oralement ou par écrit ainsi que par la radio et la télévision ou d'autres moyens de communication.

✓ Section Q : ACTIVITÉS POUR LA SANTÉ HUMAINE ET L'ACTION SOCIALE

La section englobe un vaste éventail d'activités, allant des soins assurés par des professionnels de la santé dans des établissements hospitaliers à des activités d'action sociale peu ou pas médicalisées, en passant par des activités d'hébergement médico-social à composante sanitaire plus ou moins importante, ce qui donne lieu à trois divisions (Q86 à Q88).

✓ Section R : ACTIVITÉS ARTISTIQUES, SPORTIVES ET RECREATIVES

Cette section comprend un ensemble d'activités destinées à répondre aux intérêts du grand public en matière culturelle, de divertissement et de loisirs, notamment avec les spectacles et musées, les équipements sportifs, ludiques et récréatifs.

✓ Section S : AUTRES ACTIVITÉS DE SERVICES N.C.A.

« Cette section comprend les activités des organisations associatives, la réparation d'ordinateurs et de biens personnels et domestiques ainsi que diverses activités de services personnels non classées ailleurs dans cette nomenclature. »

✓ Section T : ACTIVITES SPECIALES DES MENAGES

Cette section comprend l'activité des ménages en tant qu'employeurs de personnels domestiques ; on y recense l'aspect autoproduction des ménages en subsistance indifférenciée.

✓ Section U : ACTIVITÉS DES ORGANISATIONS EXTRATERRITORIALES

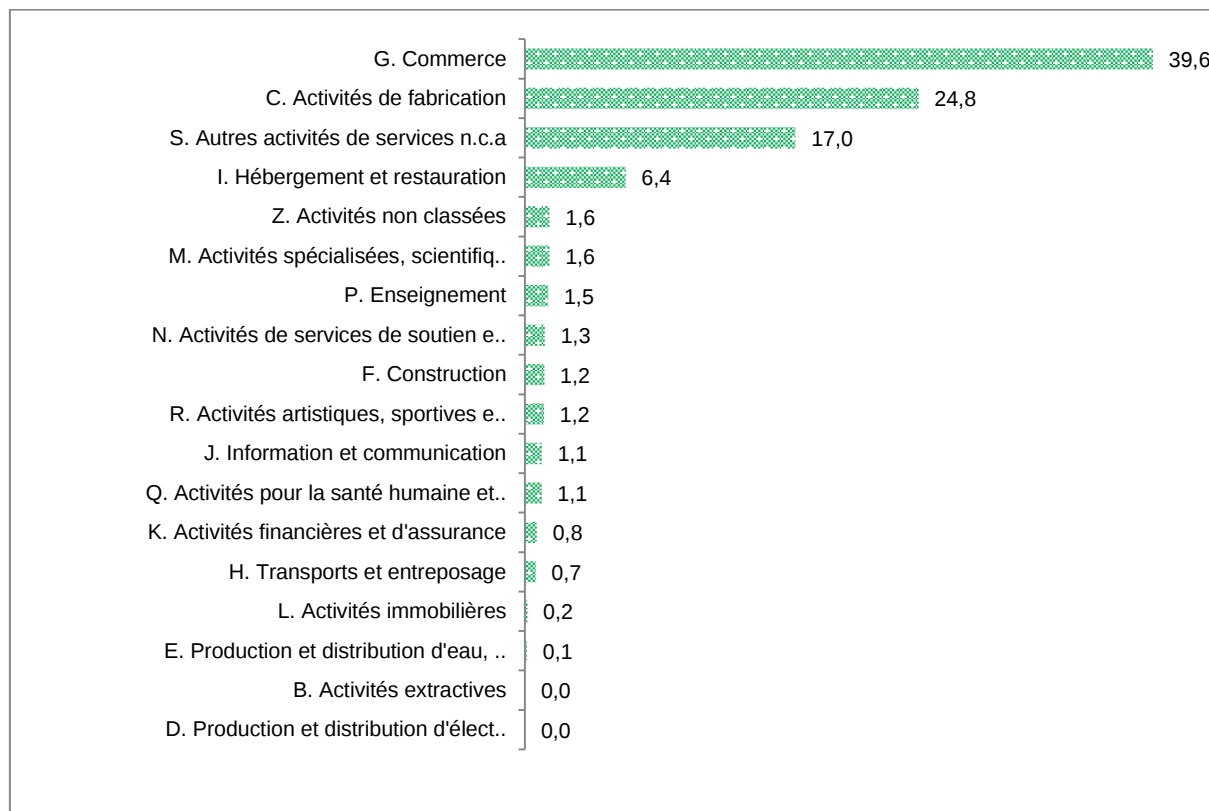
« Les organisations extraterritoriales ne font pas partie du territoire économique, mais plutôt du Reste du monde (RDM). A ce titre, elles ne devraient pas figurer dans les nomenclatures. Mais leurs activités sont mentionnées pour satisfaire les besoins de certaines enquêtes, notamment concernant l'emploi. »

2.3.2. Analyse selon la branche d'activité

Cette partie analyse la répartition des unités dénombrées selon la branche d'activité.

Compte tenu du champ du RGE, les unités économiques relevant des sections A (« agriculture, sylviculture, pêche »), O (« activités d'administration publique »), T (« activités spéciales des ménages ») et U (« activités des organisations extraterritoriales ») sont exclues.

Graphique 2. 5: Répartition du nombre d'unités selon la branche d'activité (%)



Source : INSEED, RGE 2018

Les résultats montrent que plus de 80% des 119 318 unités dénombrées (y compris les établissements secondaires) déclarent exercer leur activité principale dans seulement trois sections ou branches d'activités : le « commerce » (39,6%), les « activités de fabrication » (24,8%) et les « autres activités de services non classées ailleurs » (17,0%). Le Graphique 2.6 permet de se rendre compte de la prépondérance de ces trois sections d'activités dans le tissu économique togolais. La section d'activité qui suit est « l'hébergement et restauration » avec 6,4% des effectifs. Les effectifs des autres branches d'activités représentent respectivement moins de 2%.

Les branches « activités financières et d'assurance », « production et distribution d'eau, assainissement ; traitement des déchets et dépollution », « activités extractives », « production et distribution d'électricité et de gaz » représentent moins de 1% des effectifs. Cette faible proportion des entreprises dans ces branches s'expliquerait par le fait que, l'activité dans ces branches est soumise à l'obtention préalable des licences et permis. Aussi, les investissements à réaliser sont très importants.

La répartition des unités par branche d'activité est quasi identique lorsqu'on s'intéresse aux régions comme le montre le Tableau 2.2.

La codification de l'activité de certaines unités s'est révélée impossible, du fait de l'absence ou du manque d'informations nécessaires. Les activités de ces unités ont simplement été codifiées Z par l'équipe technique. Ces unités représentent tout de même 1,6% de l'ensemble dénombrées.

Le Tableau 2.2 montre les profils colonnes du croisement entre les activités économiques et les régions statistiques.

Tableau 2. 2: Structure des régions économiques suivant l'activité économique en termes d'unités dénombrées (en %)

Activités économiques (sections)	Régions économiques						Ensemble
	Grand Lomé	Maritime	Plateaux	Centrale	Kara	Savanes	
B. Activités extractives	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
C. Activités de fabrication	22,1	28,5	30,3	30,9	30,4	25,8	24,8
D. Production et distribution d'électricité et de gaz	0,0	0,0	0,0	0,0	0,1	0,0	0,0
E. Production et distribution d'eau, assainissement, Traitement des déchets et dépollution	0,2	0,1	0,0	0,1	0,2	0,1	0,1
F. Construction	1,8	0,2	0,1	0,2	0,4	0,3	1,2
G. Commerce	40,6	34,7	36,2	38,3	34,7	48,9	39,6
H. Transports et entreposage	0,9	0,1	0,1	0,3	0,3	0,6	0,7
I. Hébergement et restauration	6,3	7,7	6,1	4,7	8,4	5,3	6,4
J. Information et communication	1,2	0,8	0,7	0,8	1,2	0,5	1,1
K. Activités financières et d'assurance	0,6	1,0	1,0	1,1	1,3	0,8	0,8
L. Activités immobilières	0,2	0,1	0,0	0,0	0,0	0,0	0,2
M. Activités spécialisées, scientifiques et techniques	1,9	1,4	0,9	0,5	0,7	0,7	1,6
N. Activités de services de soutien et de bureau	1,4	1,1	1,0	0,9	1,0	0,6	1,3
P. Enseignement	1,6	1,4	1,2	1,3	1,1	0,8	1,5
Q. Activités pour la santé humaine et l'action sociale	1,3	1,2	0,8	0,7	0,5	0,3	1,1
R. Activités artistiques, sportives et récréatives	1,3	1,3	1,6	0,7	0,7	0,5	1,2
S. Autres activités de services n.c.a	16,4	19,8	19,0	18,9	17,8	12,8	17,0
Z. Activités non classées	1,9	0,7	0,9	0,6	1,0	1,9	1,6
Total	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0

Source : INSEED, RGE 2018

Lorsqu'on s'intéresse aux activités économiques, le Tableau 2.3 confirme la concentration des unités économiques dans le Grand Lomé quelle que soit l'activité économique considérée.

Tableau 2. 3: Secteur d'activité selon la région économique et les unités dénombrées (en %)

Activités économiques (sections)	Régions économique						Ensemble
	Grand Lomé	Maritime	Plateaux	Centrale	Kara	Savanes	
B. Activités extractives	88,9	3,7	3,7	0,0	3,7	0,0	100,0
C. Activités de fabrication	56,1	9,8	12,6	8,6	7,5	5,5	100,0
D. Production et distribution d'électricité et de gaz	44,0	16,0	0,0	16,0	20,0	4,0	100,0
E. Production et distribution d'eau, assainissement, Traitement des déchets et dépollution	73,0	5,7	3,8	6,9	8,2	2,5	100,0
F. Construction	93,6	1,1	1,1	1,0	1,9	1,3	100,0
G. Commerce	64,5	7,4	9,4	6,6	5,3	6,6	100,0
H. Transports et entreposage	85,8	1,4	1,2	3,5	3,1	5,1	100,0
I. Hébergement et restauration	62,3	10,3	9,9	5,0	8,0	4,5	100,0
J. Information et communication	72,3	6,1	6,9	5,2	6,9	2,7	100,0
K. Activités financières et d'assurance	48,7	11,6	13,6	10,0	10,8	5,3	100,0
L. Activités immobilières	93,8	3,6	1,0	0,5	1,0	0,0	100,0
M. Activités spécialisées, scientifiques et techniques	78,8	7,9	6,2	2,1	2,8	2,3	100,0
N. Activités de services de soutien et de bureau	72,1	7,1	8,6	4,8	4,8	2,6	100,0
P. Enseignement	69,9	7,8	8,6	6,1	4,7	2,8	100,0
Q. Activités pour la santé humaine et l'action sociale	74,5	9,3	7,3	4,3	2,9	1,7	100,0
R. Activités artistiques, sportives et récréatives	67,0	9,3	13,8	3,9	3,7	2,1	100,0
S. Autres activités de services n.c.a	60,6	9,9	11,5	7,6	6,4	4,0	100,0
Z. Activités non classées	77,6	3,5	5,6	2,7	4,0	6,6	100,0
Total	62,9	8,5	10,3	6,9	6,1	5,3	100,0

Source : INSEED, RGE 2018

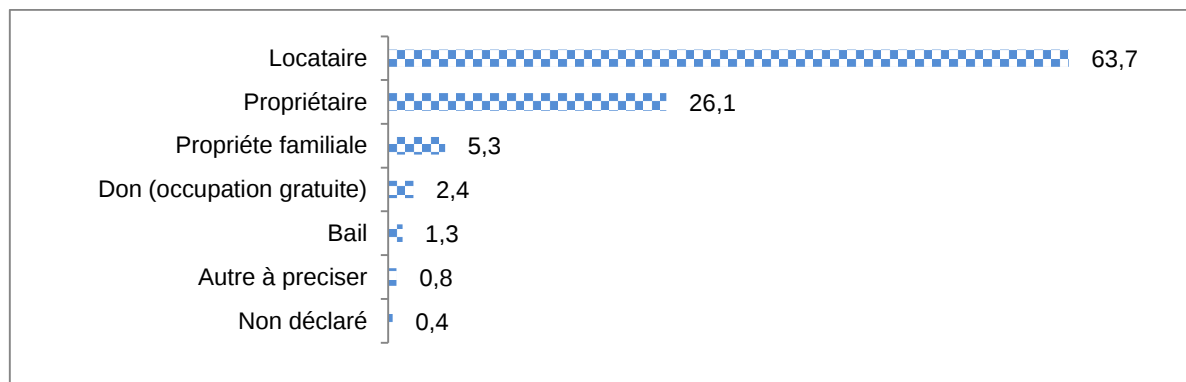
2.4. Conditions de travail

Les conditions de travail désignent en général l'environnement prévalant au sein des entreprises et dans lesquelles le travail est réalisé. Cet environnement est en général appréhendé à travers (i) l'organisation, les moyens et le cadre du travail (espace de travail, temps de travail, outils, etc.), (ii) les exigences des salariés (qualité du travail, etc.), (iii) l'environnement de l'entreprise et du travail et (iv) les relations professionnelles. C'est donc l'ensemble des paramètres sociaux, environnementaux, psychologiques, physiques et organisationnels qui caractérise le cadre de travail des employés au sein d'une entreprise.

Le RGE s'est intéressé à cet environnement de travail à travers l'analyse du cadre de travail en termes d'occupation, du temps de travail et d'emplois.

En s'intéressant au statut d'occupation du lieu d'exercice de l'activité (confer Graphique 2.6), il apparaît qu'en 2018, la majorité des entreprises dénombrées (63,7%) louent le local à usage professionnel qu'elles occupent tandis que 26,1% en sont propriétaires. Environ 8% des entreprises occupent les locaux qu'ils utilisent sans dépenser, non pas parce que le local leur appartient, mais soit le local est une propriété familiale (5,3%), soit il leur est fourni à titre gratuit (2,4%).

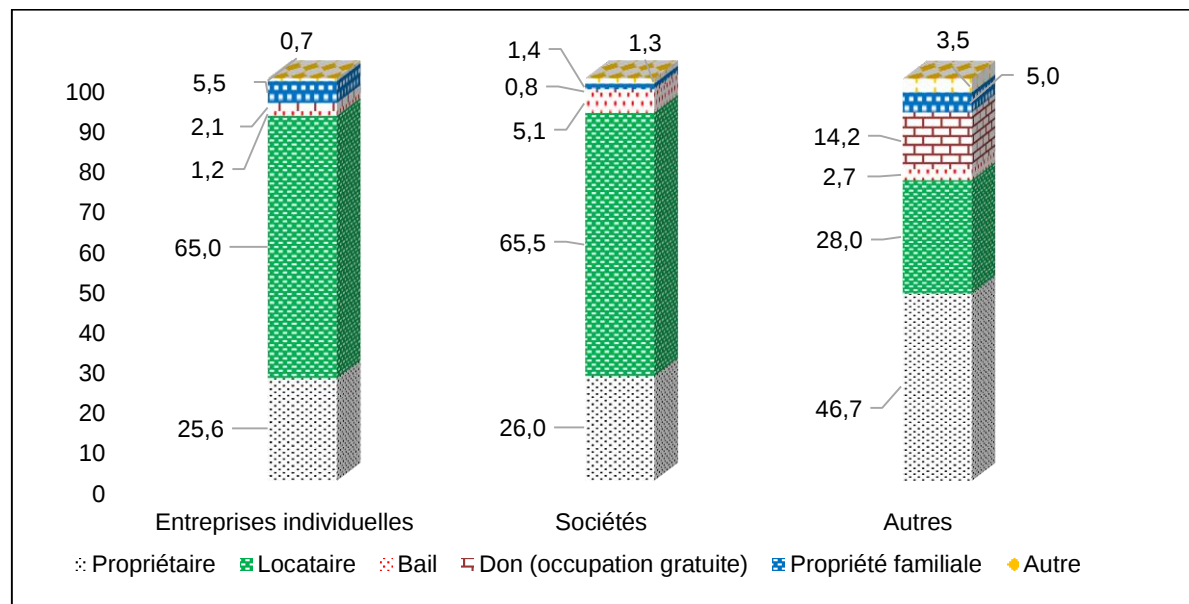
Graphique 2.6: Répartition (en %) des unités recensées en 2018 au Togo selon le statut d'occupation du lieu d'exercice de l'activité



Source : INSEED, RGE 2018

L'analyse du statut d'occupation du lieu d'exercice de l'activité et la nature de l'unité économique selon la forme juridique montre que 65,0% des entreprises individuelles et 65,5% des sociétés ont loué leur local.

Graphique 2.7: Forme juridique et statut d'occupation (%)



Source : INSEED, RGE 2018

2.5. Emploi dans les entreprises dénombrées

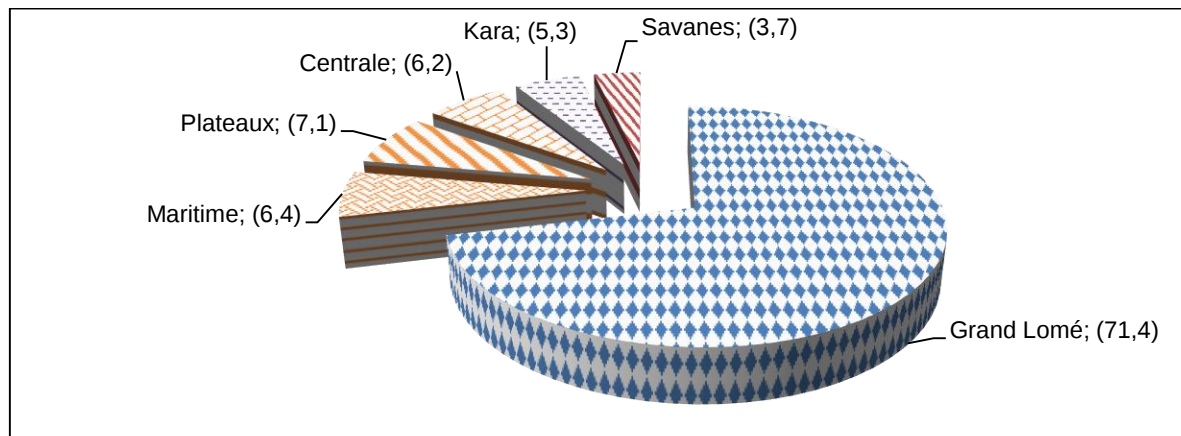
L'emploi renvoie ici à l'ensemble des individus, rémunérés ou non, engagés dans les activités productives de l'unité.

Globalement, les unités économiques recensées lors du RGE 2018 occupent au total 305 948 personnes.

2.5.1. Emploi et région

L'analyse de l'emploi selon les régions fait ressortir certaines disparités. En effet, le Grand-Lomé concentre 71,4% alors que dans le reste des régions, le niveau de l'emploi est inférieur à 10%. La région des Savanes est la moins nantie avec seulement 3,7% derrière celle de la Kara qui détient 5,3% des personnes employées.

Graphique 2.8: Répartition des emplois par région économique (%)



Source : INSEED, RGE 2018

2.5.2. Emploi et sexe

Au 31 décembre 2016, l'ensemble des entreprises recensées emploie un effectif de 305 948. Les hommes représentent 63,5% contre 36,5% de femmes. Selon le statut, les femmes constituent 36,9% des employés permanents, 29,5% des saisonniers et 49,0% des aides familiaux. Réparties selon la forme juridique, la proportion des femmes reste également faible. Si au niveau des aides-familiaux, on avoisine la parité entre hommes (51,0%) et femmes (49,0%), la disparité reste plus prononcée au niveau des emplois temporaires et des emplois permanent où les femmes représentent respectivement 29,5% et 36,9%.

Tableau 2.4: Répartition des emplois par sexe selon le statut du personnel et la forme juridique (%)

Statut du personnel	Forme juridique				
	sexe	Entreprises individuelles	Sociétés	Autres	Total
Permanents	Homme	57,9	79,8	66,4	63,1
	Femme	42,1	20,2	33,6	36,9
	Total	100	100	100	100
Temporaires ou saisonniers	Homme	68,1	72,4	71,6	70,5
	Femme	31,9	27,6	28,4	29,5
	Total	100	100	100	100
Aides Familiaux	Homme	50,1	67,2	59,2	51,0
	Femme	49,9	32,8	40,8	49,0
	Total	100	100	100	100

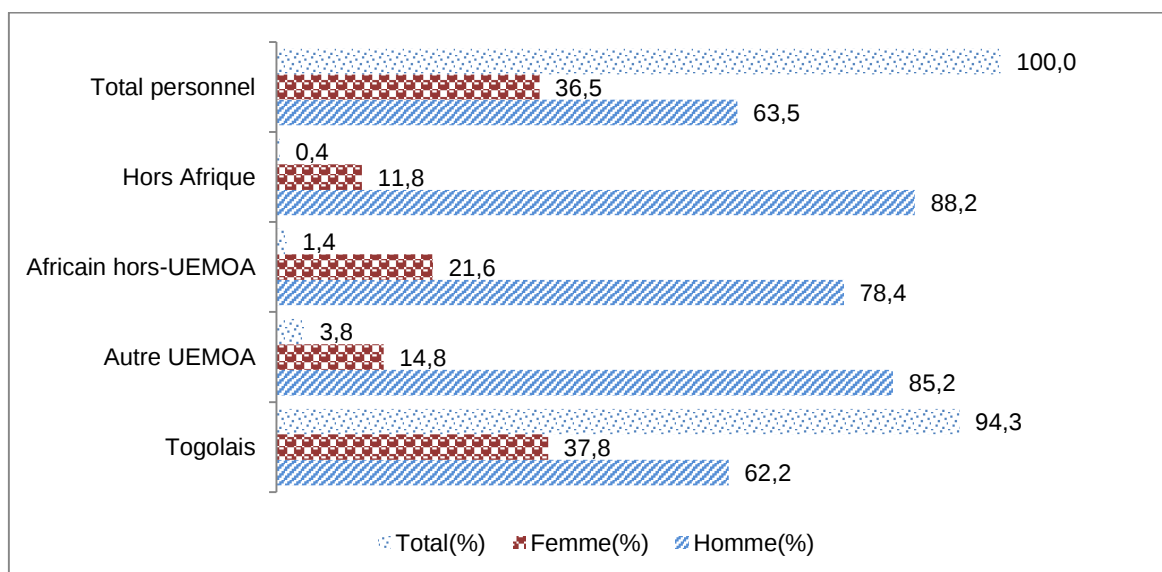
Source : INSEED, RGE 2018

Selon les nationalités, les togolais représentent 94,3% de l'emploi en 2016 avec 62,2% d'hommes contre 37,8% de femmes.

Les ressortissants de la zone UEMOA (autre que le Togo), représentent 3,8% de l'emploi en 2016 dont 85,2% sont des hommes et 14,8% des femmes. Les Africains (Hors UEMOA) représentent 1,4% de l'effectif des emplois. Au sein de cette catégorie d'employés, les hommes représentent 78,4% et les femmes 21,6%.

Les employés non Africains constituent seulement 0,4% des emplois et sont majoritairement des hommes (88,2%).

Graphique 2.9: Répartition des emplois par sexe et par nationalité (%)

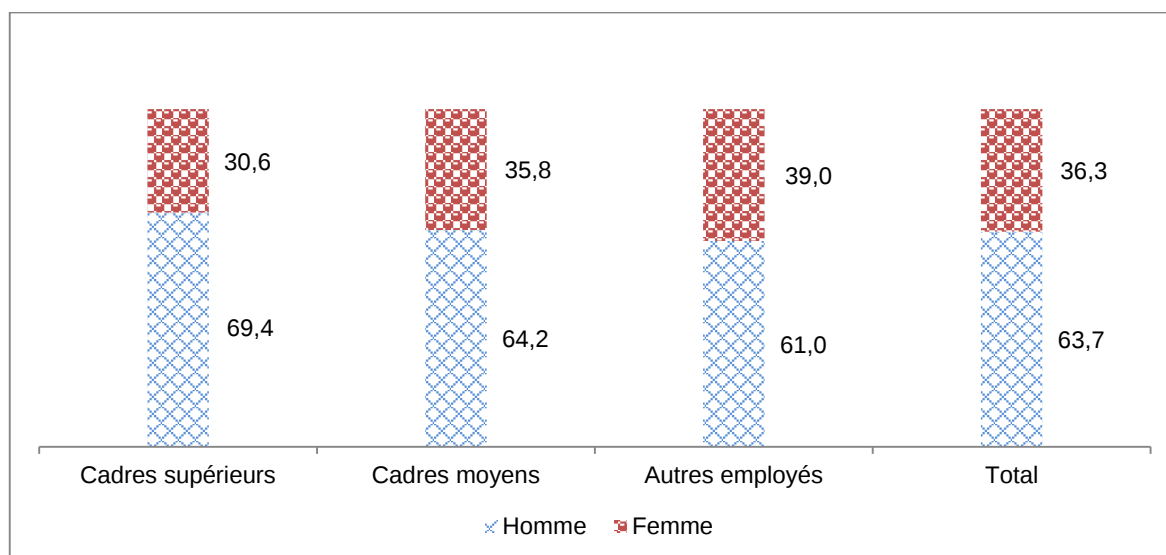


Source : INSEED, RGE 2018

Le graphique ci-dessous donne la répartition des emplois selon le sexe et la catégorie socioprofessionnelle. Trois types de catégories se distinguent : les cadres supérieurs, les cadres moyens et les autres catégories d'employés.

L'analyse de ce graphique relève une prédominance des hommes dans toutes les catégories (69,4% de cadres supérieurs, 64,2% de cadres moyens et 61,0% d'autres cadres). On observe une présence remarquée des femmes au niveau des autres employés où elles représentent 39,0% des travailleurs contre 61,0% pour les hommes.

Graphique 2.10: Répartition des emplois par sexe et par catégorie sociales professionnelles (%)



Source : INSEED, RGE 2018

2.5.3. Emploi et branche d'activité

La plupart des travailleurs des entreprises recensées exerce dans le commerce (28,9%) et 21,9% dans les activités de fabrication. Il s'en suit les autres activités de service n.c.a (13,3%). Les autres branches d'activités contribuent chacune à moins de 10% dans l'emploi. Au nombre de celles-ci, les activités qui contribuent le plus faiblement à l'emploi sont d'une part les activités de production et distribution d'électricité et de gaz (0,1%) et d'autre part les activités de production et distribution d'eau, assainissement, traitement des déchets et dépollution et les activités extractives, qui contribuent chacune à hauteur de 0,6%.

Les employés du commerce, de fabrication et autres activités de service n.c.a dominent le secteur informel où ils représentent respectivement 32,3% et 23,2% et 20,7%. Les autres branches d'activités ont chacune moins de 10% d'agents qui travaillent dans l'informel.

Tableau 2. 5: Répartition des emplois par branche d'activité selon le caractère formel ou non formel (%)

Branches d'activité	Personnel secteur formel	Personnel secteur informel	Ensemble emplois
B. Activités extractives	1,5	0,0	0,6
C. Activités de fabrication	20,2	23,2	21,9
D. Production et distribution d'électricité et de gaz	0,1	0,0	0,1
E. Production et distribution d'eau, assainissement, Traitement des déchets et dépollution	1,8	0,1	0,8
F. Construction	6,7	0,3	3,0
G. Commerce	24,1	32,3	28,9
H. Transports et entreposage	6,5	0,3	2,9
I. Hébergement et restauration	5,2	8,0	6,8
J. Information et communication	4,0	0,8	2,1
K. Activités financières et d'assurance	5,0	0,2	2,2
L. Activités immobilières	0,3	0,1	0,2
M. Activités spécialisées, scientifiques et techniques	3,5	1,0	2,0
N. Activités de services de soutien et de bureau	5,1	0,9	2,7
P. Enseignement	8,4	6,1	7,0
Q. Activités pour la santé humaine et l'action sociale	1,8	3,4	2,7
R. Activités artistiques, sportives et récréatives	0,9	1,0	1,0
S. Autres activités de services n.c.a	3,0	20,7	13,3
Z. Activités non classées	1,9	1,6	1,7
Total	100,0	100,0	100,0

Source : INSEED, RGE 2018

2.5.4. Emploi, forme juridique et forme d'exploitation

Dans l'ensemble, la répartition de l'emploi selon la forme juridique montre une forte présence des employés dans les entreprises individuelles de 66,7% contre 24,0% dans les sociétés et 9,3% dans autre forme juridique. Le secteur informel regorge la plus grande partie des travailleurs des entreprises individuelles (86,4%) contre 13,6% dans d'autres formes juridiques. En dehors des sociétés dont la quasi-totalité des travailleurs se trouvent dans le formel, la proportion des travailleurs est très faible dans les deux autres formes juridiques.

L'analyse est faite suivant la forme juridique et la forme d'exploitation.

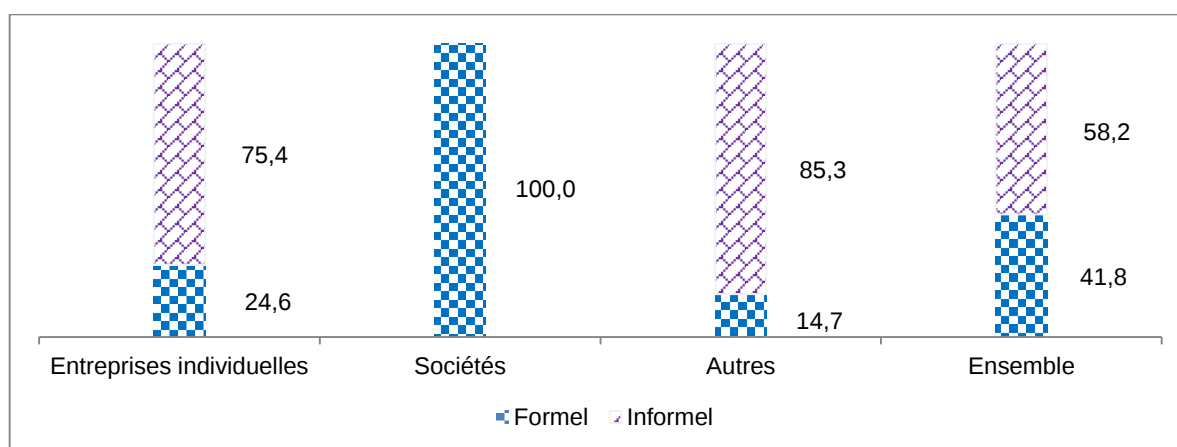
Tableau 2. 6: Répartition de l'emploi selon la forme juridique et le caractère formel/informel (%)

Forme juridique	Forme d'exploitation		
	Formel	Informel	Total
Entreprises individuelles	39,2	86,4	66,7
Sociétés	57,5	-	24,0
Autres	3,3	13,6	9,3
Total	100,0	100,0	100,0

Source : INSEED, RGE 2018

Cette répartition renseignée dans le Tableau 2.6 révèle que 57,5% de l'emploi dans les entreprises formelles sont le fait des sociétés alors que 39,2% relèvent des entreprises individuelles. Pour l'emploi dans les entreprises informelles, 86,4% sont le fait des entreprises individuelles et les 13,6% de l'emploi restant des entreprises informelles sont fournis par les unités économiques de la catégorie « Autres ». Pris globalement, l'emploi est fourni à 24,0% par les sociétés et 66,7% par les entreprises individuelles.

Par ailleurs, les résultats Graphique 2.11 montrent que 41,8% de l'emploi total déclaré est pourvu par les unités formelles. Ils montrent aussi que 24,6% des emplois sont créés par les entreprises individuelles formelles. Au niveau des unités économiques de la catégorie « Autres », 14,7% de l'emploi est fourni par les unités formelles.

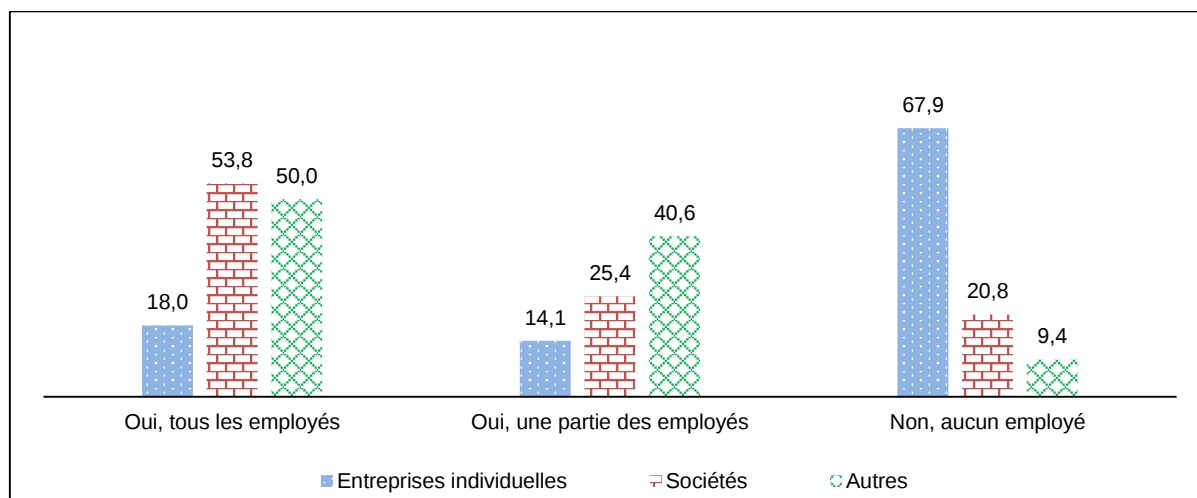
Graphique 2. 11: Répartition de l'emploi selon la forme d'exploitation et la forme juridique (%)


Source : INSEED, RGE 2018

Cependant, les unités informelles emploient plus de personnels (58,2%). L'analyse suivant la forme juridique montre que l'emploi créé par les entreprises individuelles provient à 75,4% des entreprises informelles. Pour « Autres » formes d'entreprises », ce taux est 85,3%.

Au Togo, les entreprises doivent obligatoirement s'immatriculer à la Caisse Nationale de Sécurité Sociale (CNSS) et déclarer tout le personnel. Cela permet de faire face aux risques sociaux situations notamment la maladie, les accidents de travail, la maternité, la vieillesse.

Graphique 2.12: Répartition des unités économiques par forme juridique et selon que les employés sont déclarés ou non (%)



Source : INSEED, RGE 2018

Les résultats montrent que pour les unités économiques qui sont des sociétés, 53,8% ont déclaré tous leurs employés, 25,4% une partie de leurs employés et 20,8% n'ont déclaré aucun employé.

Quant aux entreprises individuelles, seules 18,0

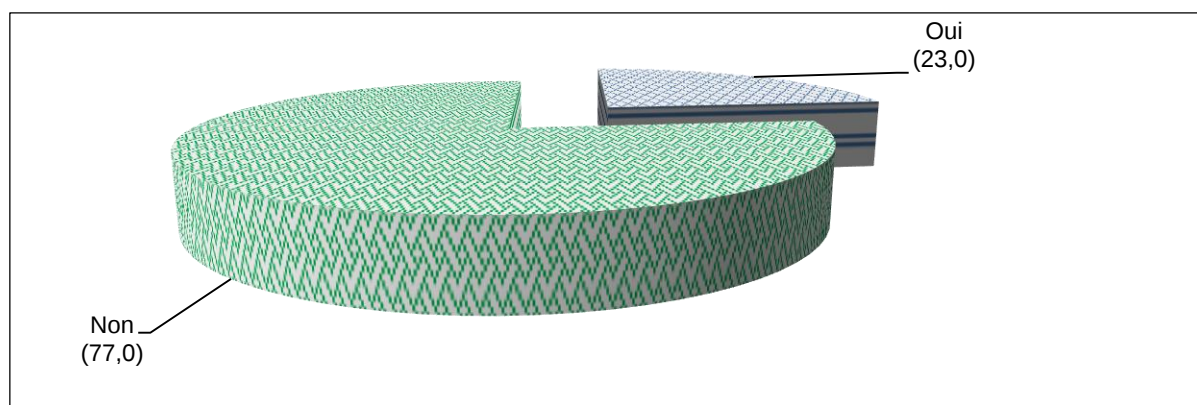
% ont déclaré la totalité de leurs employés, 14,1% une partie de leurs employés contre 67,9% qui n'ont déclarés aucun de leurs employés.

2.6. Tenue de comptabilité

La tenue de comptabilité consiste à enregistrer toutes les pièces comptables (factures d'achat ou de reçus, quittances, notes de frais) de l'entreprise, suivant la norme du plan comptable ou de toute autre comptabilité écrite formelle ou informelle. L'objectif de la tenue de comptabilité est double : justifier de l'utilisation des fonds de l'entreprise et attester des opérations comptables (achat, paiement de salaire, vente de biens et services, etc.) et répondre aux obligations légales de l'administration fiscale.

La répartition des unités suivant la « tenue d'une comptabilité écrite » montre que seulement 23,0% des unités économiques recensées tiennent une comptabilité écrite.

Graphique 2.13: Répartition des unités économiques selon la tenue de comptabilité (%)



Source : INSEED, RGE 2018

Les unités qui tiennent une comptabilité écrite sont pour la plupart des unités formelles. En effet, la répartition des unités recensées suivant la tenue de comptabilité et la forme d'exploitation, montre que 64,9% des unités qui tiennent une comptabilité écrite sont des unités formelles. Les unités économiques qui ne tiennent pas de comptabilité écrite sont toutes informelles.

Tableau 2. 7: Forme d'exploitation et tenue de comptabilité (%)

Tenue de comptabilité	Forme d'exploitation		Total
	Formel	Informel	
Oui	64,9	35,1	100
Non	0,0	100,0	100

Source : INSEED, RGE 2018

La proportion des entreprises individuelles qui tiennent une comptabilité écrite est de 18,9%. Cette faible proportion s'explique par le fait que la majorité des entreprises individuelles sont informelles et que l'une des caractéristiques des unités informelles est qu'elles ne tiennent pas de comptabilité écrite. En effet, 81,1% des entreprises individuelles ne tiennent pas de comptabilité écrite. Par contre, toutes les sociétés tiennent une comptabilité écrite. La proportion des unités des autres formes juridiques qui tiennent une comptabilité écrite est de 36,1%.

Tableau 2. 8: Forme juridique et tenue de comptabilité (%)

Tenue de comptabilité	Forme juridique			Total
	Entreprises individuelles	Sociétés	Autres	
Oui	18,9	100,0	36,1	23,0
Non	81,1	0	63,9	77,0
Total	100	100	100	100

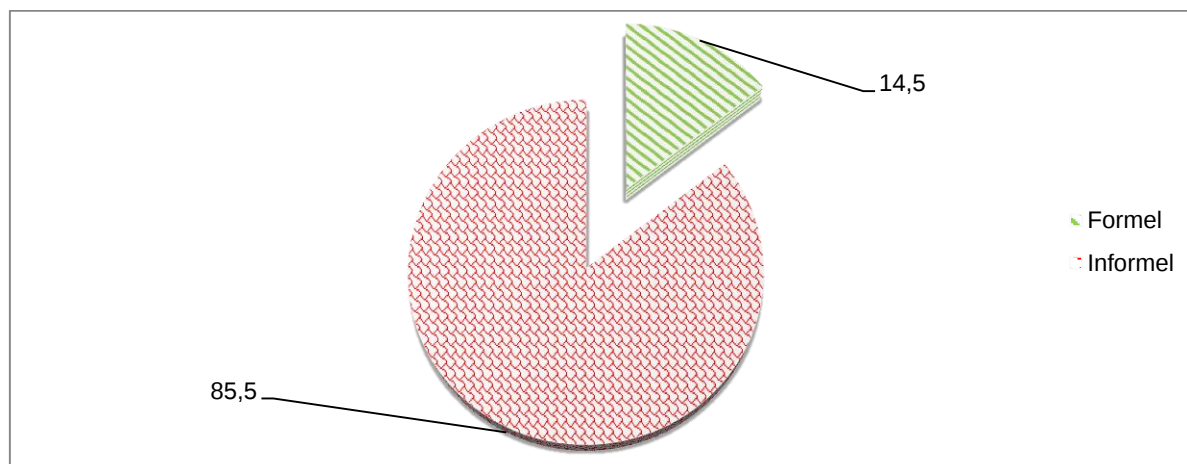
Source : INSEED, RGE 2018

Les branches d'activités dans lesquelles la proportion des unités économiques qui ne tiennent pas de comptabilité est la plus importante sont les suivantes : Activités de fabrication (93,7%) Commerce (77,3%), Hébergement et restauration (70,6%), Activités artistiques sportives et récréatives (74,1%) et Autres activités de services n.c.a (94,8%).

2.7. Forme d'exploitation

Le tissu économique togolais est largement dominé par le secteur informel. En effet, la répartition suivant la forme d'exploitation montre que 85,5% des unités recensées appartiennent au secteur informel.

Graphique 2. 14: Répartition des unités économiques selon la forme d'exploitation (%)



Source : INSEED, RGE 2018

Le secteur informel est dominé par la branche d'activités « Commerce » qui concentre à elle seule 38,6% des unités recensées. Elle est suivie des branches « Activités de fabrication » (28,7%) et « Autres activités de services n.c.a » (18,7%). Le secteur informel est présent dans toutes les branches d'activités selon les données collectées par le RGE. Cependant trois branches d'activités se démarquent comme étant les branches où le secteur informel représente plus de 80%. Il s'agit des branches « Autres activités de services n.c.a » (94,8%), « Hébergement et Restauration » (85,9%), « Commerce » (83,1%) et « Activités pour la santé humaine et l'action sociale » (80,2%).

Le secteur formel représente quant à lui 14,5% du tissu économique togolais selon le RGE 2018. La branche d'activités « Commerce » avec 46,1% des unités recensées reste la plus représentée dans le formel. Présent au niveau de l'ensemble des branches d'activités de l'économie togolaise, le secteur formel est prédominant dans les branches d'activités « Production et distribution d'électricité et de gaz » (90,0%), « Construction » (83,2%), « Transport et Entreposage » (79,8%), « Activités extractives » (70,4%), « Activités immobilières » (62,1%), « Activités financières et d'assurance » (58,2%) et « Activités spécialisées, scientifiques et techniques » (53,7%).

Le niveau relativement élevé de l'informel au niveau de la branche « Activités financières et d'assurance » (41,8%) s'explique par le nombre important de petites unités économiques spécialisées dans « le mobile transfert » appartenant à la classe d'activité « Activités d'auxiliaires financiers ». En effet, ces unités représentent 52,1% des unités de la branche « Activités financières et d'assurance » et parmi elles, 78,4% sont dans le secteur informel.

Tableau 2. 9: Forme d'exploitation et branche d'activités (%)

Section	Forme d'exploitation		
	Formel	Informel	Total
Activités extractives	0,1	0,0	0,0
Activités de fabrication	6,3	28,7	25,5
Production et distribution d'électricité et de gaz	0,1	0,0	0,0
Production et distribution d'eau, assainissement, traitement des déchets et dépollution	0,4	0,1	0,1
Construction	7,2	0,2	1,3
Commerce	46,1	38,6	39,7
Transports et entreposage	3,5	0,2	0,6
Hébergement et restauration	6,2	6,4	6,4
Information et communication	3,1	0,7	1,0
Activités financières et d'assurance	2,0	0,2	0,5
Activités immobilières	0,7	0,1	0,2
Activités spécialisées, scientifiques et techniques	5,8	0,9	1,6
Activités de services de soutien et de bureau	3,0	0,9	1,2
Enseignement	4,0	0,9	1,4
Activités pour la santé humaine et l'action sociale	1,4	1,0	1,0
Activités artistiques, sportives et récréatives	1,9	0,9	1,1
Autres activités de services n.c.a.	6,0	18,7	16,9
Activités non classées	2,2	1,4	1,5
Total	100	100	100

Source : INSEED, RGE 2018

La répartition des unités économiques suivant la région économique et la forme d'exploitation montre non seulement que le secteur informel est présent dans toutes les régions mais aussi que sa proportion est plus importante lorsqu'on s'éloigne de Grand-Lomé. En effet, la proportion du secteur informel dans cette région est de 79,0% alors que dans les régions au-delà de « Grand-Lomé », cette proportion est au moins de 95%. Cette proportion élevée s'explique plus par la faible présence d'unités formelles dans les régions autres que « Grand-Lomé ».

Tableau 2. 10: Forme d'exploitation et région économique (%)

Région	Forme d'exploitation		
	Formel	Informel	Total
Grand Lomé	21,0	79,0	100
Maritime	6,9	96,1	100
Plateaux	2,6	97,4	100
Centrale	2,6	97,4	100
Kara	4,7	95,3	100
Savanes	2,7	97,3	100
Total	14,5	85,5	100

Source : INSEED, RGE 2018

La proportion des unités formelles installées dans les domaines communaux est plus importante que celle en domaine préfectoral. En effet, la répartition des unités suivant la forme d'exploitation et le domaine d'implantation montre que 21,1% des unités implantées dans les domaines communaux sont formelles alors qu'elles ne sont que 4,9% dans les domaines préfectoraux. Cette situation pourrait s'expliquer par le fait que les unités économiques dites formelles préfèrent s'installer dans les zones où les infrastructures sont les plus développées (domaines communaux).

Tableau 2. 11: Forme d'exploitation et domaine d'implantation (%)

Domaine d'implantation	Forme d'exploitation		
	Formel	Informel	Total
Domaine communal	21,1	78,9	100
Domaine préfectoral	4,9	95,1	100

Source : INSEED, RGE 2018

Chapitre 3 SITUATION ECONOMIQUE ET FINANCIERE DES ENTREPRISES

Dans ce chapitre sont analysés les résultats relatifs au chiffre d'affaires, aux sources de financement et à l'emploi.

3.1. Chiffre d'affaires

De par sa définition, le chiffre d'affaires (CA) ou le montant du chiffre d'affaires d'une entreprise correspond à la somme des ventes de biens et de prestations de services de ladite entreprise sur un exercice comptable donné. Plus concrètement, le CA désigne le total des encaissements sans frais, exprimé en Hors Taxes. Dans le cadre de cette analyse, la variable CA a été traitée en référence à l'exercice comptable clos au 31 décembre 2016.

3.1.1 Chiffre d'affaires et taille des entreprises

Selon les résultats du RGE, les petites entreprises représentent 96,9%, les moyennes entreprises représentent quant à elles 2,7% et les grandes entreprises représentent 0,4% des unités dénombrées.

Tableau 3. 1: Répartition des entreprises suivant leur taille (%)

Taille	Effectif	%
Grande entreprise	303	0,4
Moyenne entreprise	1 970	2,7
Petite entreprise	71 861	96,9
Total	74 134	100

Source : INSEED, RGE 2018

Sur le plan de la performance économique, les entreprises, tout type confondu, ont réalisé pour l'année 2016, un chiffre d'affaires (valeur totale des biens et services vendus au cours de cette année) estimé à la somme de 2 797,0 milliards de FCFA.

Tableau 3.2: Chiffre d'affaire et taille des entreprises

Taille	Chiffre d'affaire (milliards de F CFA)	%
Grande entreprise	2 156,4	77,1
Moyenne entreprise	445,5	15,9
Petite entreprise	195,1	7,0
Total	2 797,0	100

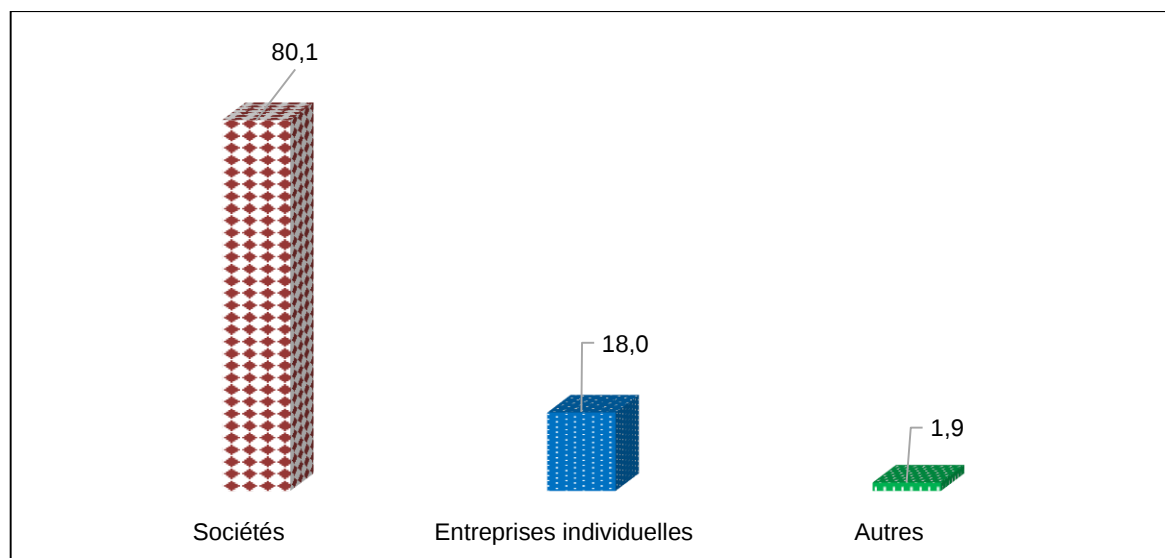
Source : INSEED, RGE 2018

Dans ce résultat les grandes entreprises, bien moins nombreuses génèrent 77,1% du chiffre d'affaires global des entreprises recensées, les moyennes entreprises suivent avec 15,9% du chiffre d'affaires global et les entreprises individuelles viennent enfin avec 6,8% du chiffre d'affaires global.

3.1.2. Chiffre d'affaires, forme juridique

L'analyse suivant la forme juridique relève que les sociétés occupent la première place avec 81,1% du chiffre d'affaires global. Les entreprises individuelles réalisent 18,0% du CA global et les autres unités 1,9%.

Graphique 3.1: Répartition du chiffre d'affaires selon la forme juridique des unités économiques (%)



Source : INSEED, RGE 2018

S'agissant des sociétés, on relève que le « Commerce » produit 29,0% du CA total, ce qui fait de cette branche la plus importante activité des sociétés. Elle est suivie par les « Activités de fabrication ou de transformation » avec 21,6%. Les activités de l' « Information et la communication » 11,3%, la « Production et la distribution d'électricité et de gaz » génère 10,6%, les activités de « Construction » 8,2% du CA total des sociétés (voir annexe1).

Quant aux sociétés les « Activités financières et d'assurance », les « Transports et l'entreposage », l'« Extraction » et les « Activités artistiques, sportives et récréatives », elles génèrent respectivement 6,0%, 5,1%, 2,4% et 1,1% du total du CA global des sociétés recensées. Le reste des sociétés concentre 4,6% du CA global des sociétés (voir annexe 2).

En ce qui concerne les entreprises individuelles, il ressort également que le « commerce » est la principale activité. Elle génère à elle seule 60,9% du chiffre d'affaires total des entreprises individuelles recensées. L' « Hébergement et la restauration » viennent au second plan avec 11,5% du CA des entreprises individuelles. Les activités de « Construction », de « Fabrication » et d'« Enseignement » génèrent respectivement 7,2%, 5,1% et 2,3% du CA total des entreprises individuelles. Les autres sections se partagent 13,6% du CA des entreprises individuelles.

Pour les autres unités économiques, les principales activités sont « Activités financières et d'assurance » avec 92,4% et le « Commerce » avec 7,4% du total du CA des unités

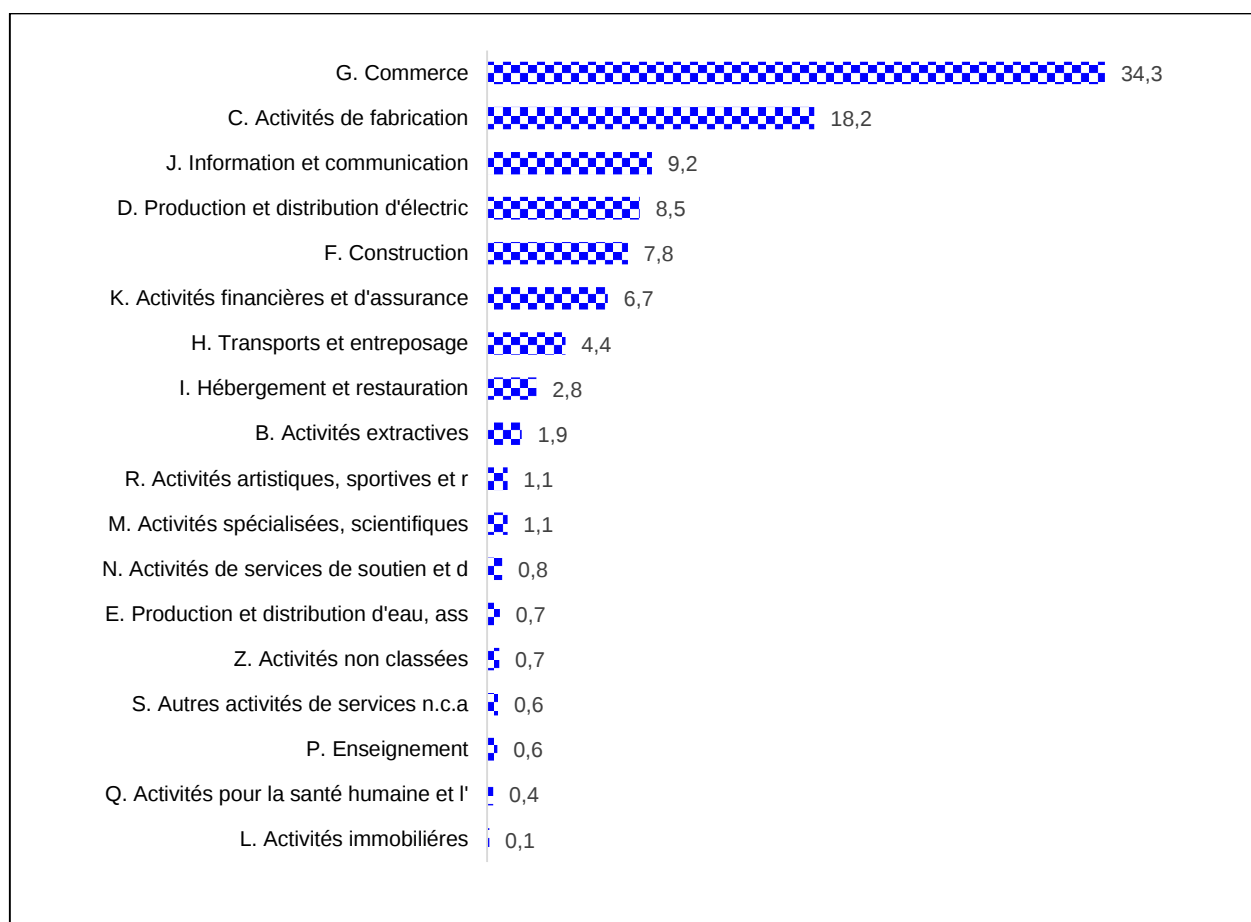
3.1.3. Chiffre d'affaires et branche d'activités

Une branche d'activités est un ensemble d'unités de production qui ont la même activité de production (on parle d'unités de production homogènes). Une branche d'activité décrit de façon conceptuelle une activité, que celle-ci soit réalisée à titre principal ou secondaire par des

entreprises. Dans ce cadre, les unités de productions sont classées en fonction du bien ou service qu'elles produisent.

Des résultats du RGE, il résulte que la branche « Commerce » est la principale branche avec 34,3% du CA global des unités recensées. Elle est suivie de la branche « Activités de transformation » qui génère 18,2% du CA, la branche « Information et communication » 9,2%, la branche « Production et distribution d'électricité et de gaz » 8,5%, celle de la « Construction » 7,8%, suivi de la branche « Activités financières et d'assurance » 6,7% du CA global des unités recensées. En ce qui concerne les branches « Transports et entreposage », « Hébergement et restauration », « Activités extractives » 1,9%, et « Activités artistiques, sportives et récréatives », elles génèrent respectivement 4,4% ; 2,8% ; 1,9% et 1,1% du CA global. Les autres branches outre celles sus présentées génèrent 5,1% du CA global des unités recensées.

Graphique 3.2: Répartition du chiffre d'affaires par branche d'activité (%)



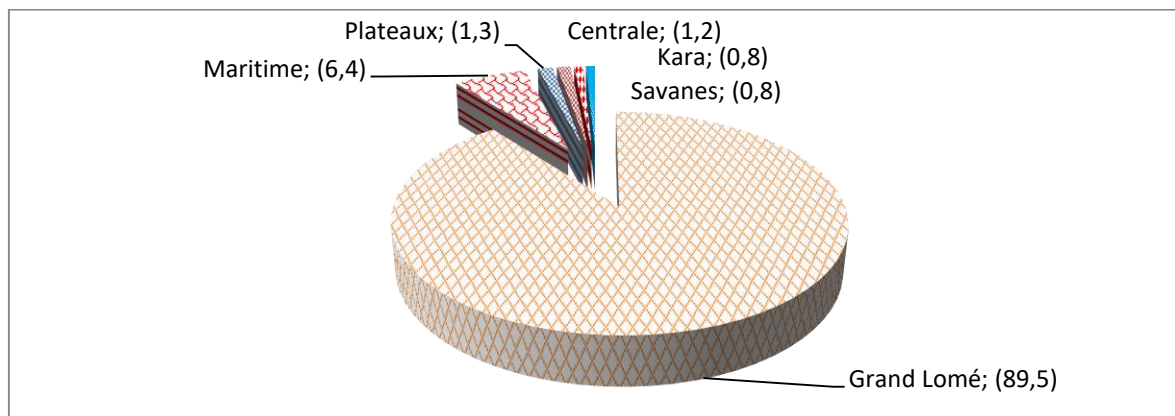
Source : INSEED, RGE 2018

3.1.4. Chiffre d'affaires des entreprises et régions administratives

La répartition du chiffre d'affaires selon les régions administratives permet de relever les régions qui génèrent plus du chiffre d'affaire, les disparités régionales en terme d'implantation d'unités économiques de grande taille et de création de richesse.

En conséquence, il résulte que Grand Lomé génère 89,5% du CA global des unités recensées, suivent respectivement, les régions « Maritime » 6,4%, des « Plateaux » 1,3%, de la « Kara » 1,2%, la « Centrale » 0,8% et enfin la région des « Savanes avec 0,8%.

Graphique 3.3: Répartition du chiffre d'affaires par région administrative (%)



Source : INSEED, RGE 2018

Dans le grand Lomé, le « Commerce » se présente comme la principale activité. Elle génère 35,3% du CA total des activités de la région. La seconde activité la plus importante est l'« activité de fabrication » avec 14,7%. L'« Information et la communication » génèrent 10,0% du chiffre d'affaires, la « Production et distribution d'électricité » 9,5%, la « Construction » 8,6%, les « Activités financières et d'assurance » 7,0%.

Dans la région Maritime, les principaux secteurs sont les « Activités de fabrication », l'« Hébergement et la restauration », « Commerce », les « Activités artistiques, sportive et récréatives », puis l'« activité financière et d'assurance ». Ces secteurs rassemblent 98,4% du chiffre d'affaires généré dans la région (voir annexe 2).

Pour la région des Plateaux, les secteurs prépondérants génèrent 96,4% du chiffre d'affaires des unités de la région. Il s'agit du « Commerce » avec 41,8%, l'« Hébergement et la restauration » 22,9%, les « Activités financières et d'assurance » 12,7%, les « Activités artistiques, sportives et récréatives » 12,1% puis les « Activités de fabrication » 6,9% (voir annexe 2).

Les secteurs les plus importants en terme de chiffre d'affaires dans la région Centrales sont entre autres le « Commerce » avec 46,6% du CA total généré dans la région, le secteur de l'« Information et de la communication » 26,8%, les « Activités de fabrication » 11,3%, puis les activités « Financières et d'assurance » et d'« Hébergement et restauration » produisent respectivement 4,9% et 3,3% du chiffre d'affaires total des unités de la région (voir annexe 2).

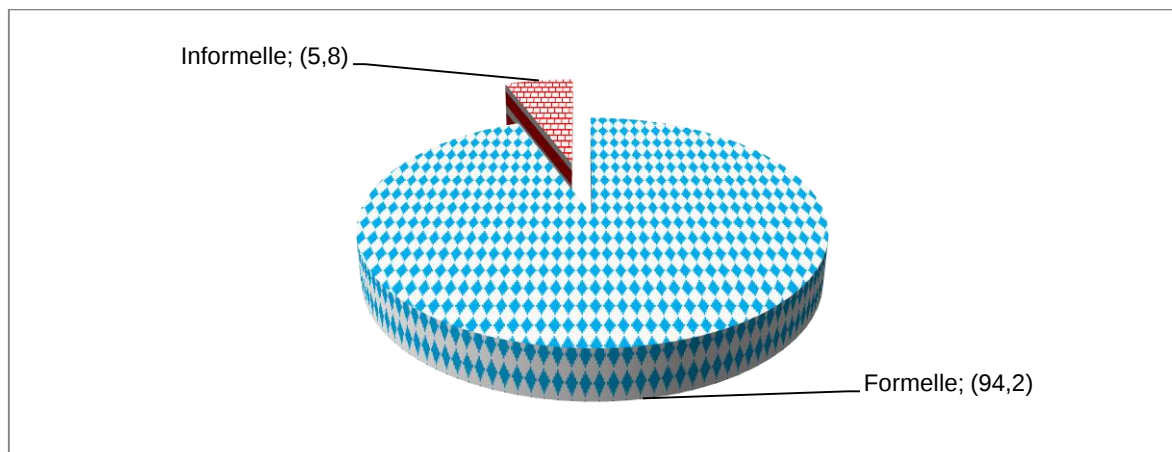
Dans la région de la Kara, les secteurs développés sont le « Commerce » avec 64,5% du chiffre d'affaires des unités économiques de la région. Le secteur de la « Construction » produit 10,5% du chiffre d'affaires, l'« Hébergement et restauration » en produit 9,0%, les « Activités Financières et d'assurance » représentent 7,2% et les « Activités de fabrication » 4,0%. Ces secteurs prépondérants génèrent en tout 95,1% du total du chiffre d'affaires des unités de la région (voir annexe 2).

En ce qui concerne la région des Savanes, on relève que cinq secteurs se partagent les 95% du chiffre d'affaires généré dans la région. Il s'agit du « Commerce » avec 71,0%, les « Activités financières et d'assurance » 14,2%, l'« Information et communication » 4,4%. L'« Hébergement et restauration » et les « Activités de fabrication » génèrent chacun 2,4% du chiffre d'affaires global de la région. (voir annexe 2).

3.1.5. Chiffre d'affaires selon la forme d'exploitation

La répartition du chiffre d'affaires selon que l'unité est formelle ou non montre que les unités formelles génèrent à 94,2% du chiffre d'affaires global des unités recensées. Les unités informelles quant à elles génèrent 5,8% du chiffre d'affaires global.

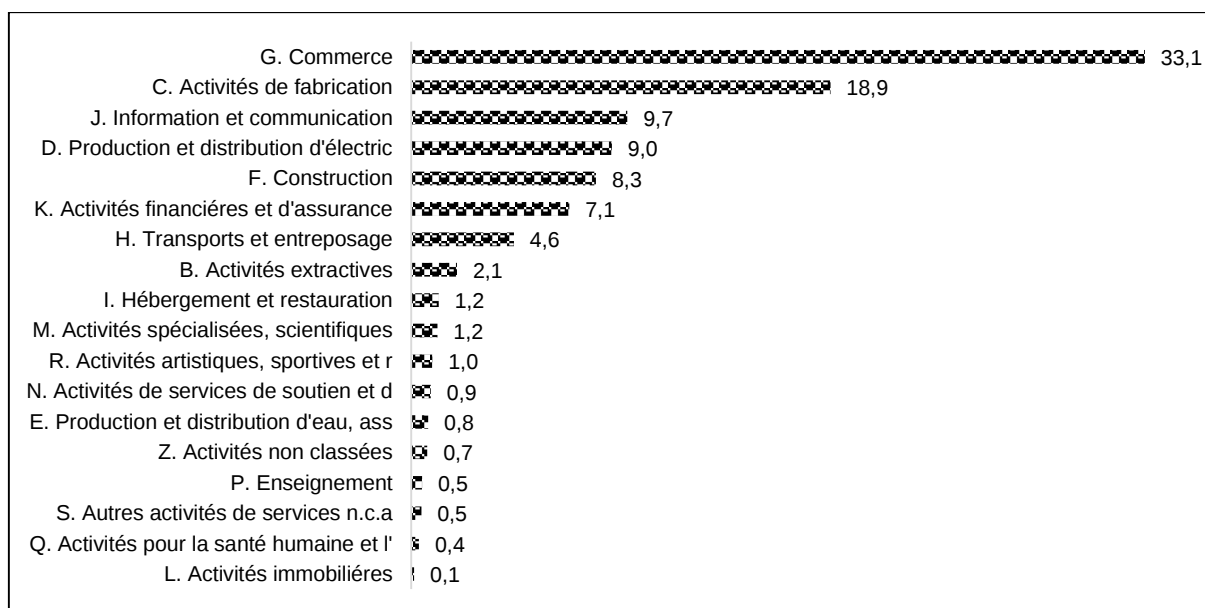
Graphique 3.4: Répartition du chiffre d'affaires selon la forme d'exploitation (%)



Source : INSEED, RGE 2018

La structure par secteur du chiffre d'affaires global des unités formelles et informelles montre que les principaux secteurs d'activités des unités formelles sont par ordre d'importance le « Commerce, les Activités de fabrication, l'Information et communication, la Production et distribution d'électricité, la Construction, les Activités financières et d'assurance, les Transports et entreposage, les Activités extractives, les Activités artistiques, l'Hébergement et restauration, Activités spécialisées, scientifiques, Activités sportives et récréatives » avec en tout 96,2% du total du CA des unités formelles (voir le graphique ci-dessous).

Graphique 3.5: Répartition du chiffre d'affaires des unités formelles selon la branche d'activité (%)

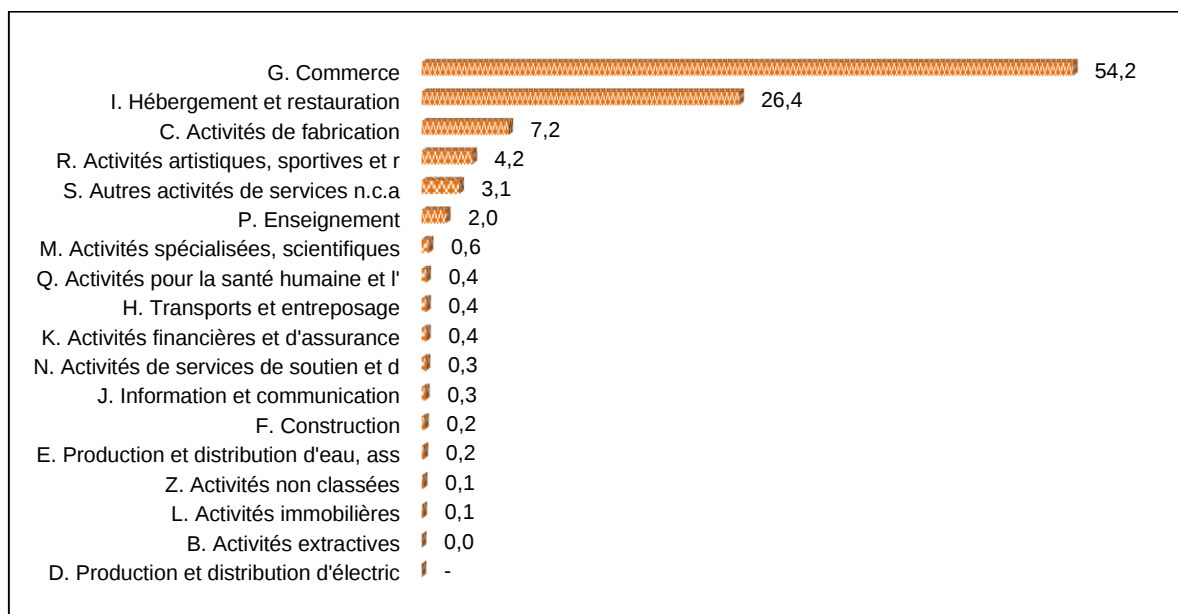


Source : INSEED, RGE 2018

En ce qui concerne les unités informelles, la structure montre, tout comme pour les unités formelles, que le principal secteur d'activités demeure le « Commerce » qui, génère à lui seul

54,2% du chiffre d'affaire total des unités le composant. Le second secteur le plus important est celui de l' « Hébergement et la restauration » dont la part dans le chiffre d'affaires est de 26,4%. Les secteurs de « Fabrication », des « activités artistiques, sportives » suivent respectivement avec 7,2%, 4,2% du total du chiffre d'affaires des unités informelle.

Graphique 3.6: Répartition du chiffre d'affaires des unités informelles selon la branche d'activité (%)



Source : INSEED, RGE 2018

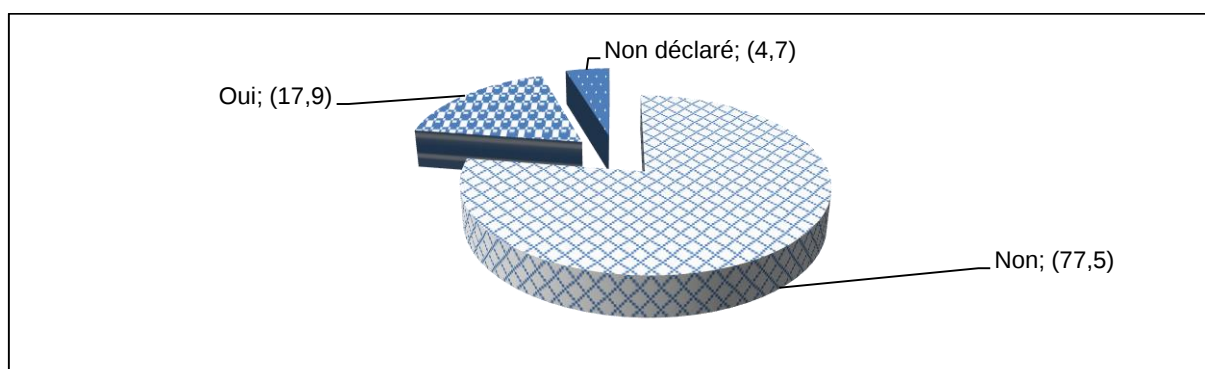
3.2. Financement

Dans la réalisation de leurs activités, les unités économiques sollicitent des financements auprès des institutions financières. Le RGE a offert une opportunité d'identifier les unités qui font appel à ces institutions à travers les demandes de prêts au cours des deux (2) dernières années ayant précédé le recensement.

3.2.1 Sollicitation des institutions financières

Le graphique suivant montre une photographie des unités ayant formulé des demandes de prêts. Selon les réponses obtenues seulement 17,9 % des unités économiques ont déclaré avoir sollicité des prêts auprès des institutions financières et 77,5% n'ont pas formulé de demandes.

Graphique 3.7: Répartition des unités selon la demande de prêt (%)



Source : INSEED, RGE 2018

Les entreprises ayant plus sollicités des prêts auprès des institutions financières sont les entreprises individuelles avec près de 97% de leur effectif contre 2,5% pour les sociétés et moins de 1% pour les autres formes juridiques (coopérative, association, ONG,...).

Représentant 93,0% des unités économiques au Togo, les entreprises individuelles occupent la grande partie du nombre de prêts octroyés aux entreprises au sein de toutes les institutions financières. Dans les institutions bancaires nationales et internationales, respectivement 87,2% et 80,8 % des prêts sont accordés aux entreprises individuelles contre 11,1% et 16,0% aux sociétés. Les microfinances octroient 98,3% des prêts aux entreprises individuelles (tableau 3.3).

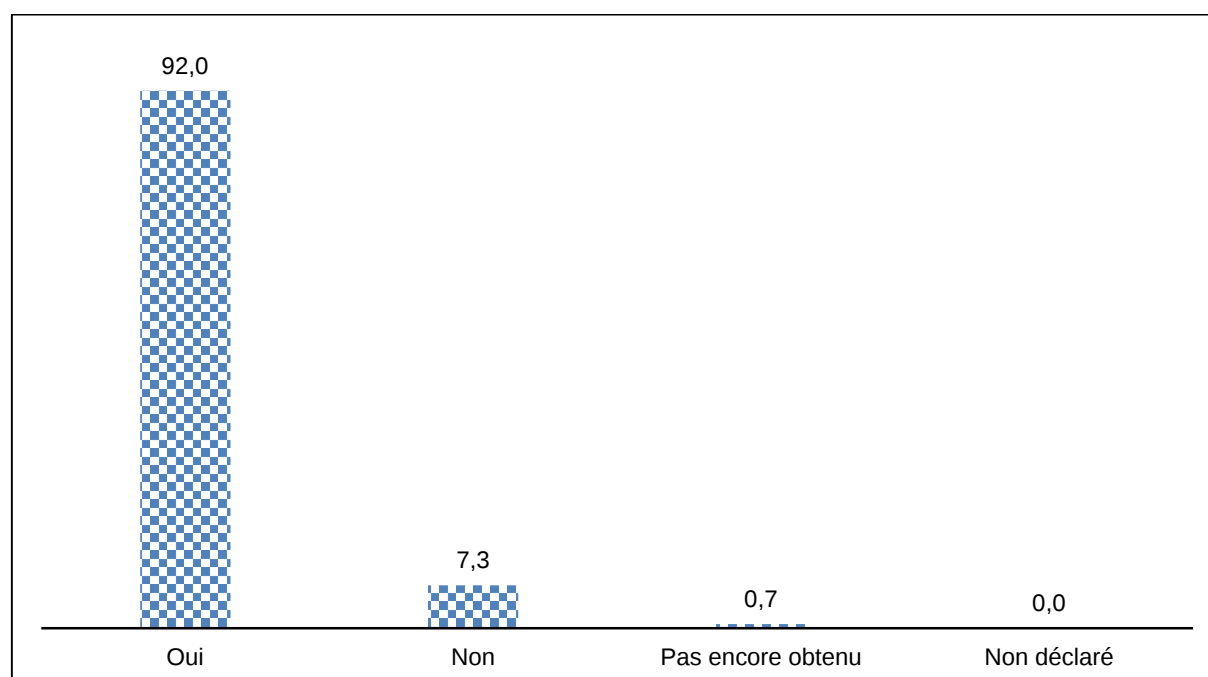
Tableau 3.3: Répartition des institutions financières et la forme juridique des entreprises (%)

	Entreprises individuelles	Sociétés	Autres
Institutions bancaires nationales	87,2	11,1	1,7
Institutions bancaires internationales	80,8	16,0	3,2
Institutions de microfinances	98,3	1,0	0,7

Source : INSEED, RGE 2018

Les résultats du RGE selon l'obtention de prêt montrent que les services financiers ont accompagné les unités économiques dans le développement de leurs activités. Le taux d'obtention des prêts est de 92,0% des prêts sollicités par unité économique auprès des institutions financières contre seulement 7,3% des prêts non accordés.

Graphique 3.8: Taux d'obtention de prêts sollicités (%)

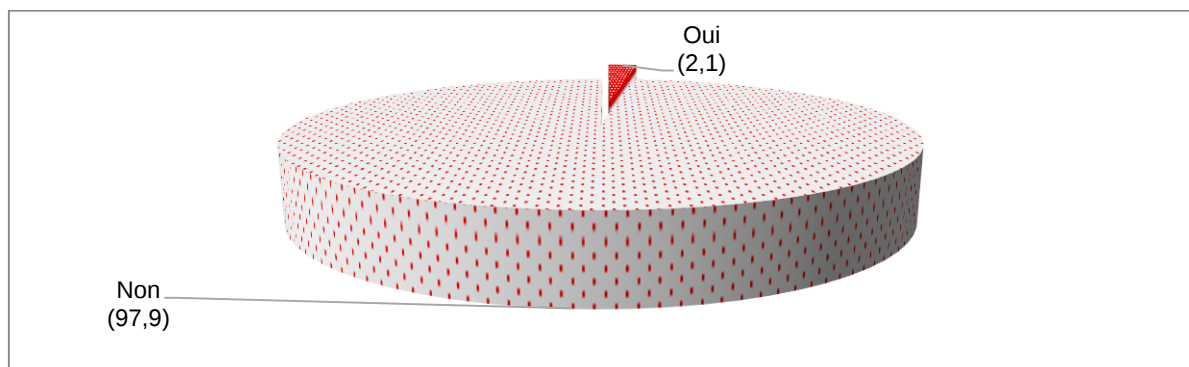


Source : INSEED, RGE 2018

3.2.2 Sollicitation d'autres formes de financement

Les résultats du recensement des entreprises montrent un très faible taux des entreprises ayant bénéficié des fonds des programmes et projets nationaux, soit 2,1%. Ce faible taux serait dû au champ de couverture du RGE qui, s'intéresse aux unités économiques qui exerce dans un local à usage professionnel ; c'est-à-dire un local construit en matériaux durables (en brique, en bois, en fer, en tôle, en terre battue, en pierre) avec une porte d'entrée (en bois, en tôle ou en métal).

Graphique 3.9: Répartition des entreprises selon qu'elles bénéficient ou non des fonds des programmes et projets nationaux (%)



Source : INSEED, RGE 2018

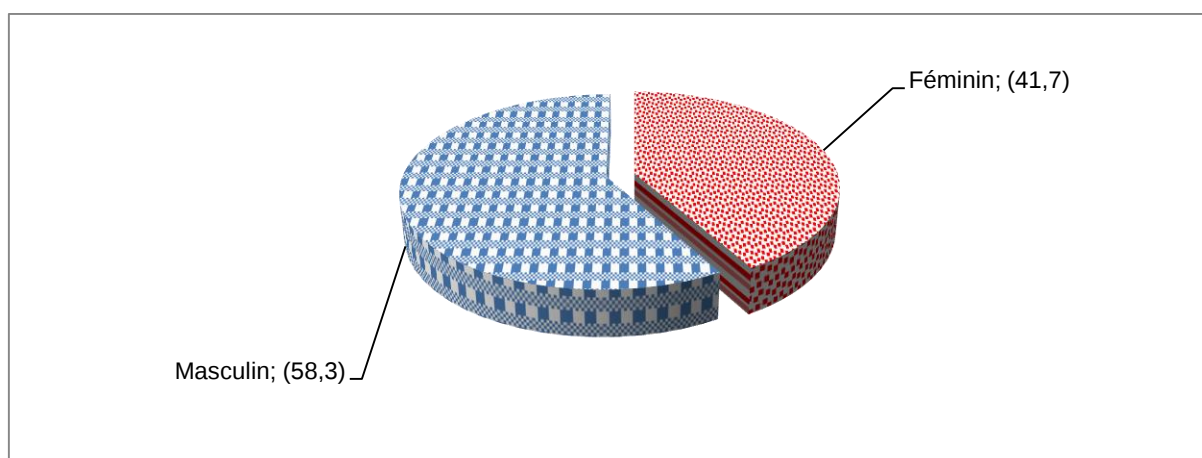
Chapitre 4 CARACTERISTIQUES SOCIODEMOGRAPHIQUES DES DIRIGEANTS

Ce chapitre décrit les caractéristiques sociodémographiques telles que le sexe, l'âge des dirigeants des unités économiques. Il analyse aussi leur répartition selon l'âge, le niveau d'instruction et la nationalité.

4.1. Sexe et fonction des dirigeants des unités économiques

Le RGE a relevé que la plupart des dirigeants des unités économiques au TOGO sont dirigés par des hommes. En effet, les dirigeants hommes représentent 58,3% du total des premiers responsables des unités économiques, contre 41,7% de femmes.

Graphique 4. 1: Répartition des unités économiques selon le sexe du dirigeant (%)



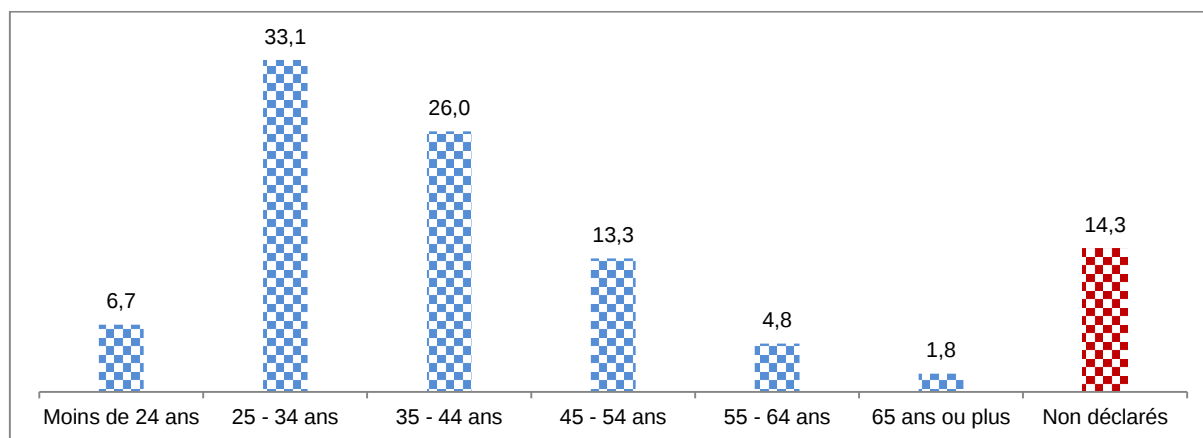
Source : INSEED, RGE 2018

En outre, selon le RGE, la plupart des dirigeants (79,9%) sont propriétaires ou fondateurs de leur unité. Le profil genre de ces derniers, montre que 55,2% sont des hommes et 44,8% des femmes.

4.2. Age des dirigeants des unités économiques

Selon le graphique 4.2 ci-dessous, les unités économiques sont généralement dirigées par les entrepreneurs dont l'âge est compris entre 25 et 34 ans (33,1%). A cela s'ajoute une proportion non négligeable des entrepreneurs âgés de moins de 24 ans (6,3%), ce qui dénote le caractère jeune de l'entrepreneuriat au Togo.

Graphique 4.1: Répartition des entrepreneurs suivant la tranche d'âges (%)



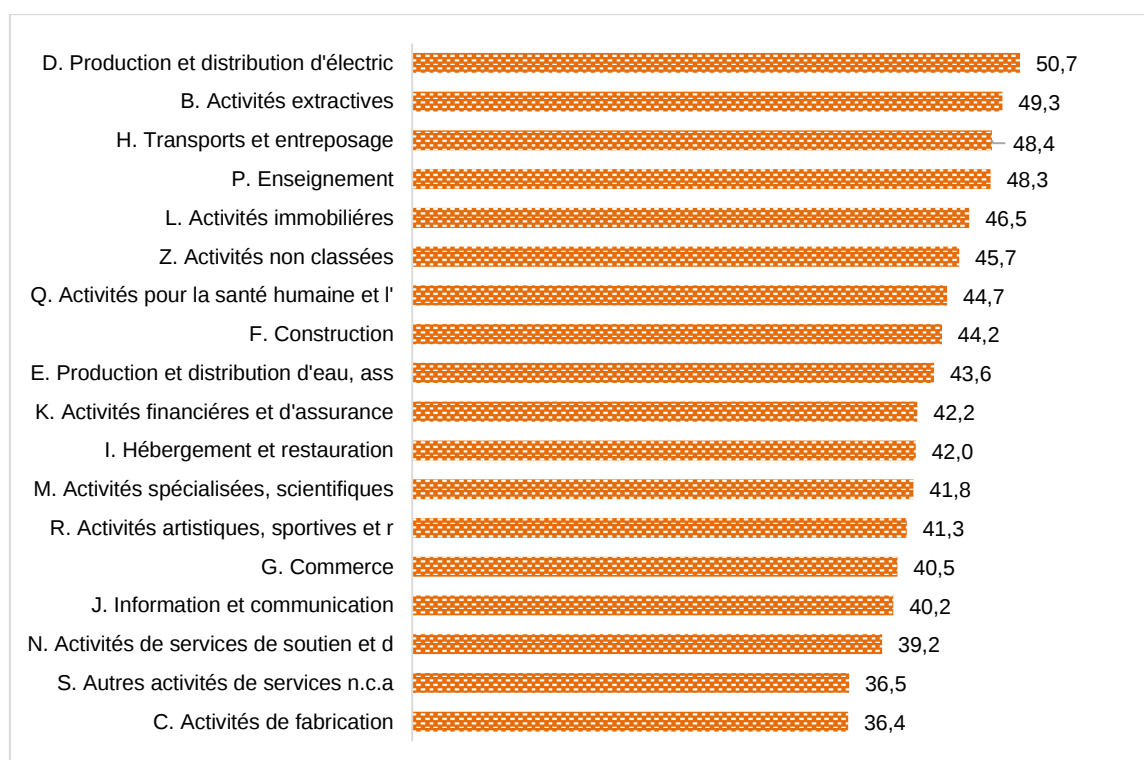
Source : INSEED, RGE 2018

Spécifiquement, l'âge moyen de ces jeunes dirigeants dans les secteurs d'activités qui les intéressent tels que les activités de fabrication, les autres activités de services n.c.a et les activités de services de soutien et de bureau est respectivement de 36,4% ans et 39,2 ans.

En ce qui concerne les entrepreneurs ayant un âge compris entre 40 et 45 ans, le RGE a relevé qu'ils sont occupés entre autres par les activités information et communication, commerce, activités artistiques, sportives, activités pour la santé humaine, la production et distribution d'électricité et de gaz, activités financières et d'assurance.

Les dirigeants au-delà de 45 ans sont occupés par l'hébergement et restauration l'enseignement etc.

Graphique 4.2: Age moyen des dirigeants

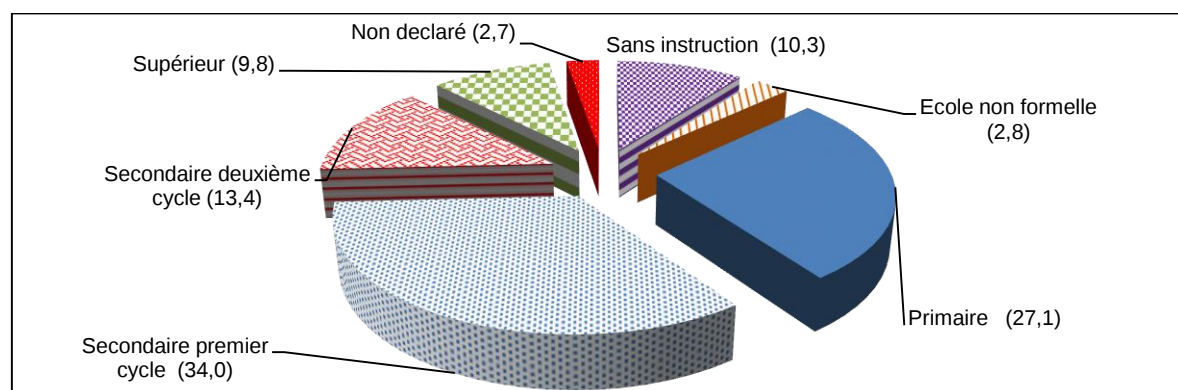


Source : INSEED, RGE 2018

4.3. Niveau d'instruction des dirigeants des unités économiques

Le niveau d'instruction par définition est le niveau d'enseignement atteint par une personne. La répartition des unités économiques suivant le niveau d'instruction des dirigeants montre que la plupart de ces derniers ont un niveau « secondaire du premier cycle », soit 34,0% des dirigeants. S'agissant des unités économiques dont les dirigeants ont atteint le deuxième cycle du secondaire, le supérieur, elles représentent respectivement 13,4% et 9,8%. Par ailleurs les dirigeants n'ayant fourni aucune information sur leur niveau d'instruction représente 2,7%.

Graphique 4.3: Répartition des dirigeants selon le niveau d'instruction



Source : INSEED, RGE 2018

Selon le niveau d'instruction des dirigeants et leur fonction, le schéma suivant montre que :

- 39,6% des dirigeants ayant atteint le premier cycle du secondaire sont des patrons, 31,0% des Gérants et 18,6% sont des Directeurs. Pour le niveau « secondaire deuxième cycle », les directeurs représentent 21,6%, les gérants 17,3% et les patrons.
- pour les dirigeants ayant un niveau supérieur 46,5% sont des directeurs, 3,8% des patrons et 11,3% des gérants.

Tableau 4.1: Répartition de la fonction occupée du dirigeant en fonction du niveau d'instruction (%)

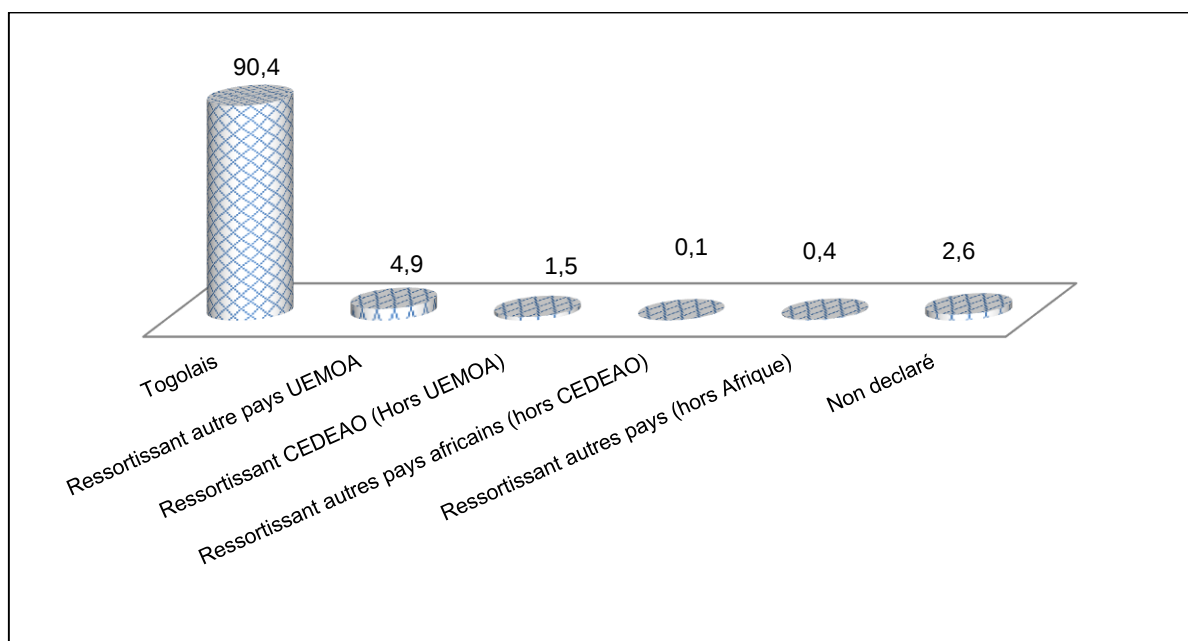
Niveau d'instruction	Directeur	Patron	Gérant	Pas de formation	Autre	Non déclaré	Total
Sans instruction	3,3	9,9	13,5	2,2	5,0	4,7	10,1
Ecole non formelle	1,9	2,6	3,0	0,3	2,5	4,7	2,8
Primaire	7,3	33,2	23,4	4,6	13,5	9,0	26,5
Secondaire premier cycle	18,6	39,6	31,0	12,7	25,0	14,3	33,7
Secondaire deuxième cycle	21,6	10,6	17,3	18,4	22,4	10,0	13,7
Supérieur	46,5	3,8	11,3	59,4	30,9	11,1	10,6
Non déclaré	0,9	0,2	0,5	2,4	0,8	46,1	2,7
Total	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0

Source : INSEED, RGE 2018

4.4. Nationalité des dirigeants des unités économiques

La répartition des unités économiques selon la nationalité du dirigeant montre que 90,4% sont de nationalité togolaise. Les ressortissants des autres pays de l'UEMOA viennent en deuxième position avec 4,9% des dirigeants, soit plus de la moitié des dirigeants de nationalité étrangère. Les ressortissants CEDEAO hors UEMOA suivent avec 1,5% ; puis ceux hors Afrique (0,4%). Les ressortissants des autres pays africains (hors CEDEAO) représentent 0,1% tandis que les non déclarés représentent 2,6%.

Graphique 4.4: Répartition des dirigeants selon la nationalité (%)



Source : INSEED, RGE 2018

La répartition des dirigeants selon la fonction occupée et la nationalité montre que quel que soit la fonction occupée, les dirigeants de nationalité togolaise sont plus représentés. Ainsi, parmi :

- les Directeurs, 90,6% sont de nationalité togolaise contre 4,3% ressortissants d'autres pays de l'UEMOA et 2,7% ressortissants des pays hors Afrique ;
- les Patrons, 94,5% sont des togolais, 4,0% ressortissants d'autres pays de l'UEMOA et 1,1% ressortissants CEDEAO (Hors UEMOA) ;
- les Gérants, 89,1% sont des togolais, 7,5% sont des ressortissants d'autres pays de l'UEMOA et 2,5% des ressortissants d'autres pays africains (hors UEMOA) ;
- ceux qui n'ont pas de fonctions spécifiques, 92,7% sont des togolais, 4,0% des ressortissants d'autres pays de l'UEMOA.

Tableau 4. 2: Répartition de la fonction occupée du dirigeant en fonction de la Nationalité (%)

Nationalité	Directeur	Patron	Gérant	Pas de fonction spécifique	Autre	Non déclaré
Togolais	90,6	94,5	89,1	92,7	94,8	47,6
Ressortissant autre pays UEMOA	4,3	4,0	7,5	4,0	3,4	1,9
Ressortissant CEDEAO (Hors UEMOA)	1,4	1,1	2,5	0,9	0,7	0,7
Ressortissant autres pays africains (hors CEDEAO)	0,3	0,1	0,2	0,0	0,1	0,1
Ressortissant autres pays (hors Afrique)	2,7	0,1	0,3	0,3	0,3	0,1
Non déclaré	0,7	0,2	0,4	2,1	0,6	49,6
Total	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0

Source : INSEED, RGE 2018

Chapitre 5 ENVIRONNEMENT DES AFFAIRES

Dans ce chapitre, il est question de traiter les difficultés rencontrées par les entrepreneurs dans le développement de leurs activités.

5.1. Appréciations des difficultés rencontrées par les entrepreneurs

Par difficultés, on entend tout le dispositif intérieur comme extérieur à l'entreprise (institutions, fiscalités, douanes, sécurité, justice, climat social, décisions politiques, infrastructures, monnaie, finance, éducation etc.) et qui influe sur sa politique interne (investissement, prix, technologie, productivité, communication, etc.).

5.1.1. Existence de difficultés selon la forme d'exploitation

Le RGE a permis de dénombrer 59,9% des unités économiques dont les dirigeants ont affirmé éprouver des difficultés dans le développement de leurs affaires.

Parmi les unités formelles, 61,4% des entreprises recensées déclarent avoir des difficultés à développer leurs affaires alors que cette proportion est de 59,7% pour les unités informelles.

Tableau 5. 1: Difficultés dans le développement des affaires et statut juridique de l'unité (en %)

Forme d'exploitation	Oui	Non	Non déclaré	Total
Formel	61,4	21,0	17,7	100,0
Informel	59,7	34,1	6,2	100,0
Total	59,9	33,1	7,1	100,0

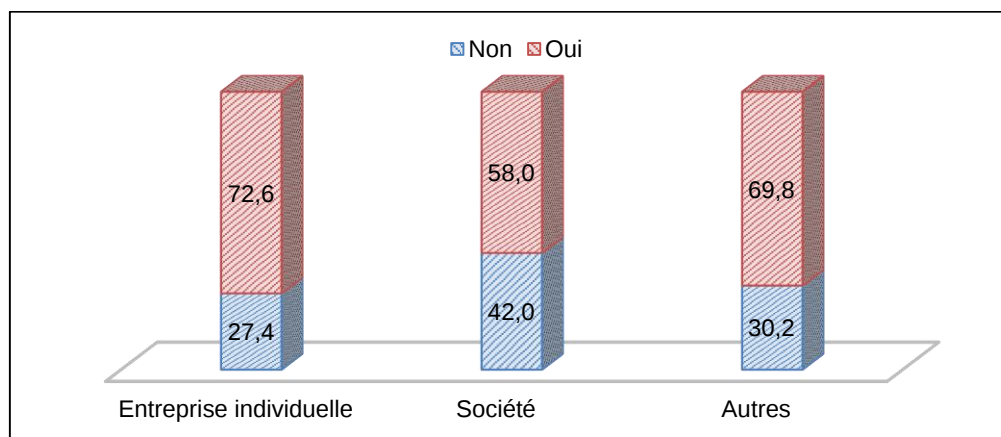
Source : INSEED, RGE 2018

5.1.2. Type de difficulté selon la forme d'juridique

➤ L'insuffisance en capital

La proportion des entreprises ayant des difficultés relative à l'insuffisance en capital sont plus importantes chez les entreprises individuelles (72,6%) et chez les autres formes d'entreprises (69,8%). Ce taux est de 58,0% chez les sociétés.

Graphique 5.1: Insuffisance en capital selon la forme juridique

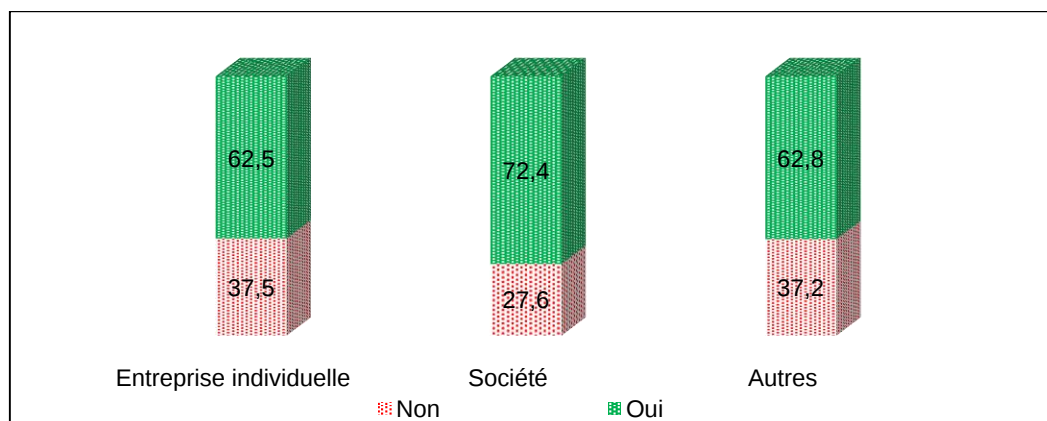


Source : INSEED, RGE 2018

➤ Concurrence selon la forme juridique

Souvent considérée comme un moyen de régulation des prix ou des rapports de force sur le marché pour une meilleure satisfaction des consommateurs, la concurrence, si elle n'est pas suivie, peut conduire les entreprises à des pertes énormes ou même à la fermeture totale de celles-ci. Dans ce contexte, la plupart des sociétés (72,4%) ont déclaré avoir subi une contre-performance de leurs activités liée aux effets de la concurrence. Ce taux est estimé à 62,5% pour les entreprises individuelles.

Graphique 5.2: Appréciation de la concurrence selon la forme juridique

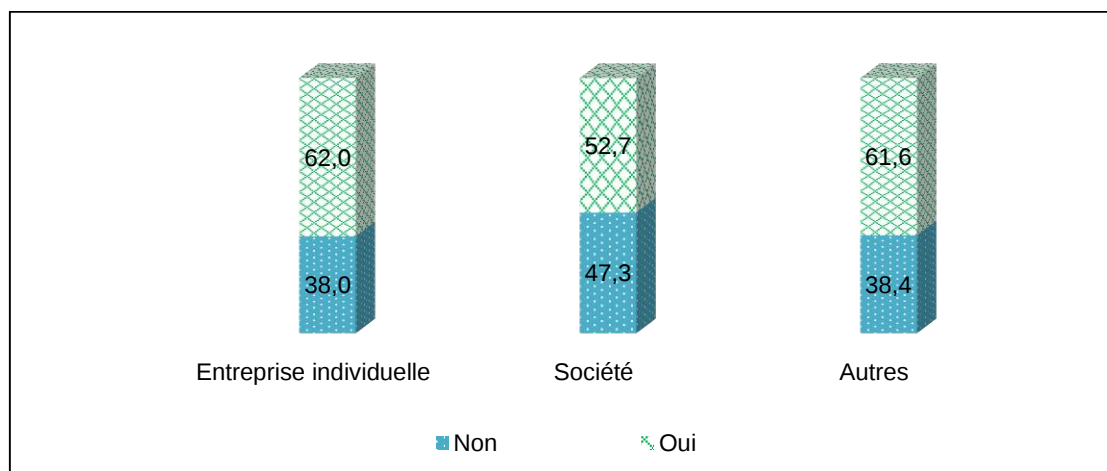


Source : INSEED, RGE 2018

➤ Besoin en fonds de roulement selon la forme juridique

La troisième difficulté évoquée est le besoin en fonds de roulement. Ce besoin est un indicateur très important pour les entreprises. Il représente les besoins de financement à court terme d'une entreprise résultant des décalages des flux de trésorerie correspondant aux décaissements et aux encaissements liés à l'activité opérationnelle. L'analyse de cette modalité selon la forme juridique révèle que 62,0% des entreprises individuelles ont déclaré avoir un besoin en fonds de roulement pour assurer le financement de leurs activités. S'agissant des sociétés, cette proportion est de 52,7%. En ce qui concerne les autres types d'entreprises, plus de la moitié aussi ont évoqué ce besoin (61,6%).

Graphique 5.3: L'appréciation du besoin en fonds de roulement selon la forme juridique



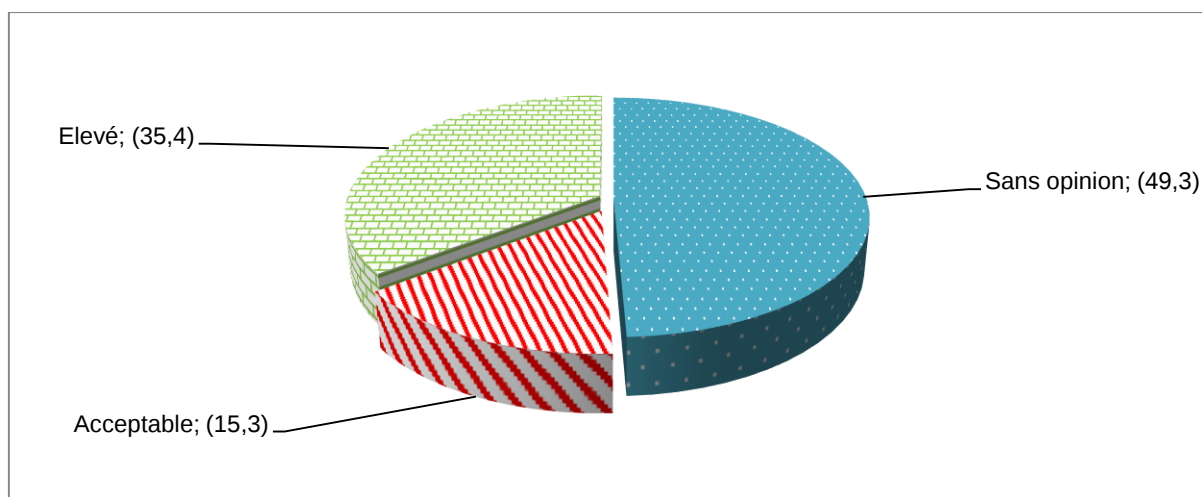
Source : INSEED, RGE 2018

5.1.3. Appréciations de la juridiction fiscale au Togo

Les résultats ci-dessous donnent l'appréciation des chefs d'entreprise par rapport au nombre d'impôts en vigueur au Togo.

De l'analyse des résultats, il en ressort que 35,4% des répondants jugent élevé le nombre d'impôts. Par contre, 15,3% estiment que le nombre d'impôts au Togo est acceptable.

Graphique 5.4: Répartition des unités selon l'appréciation du nombre d'impôts et taxes (%)



Source: INSEED, RGE 2017

5.1.4. Appréciations du nombre d'impôts selon la forme juridique

Le RGE a permis d'interroger les responsables d'entreprises sur leurs appréciations des différents impôts appliqués au Togo. Leurs avis constituent également un outil d'appréciation de l'environnement économique. Ainsi, il est observé que les entreprises individuelles sont les premières à se plaindre du nombre d'impôts auxquels elles sont assujetties. Elles représentent 32,6% contre 19,7% des sociétés.

Cependant, 14,0% et 7,8% respectivement des entreprises individuelles et sociétés jugent acceptable ce nombre d'impôts et taxes. Par ailleurs, les entreprises n'ayant pas d'opinion sont les autres types d'entreprises (69,9%) et les entreprises individuelles (44,5%).

Tableau 5. 2: Répartition (en %) des unités selon leur appréciation du nombre d'impôts et taxes et la forme juridique

	Elevé	Acceptable	Sans opinion	Non déclaré	Total
Entreprises individuelles	32,6	14,0	44,5	9,0	100,0
Société	19,7	7,8	9,9	62,7	100,0
Autres	6,5	7,4	69,9	16,3	100,0
Total	31,4	13,5	43,6	11,5	100,0

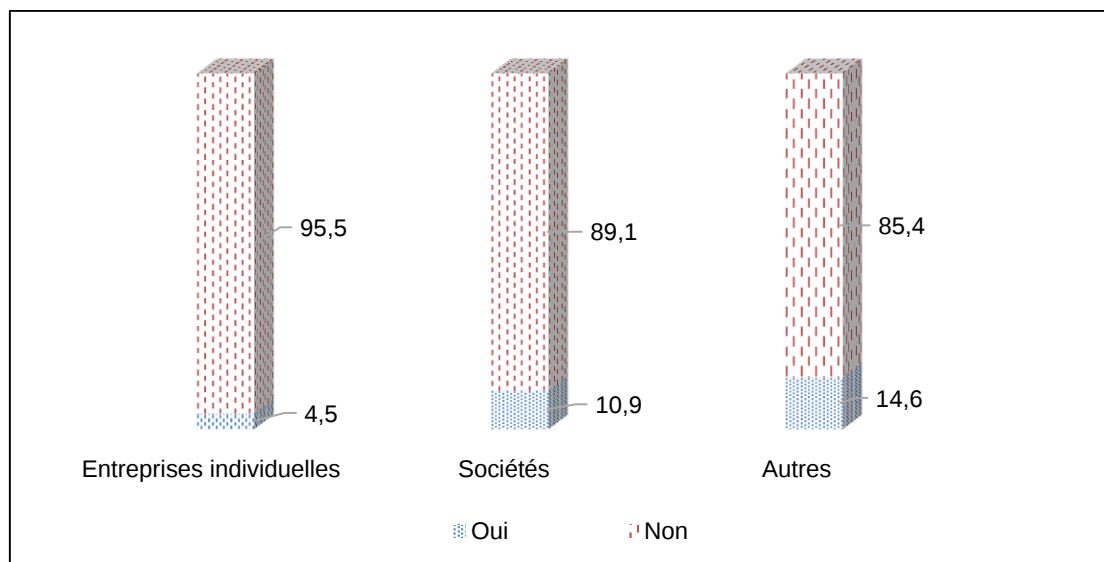
Source : INSEED, RGE 2018

5.1.5. Exonération d'impôts selon de la forme juridique

Dans le but d'améliorer l'environnement des affaires, des décisions incitatives comme la baisse et/ou l'exonération d'impôts ont été prises et mises en œuvre par l'Etat. Selon le RGE, une faible proportion des unités économiques recensées, aurait bénéficiées de cette exonération.

En effet, pour les unités économiques autres que les sociétés et les entreprises individuelles, seulement 14,6% ont obtenu des exonérations. Ce taux est de 10,9% pour les sociétés et de 4,5% pour les entreprises individuelles.

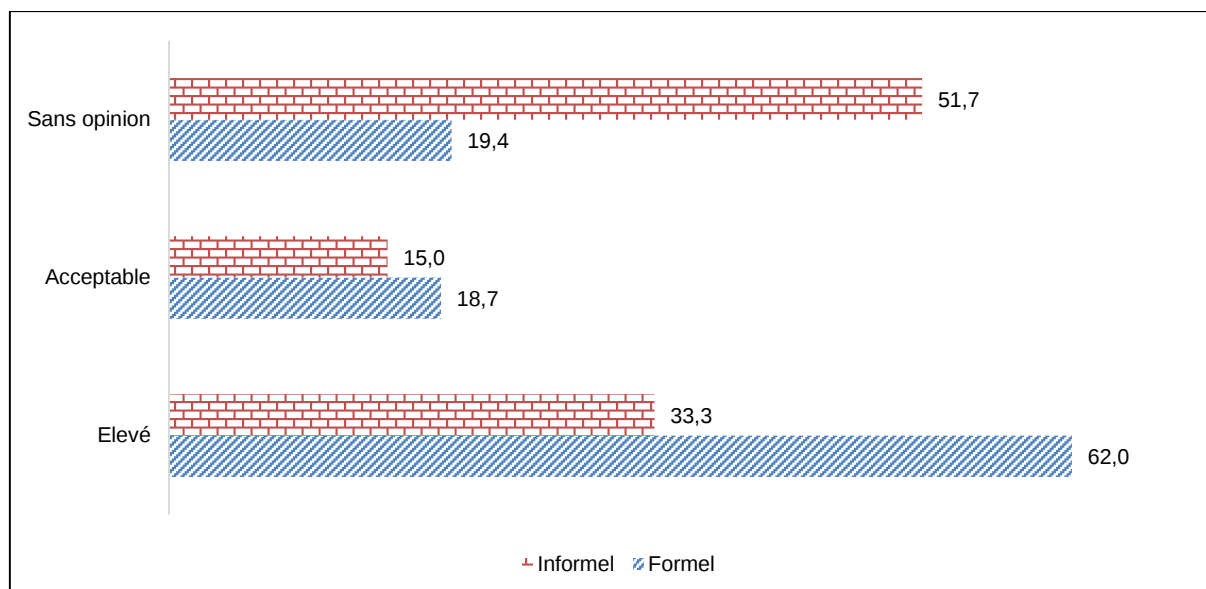
Graphique 5.5: Répartition des unités économiques selon leur déclaration sur l'exonération d'impôts suivant la forme juridique (%)



Source : INSEED, RGE 2018

En ce qui concerne le niveau des taxes, l'examen du graphique 5.6 ci-dessous ressort que 18,7% des responsables des unités formelles estiment que le nombre de taxes est acceptable contre, 62,0% qui trouvent ce nombre élevé. Au niveau des entreprises individuelles, 15,0% estiment les taxes acceptables, contre 33,3% qui les trouvent élevés.

Graphique 5.6: Niveau des impôts et taxes selon la forme d'exploitation (%)



Source : INSEED, RGE 2018

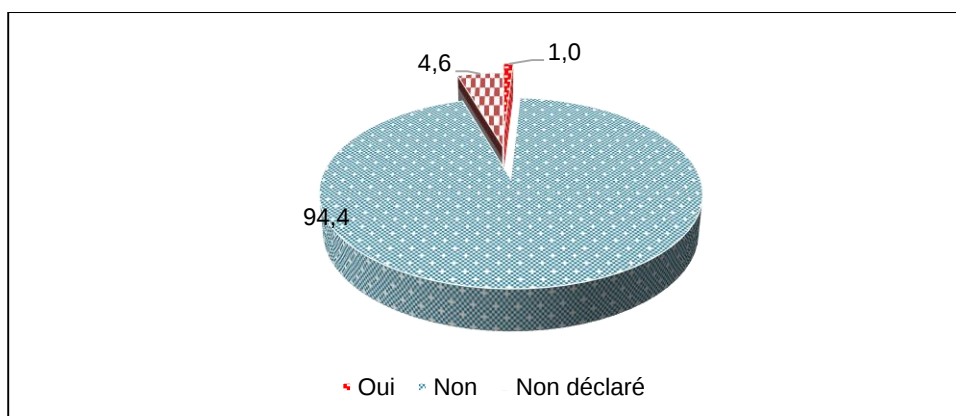
5.2. Système judiciaire

5.2.1. Principaux problèmes judiciaires relatés par les unités économiques au Togo

Le RGE a permis de recenser plusieurs faits mettant en liaison le système judiciaire et les unités économiques. Il s'agit entre autres des problèmes de licenciement arbitraire d'employés, celui du foncier, les problèmes de respect des engagements des contractants, d'abus dans l'utilisation des biens sociaux. Ces faits sont analysés en termes d'existence de conflits ou non et de règlement de conflits entre les unités économiques et le système judiciaire.

Il en ressort que le nombre d'unités économiques en conflit avec la justice est assez faible (1,0%)

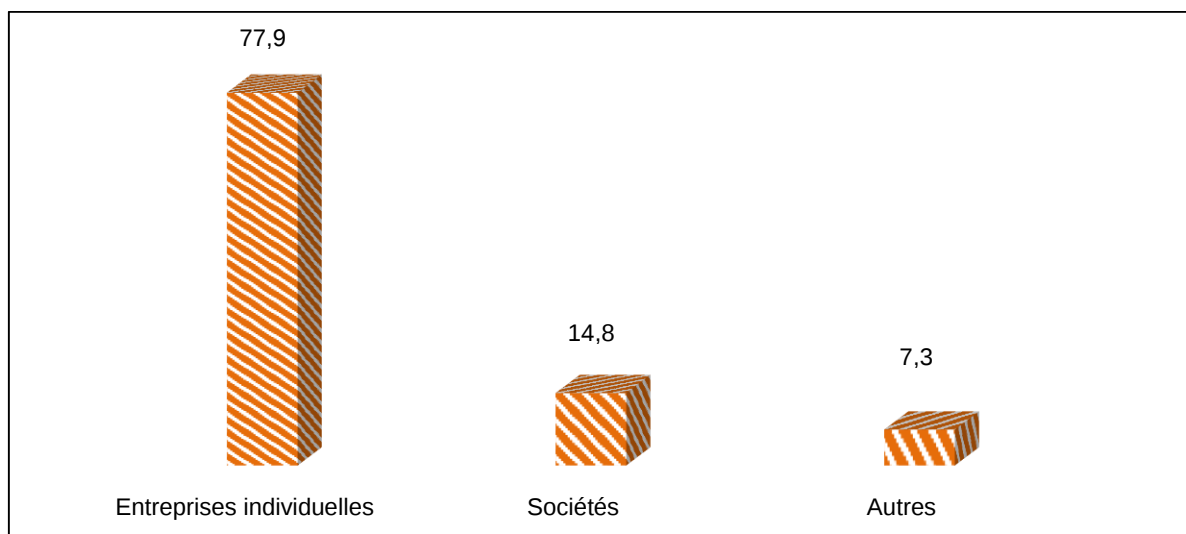
Graphique 5.7: Appréciation de l'existence de conflit entre les unités économiques et la justice (%)



Source : INSEED, RGE 2018

Toutefois, ce niveau infime reflétant l'existence de conflits entre les unités et le système judiciaire mérite une attention particulière. Pour ce faire, leur classification par forme juridique s'impose pour raison de probables actions ciblées.

Graphique 5.8: Forme juridique des unités économique en conflits et système judiciaire (%)



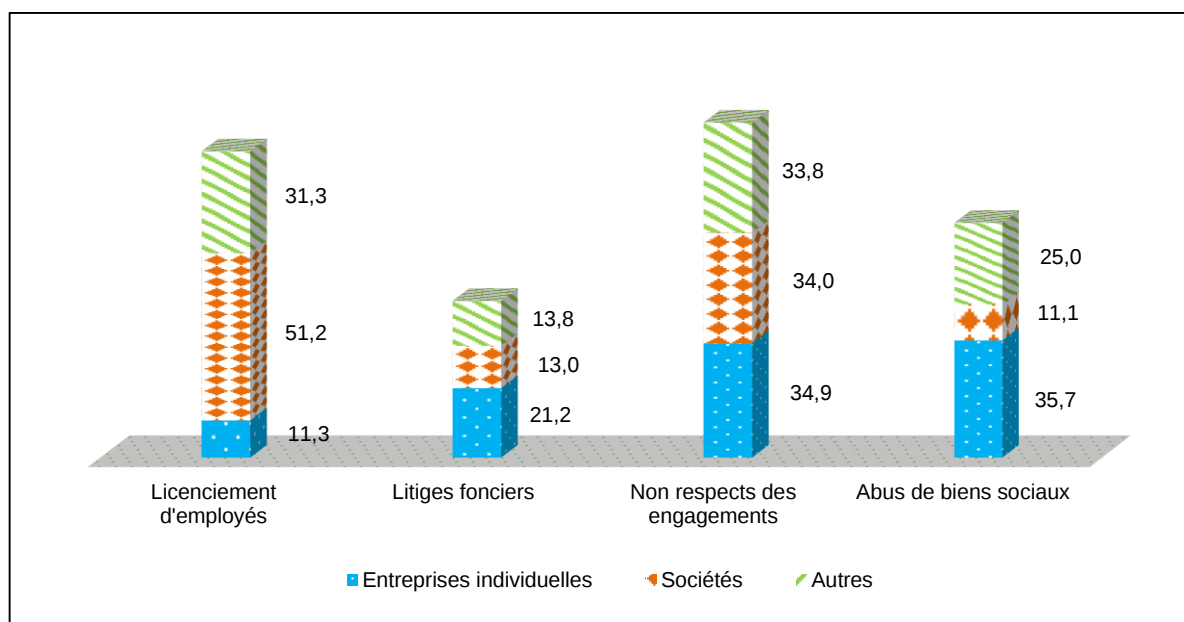
Source : INSEED, RGE 2018

Les résultats montrent que la plupart des unités en conflit avec la justice sont les entreprises individuelles. Elles représentent 77,9% du total, suivies des sociétés avec 14,8%, puis les autres unités économiques (7,3%).

La répartition de ces unités selon la nature des conflits auxquels elles font face se présente comme suit :

- Pour les problèmes liés au licenciement d'employés, les sociétés viennent en première position avec 51,2% des cas. Elles sont suivies par les autres unités avec 31,3% des cas.
- S'agissant des litiges fonciers, les entreprises individuelles s'affichent au premier plan avec 21,2% des cas.
- Pour le cas du non-respect des engagements, on note que les entreprises individuelles, les sociétés et autres unités affichent chacune au moins 33% des cas.
- En ce qui concerne les abus des biens sociaux, les entreprises individuelles et autres unités occupent respectivement la première et la deuxième place avec 35,7% et 25,0% des cas. Les sociétés, ne représentent que 11,1% des cas recensés.

Graphique 5.9: Principaux conflits judiciaires selon la forme juridique des unités (%)



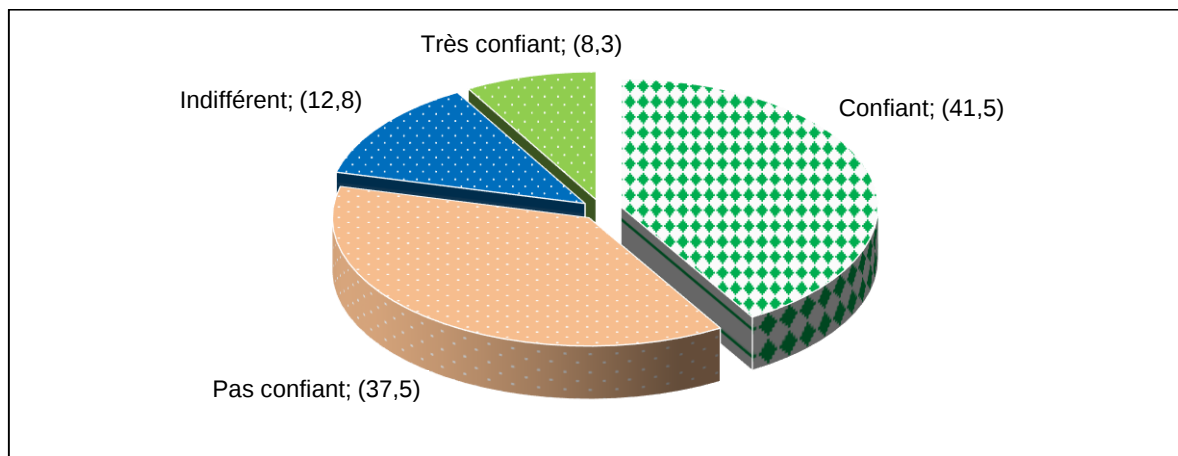
Source : INSEED, RGE 2018

5.2.2. Appréciations du système judiciaire

Le concept d'appréciation du système judiciaire dans le contexte du RGE fait référence à la mesure du niveau de confiance des unités suite à leurs recours au service judiciaire pour le règlement des conflits auxquels elles sont confrontées.

Il ressort de l'analyse que près d'une unité économique sur deux ayant recours au service judiciaire a plus ou moins confiance en ce système. Par contre, 37,5% des unités manquent de confiance au système judiciaire en ce qui concerne le règlement des litiges ou problèmes auxquels elles ont été confrontées

Graphique 5.10: Appréciation du système judiciaire par les chefs d'entreprise (%)



Source : INSEED, RGE 2018

5.3. Services portuaires

Ces dernières années, le Togo a beaucoup investi pour rénover les infrastructures du port autonome de Lomé. A cet effet, un troisième quai a été construit avec comme objectif, l'amélioration de la capacité d'accueil du port pour une amélioration des échanges internationaux de biens.

Aussi, afin de sécuriser les recettes douanières et limiter au maximum les faux frais, le guichet unique pour la collecte des différents frais relatifs à la demande et à l'utilisation du service portuaire a été mis en place.

Abordant le sujet au cours du RGE, les interrogations suivantes ont été relevées :

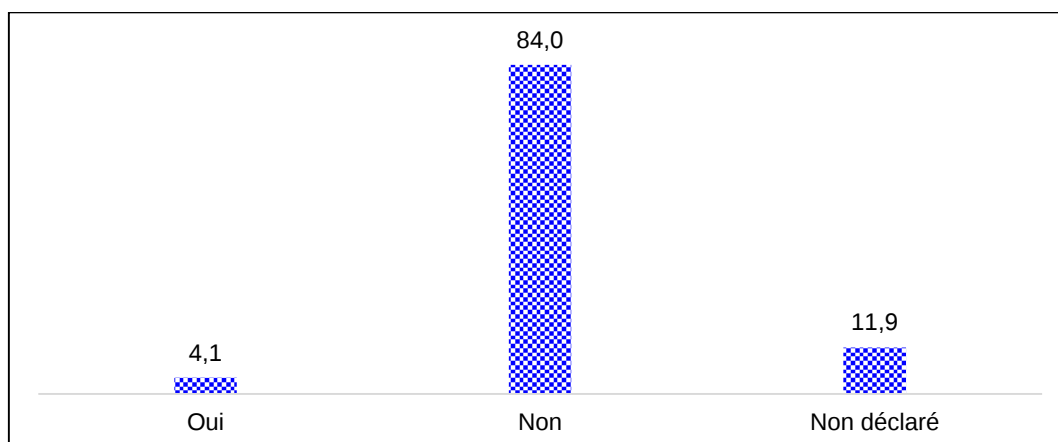
Quelle est la proportion des entreprises qui demandent les services portuaires et quelles sont les difficultés auxquelles elles semblent rencontrer lors de l'utilisation desdits services ?

Les déclarations de certaines entreprises permettent d'aboutir aux résultats ci-après.

5.3.1. Utilisation des services portuaires

Selon le RGE, sur 115 880 entreprises (établissements uniques) dénombrés, 4,1% soit 4776 entreprises ont déclaré avoir recours au service portuaire dans l'exercice de leurs activités.

Graphique 5.11: Répartition des entreprises selon l'utilisation du service portuaire (%)



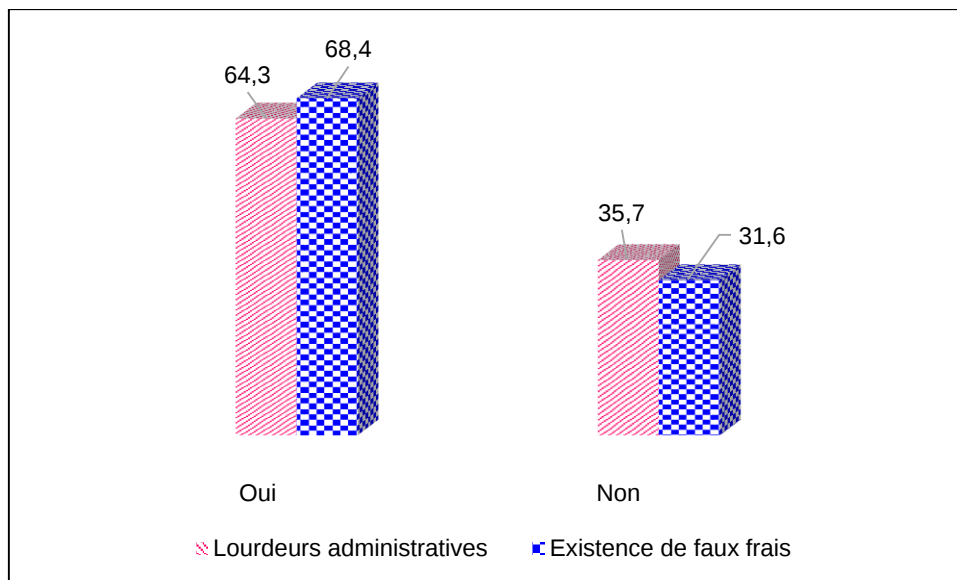
Source : INSEED, RGE 2018

Malgré cette faible proportion d'entreprises ayant recours audit service portuaire, une attention particulière leur est accordée.

Il s'agit de s'intéresser alors aux problèmes que ces entreprises rencontrent dans l'utilisation du service portuaire.

En effet, 64,3% des entreprises ayant déclarées avoir recours au service portuaire affirment faire face à la lourdeur administrative lors du traitement de leurs dossiers. Un autre problème relaté par ces entreprises (68,4%) est l'existence de certains frais considérés comme faux.

Graphique 5.12: Répartition des entreprises utilisant le service portuaire selon la difficulté rencontrée (%)



Chapitre 6 UTILISATION DES TECHNOLOGIES DE L'INFORMATION ET DE LA COMMUNICATION (TIC)

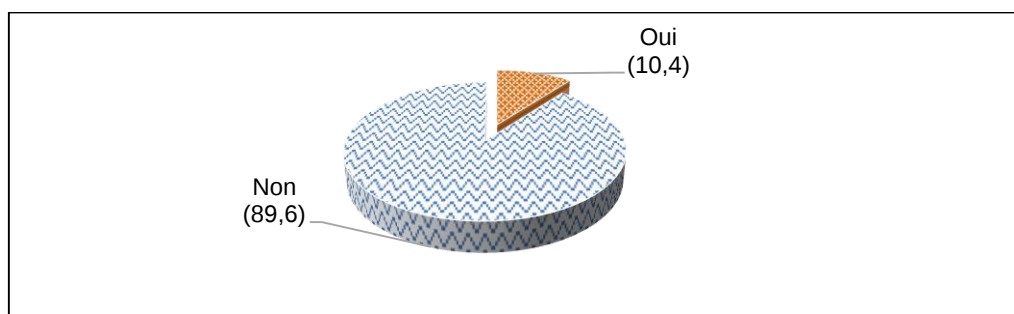
Considéré comme l'ensemble des technologies utilisées dans le fonctionnement, et la transformation et le stockage sous forme d'électronique, elles englobent les technologies des ordinateurs et les communications et le réseau qui relie les appareils tel que le fax et d'autres matériaux (internet), les TIC peuvent contribuer au développement de l'entreprise en agissant sur le capital humain par la facilité d'accès au savoir et l'échange des connaissances. C'est dans cette optique que ce chapitre trouve son importance dans cette analyse. Il donne une photographie du niveau d'utilisation des TIC dans les entreprises au Togo.

6.1 Utilisation de l'ordinateur

La question sur l'utilisation d'un ordinateur dans l'entreprise a été répondue par 90,6% des unités économiques. Les résultats sur l'utilisation d'un ordinateur sont analysés sur la population des répondants.

Il en résulte du graphique 6.1 ci-dessous qu'il y a une faible utilisation de cet outil car seulement 10,4% des répondants utilisent un ordinateur dans le cadre de leurs activités économiques.

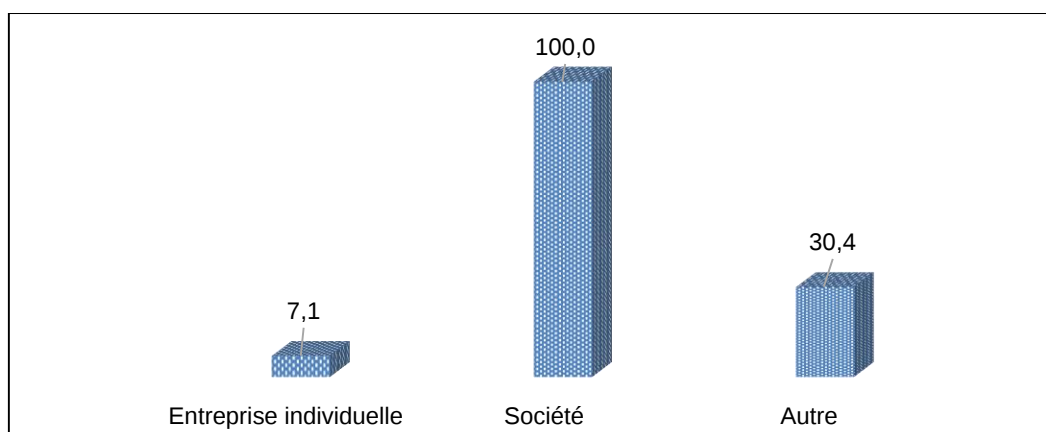
Graphique 6.1: Répartition des unités économiques selon l'utilisation d'ordinateur dans l'unité (%)



Source : INSEED, RGE 2018

La répartition de l'utilisation de l'ordinateur selon la forme juridique montre que toutes les sociétés utilisent un ordinateur alors que 30,4 % des « autres » unités économiques et 7,1% des entreprises individuelles l'utilisent font usage de cet outil.

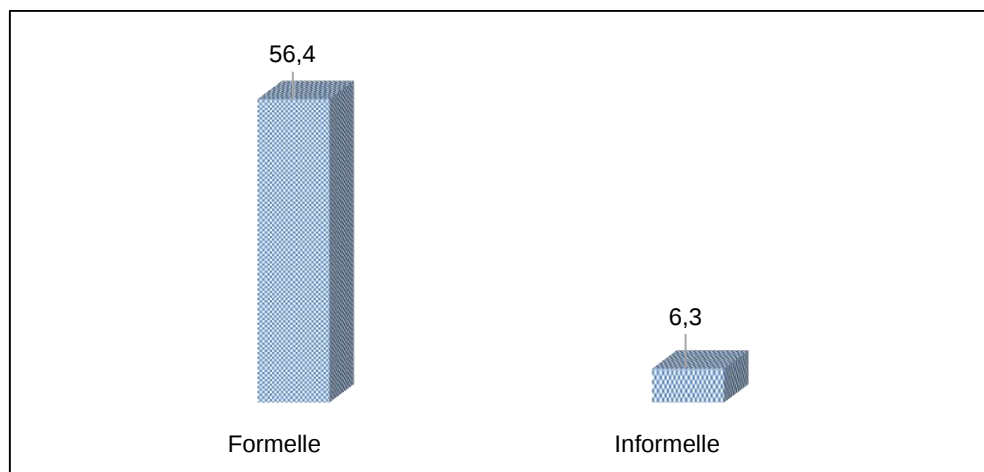
Graphique 6.2: Répartition des unités économiques selon l'utilisation d'ordinateur et la forme juridique (%)



Source : INSEED, RGE 2018

L'analyse suivant la forme d'exploitation montre qu'un peu plus d'une unité économique formelle sur deux utilise un ordinateur comme outil de travail, contre 6,3% des unités économiques informelles.

Graphique 6.3: Répartition des unités économiques selon l'utilisation d'un ordinateur et selon la forme d'exploitation (%)



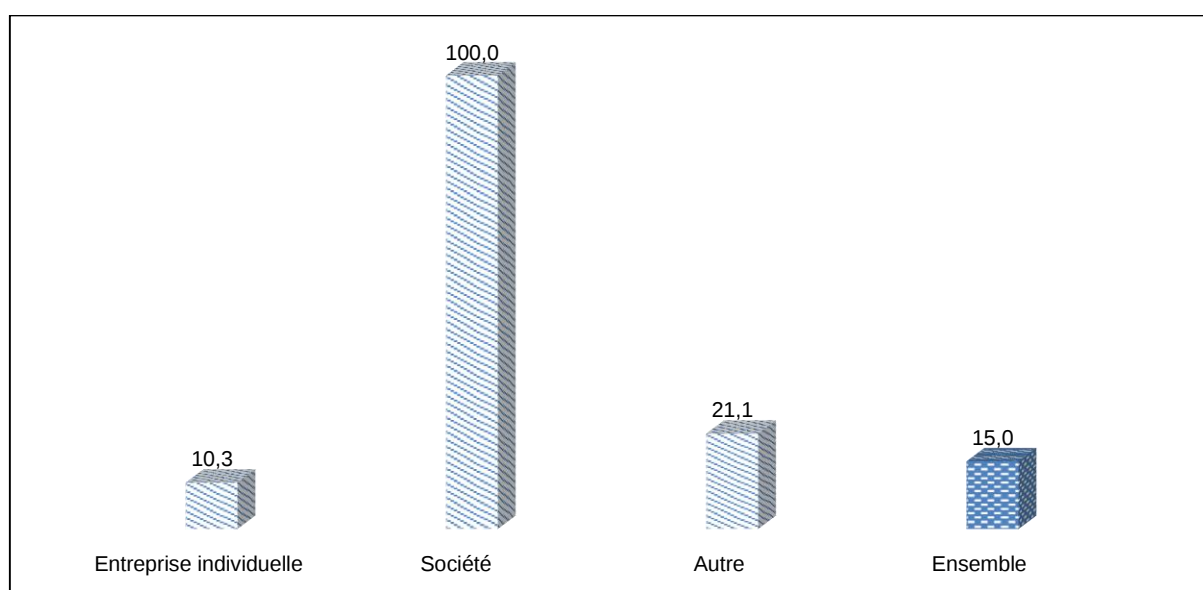
Source : INSEED, RGE 2018

6.2 Utilisation de connexion internet

Le taux de réponse globale sur la question sur la possession de la connexion internet est estimé à 97,7%.

Le graphique 6.4 indique que seulement 15,0% des unités économiques disposent de la connexion internet. Suivant la forme juridique, toutes les sociétés disposent d'une connexion internet et cette proportion vaut respectivement 21,1% et 10,3% pour les « autres » unités économiques et les entreprises individuelles.

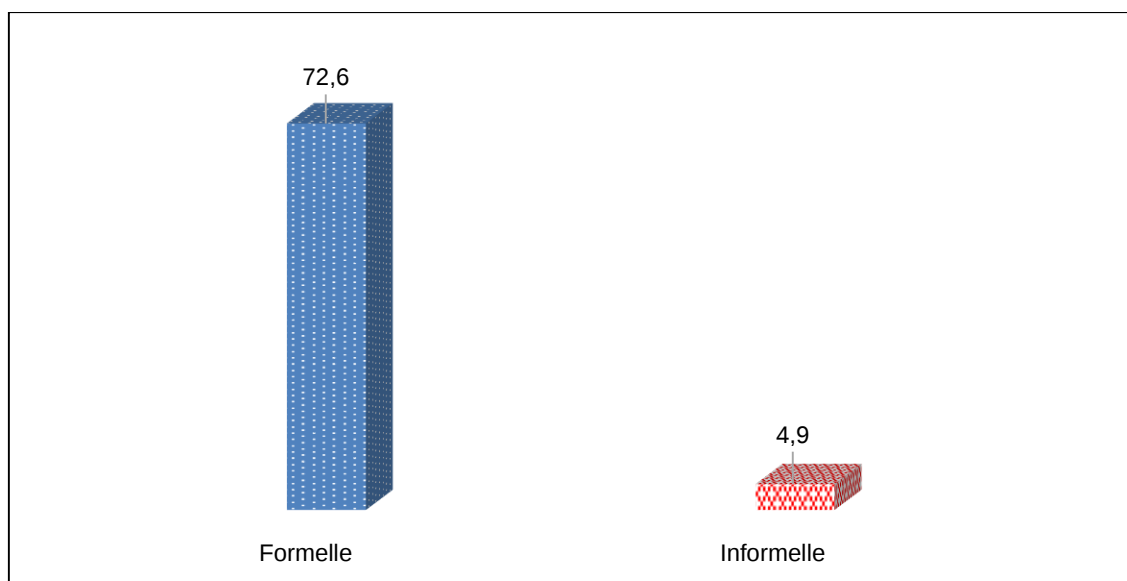
Graphique 6.4: Répartition des unités économiques selon l'utilisation de l'internet et la forme juridique (%)



Source : INSEED, RGE 2018

La prise en compte de la forme d'exploitation montre qu'un moins de 3 unités économiques formelles sur 4 disposent de la connexion internet contre seulement 4,9% des unités informelles.

Graphique 6.5: Utilisation d'internet et forme d'exploitation (%)



Source : INSEED, RGE 2018

INSUFFISANCES ET LEÇONS APPRISSES

✓ Insuffisances

L'insuffisance majeure à relever pour le RGE est la non adaptation des GPS des tablettes utilisées pour la phase de repérage. En effet, les tablettes n'ont pas pu fournir la précision nécessaire en rapport avec l'utilisation des GPS incorporés aux tablettes numériques utilisées pour le repérage. Aussi a-t-il été constaté des erreurs de positionnement des unités économiques dans leur zone de recensement. Ces erreurs ont eu de légères influences sur le début de la phase de dénombrement, mais elles ont vite été corrigées.

Une autre insuffisance est la difficulté d'apparier les bases du repérage et du dénombrement due à l'absence d'une clé d'identification unique entre les deux bases.

En outre, il a été relevé un manquement dans la spécification des activités de certaines unités, due à la non maîtrise de la nomenclature d'activité par les agents.

✓ Leçons apprises

Comme leçons apprises, le choix de coupler la cartographie et le repérage des unités économiques avec leurs coordonnées géographiques d'une part et l'option d'utilisation du CAPI d'autre part se sont avérés judicieux. En effet, la réalisation simultanée de ces deux opérations a permis de positionner les unités économiques dans les zones de recensement et de disposer de leur liste. L'avantage de cette double méthode est d'avoir relativement facilité l'opération de dénombrement ; aussi bien pour l'agent que pour l'équipe technique, une base de suivi et de comparaison de la collecte était déjà disponible à travers la liste des unités préalablement repérées. Relativement à la méthode de collecte, l'option CAPI présente l'avantage de raccourcir les délais qu'aurait encore nécessité la saisie manuelle après la phase de collecte par rapport à la méthode PAPI.

Une autre leçon apprise à l'issue de cette opération concerne la classification des entreprises dans leur branche d'activité principale. En effet, la collecte sur le terrain n'a pas permis de bien spécifier l'activité de certaines unités. Il aurait été plus commode de recueillir en plus des informations sur les activités réalisées par l'entreprise, les données sur les produits (biens et services) mis sur le marché. Aussi, à l'avenir, ces deux informations (sur les activités réalisées et les produits écoulés) seront-elles simultanément collectées.

Aussi, faudra-t-il dans les prochaines éditions, s'assurer de l'existence d'une clé d'identification unique entre la base de repérage et celle du dénombrement.

Recommandations

Eu égard aux résultats du RGE, l'INSEED tient à formuler les recommandations qui suivent :

✓ à l'endroit du gouvernement :

- poursuivre et renforcer les mécanismes nécessaires pour encourager les unités informelles à se formaliser ;
- promouvoir les branches d'activités mal représentées dans le tissu économique que ce soit en effectif qu'en création de richesse ;,
- poursuivre l'amélioration du climat des affaires ;
- prendre des dispositions pour la mise en vigueur des textes d'application de la loi statistique ;

✓ à l'endroit de la Caisse nationale de sécurité sociale (CNSS) :

- mettre en place des facilités pour amener les chefs d'entreprise à déclarer leur

personnel ;

- ✓ à l'endroit de l'INSEED, du CFE I et de la CNSS :
 - initier la création d'un numéro statistique unique pour chaque entreprise ;
 - promouvoir auprès des entreprises la culture statistique en poursuivant les efforts de communication ;
- ✓ à l'endroit des organisations patronales, professionnelles et syndicales :
 - appuyer l'INSEED à sensibiliser les unités membres sur l'importance de la mise à disposition des statistiques à des fins de décisions.

CONCLUSION

Les résultats du recensement général des entreprises (RGE 2018) qui font l'objet de la présente publication, permettent ainsi au Togo de combler le fossé en données statistiques sur les entreprises résidentes sur le territoire économique. Le système d'informations statistiques sur les entreprises résidentes au Togo se voit donc consolider et les attentes grandissantes des décideurs publics, des investisseurs privés, des entreprises, des chercheurs, des analystes et des organismes nationaux et internationaux peuvent désormais être satisfaites. Plusieurs questions importantes sur la structure des entreprises qui justifient le bien-fondé de cette étude trouvent enfin des réponses tangibles.

Ainsi, le RGE a permis de dénombrer au Togo 119 318 unités économiques, qu'elles soient des établissements uniques, sièges ou secondaires. Mais l'effectif des unités économiques sièges et des établissements uniques est de 115 880 dont 85,1% se retrouvent dans le secteur informel contre 14,9% dans le secteur formel. Suivant la répartition spatiale des entreprises, le Grand Lomé concentre à lui seul la plus grande partie des unités économiques (63,4%). Les entreprises sont faiblement représentées dans les autres régions : région des Plateaux (10,1%), région Maritime (8,3%), région Centrale (6,8%), région de la Kara (6,0%) et la région des Savanes (5,4%). Selon la branche d'activité, plus de 80% des unités économiques (y compris les établissements secondaires) exercent pour activité principale respectivement le « commerce » (39,6%), les « activités de fabrication » (24,8%) et les « autres activités de services non classées ailleurs » (17,0%).

Il en ressort de plus des informations valides qui ont permis d'estimer le chiffre d'affaires global de 2016 à 2 958,6 milliards de francs CFA ; les grandes entreprises (qui représentent 0,4% des unités dénombrées) produisent 77,5% de ce chiffre d'affaires tandis que les moyennes entreprises (2,7% de l'ensemble des unités dénombrées) réalisent 15,7% de ce chiffre d'affaires. Quant aux petites entreprises qui constituent la grande majorité (96,9%) des entreprises recensées, elles ne réalisent que 6,8% de ce chiffre d'affaires global en 2016. En termes de branche d'activité, le « commerce » est l'activité qui génère la plus grande part du chiffre d'affaires (32,4%). Elle est suivie par les branches « activités de fabrication » et « production et distribution d'électricité et de gaz » qui réalisent respectivement 18,3% et 10,1%. Du point de vue de la forme d'exploitation, la branche « commerce » occupe toujours la première place en produisant 31,6% du chiffre d'affaires des entreprises formelles contre 54,2% du chiffre d'affaires des entreprises informelles. Dans le secteur informel, c'est l'activité « hébergement et restauration » qui vient en deuxième position en réalisant 26,4% du chiffre d'affaires.

L'opération a également permis de connaître les caractéristiques sociodémographiques des chefs d'entreprises. Les résultats indiquent que le rôle des femmes est non négligeable dans l'économie togolaise. D'une part, quatre femmes sur dix (41,7%) occupent des fonctions de responsabilité dans les unités économiques recensées et d'autre part, les femmes sont très présentes dans le « commerce », la « fabrication » et les « activités de services personnels ». Les résultats montrent en outre que 59,1% des chefs d'entreprise sont jeunes, avec un âge compris entre 25 et 44 ans.

Les informations valides ont permis de dénombrer au 31 décembre 2016 un effectif de 323 866 emplois.

Un autre acquis du RGE est d'avoir permis de finaliser l'adaptation de la première révision de la nomenclature d'activités des Etats membres d'AFRISTAT (NAEMA rev1) et de la première

révision de la nomenclature des produits des Etats membres d'AFRISTAT (NOPEMA rev1) aux réalités nationales. En effet, les résultats ont aidé à consolider les versions pré-validées de la nomenclature togolaise d'activités (NTA) et de la nomenclature togolaise de produits (NTP) avec les résultats de la codification et du traitement des données issues du terrain. Ainsi, depuis décembre 2018, le Togo dispose des nomenclatures togolaises d'activités (NTA) et de produits (NTP) validées par le système statistique national.

Enfin, avec les résultats du RGE, la mise à jour du répertoire national des entreprises à des fins statistiques est envisageable. Ces travaux de mise à jour ont d'ores et déjà commencé et permettront d'enrichir le fichier des entreprises utilisé par la comptabilité nationale. Cela permettra de mettre en œuvre le système de comptabilité nationale 2008 (SCN 2008) avec plus de facilité pour les statistiques relatives aux entreprises.

Dans cet ordre d'idées, les données du RGE apportent déjà des bienfaits, en ce sens que les opérations statistiques entrant dans le cadre de l'élaboration des comptes nationaux d'une nouvelle année de base s'appuient ou s'appuieront sur ces données. Pour preuve, la base de données pour le recensement des institutions sans but lucratif (ISBL) en cours actuellement sur toute l'étendue du territoire s'est fortement appuyée sur les données recueillies lors du RGE.

Malgré ces acquis indiscutables du RGE, la réalisation de l'opération n'a pas été sans difficultés. Ces difficultés sont essentiellement dues au retard dans l'acquisition du matériel dédié au recensement, au non recrutement d'un Conseiller Technique Principal (CTP) et au mauvais positionnement de certaines unités économiques dues au dysfonctionnement des GPS incorporés aux tablettes numériques.

L'acquisition du matériel informatique et des tablettes numériques prévue en juin 2017, n'a été effectif qu'en octobre 2017, soit quatre (4) mois de retard. Ce retard s'est répercuté sur le déroulement de toutes les phases de l'opération. Ainsi, le dénombrement prévu au cours de la période de septembre à octobre 2017, n'a finalement pu se réaliser qu'au cours de la période de janvier à mars 2018.

L'une des plus grandes menaces du succès de ce recensement a été la réticence des opérateurs économiques à se soumettre à l'opération ou encore la faible collaboration avec les agents recenseurs et leurs équipes. Cette difficulté a entraîné des pertes de temps énormes aux agents sur le terrain et une couverture partielle des zones de dénombrement. Une collecte complémentaire a donc été réalisée en septembre 2018 et a permis d'améliorer la couverture des zones de recensement et des entreprises formelles.

ANNEXES

Annexe 1: Concepts et définitions

Un **établissement** est défini comme une unité économique située en un lieu géographiquement bien distinct, dans lequel s'exercent des activités de production ou de vente de biens et de services. Une entreprise est donc un établissement ou un ensemble d'établissements.

On distingue trois catégories d'établissement :

- ✓ **L'établissement unique** : ne possède ou ne contrôle pas d'autres établissements, n'est contrôlé par aucun autre établissement. Il se confond à l'entreprise ;
- ✓ **Le Siège social** : est un établissement abritant les organes décisionnels de l'entreprise. Sur le plan juridique, les établissements possédés dépendent du siège social.

Les entreprises peuvent être classées selon leur taille en grandes entreprises, moyennes entreprises et petites entreprises.

Ainsi, trois principaux groupes d'entreprises sont définis selon les critères de l'Office Togolais des Recettes (OTR).

➤ **Les petites entreprises**

Il s'agit de celles dont le chiffre d'affaires hors taxe est inférieur à 60 millions de francs CFA ;

➤ **Les moyennes entreprises**

Elles rassemblent les entreprises dont le chiffre d'affaires est supérieur ou égal à 60 millions et inférieur à 1 milliards de francs CFA.

➤ **Les grandes entreprises**

Ce sont les entreprises dont le chiffre d'affaires est supérieur ou égale à 1 milliards de francs CFA.

La forme juridique d'une unité économique définit les règles qui lui sont applicables (son statut) au regard de la loi : modalités de constitution, capital social minimum, rapport entre les associés, modalités d'imposition des bénéfices, etc. Il existe trois grandes formes juridiques : l'entreprise individuelle, les sociétés et les institutions sans but lucratif.

➤ **L'entreprise individuelle**

L'entreprise individuelle est dirigée par une seule personne physique, qui sert son propre intérêt. L'entrepreneur peut être un commerçant, un artisan ou un indépendant intellectuel. Sur le plan fiscal le patrimoine de l'entreprise n'est pas séparé de celui de l'entrepreneur.

➤ **La société**

Une société est définie comme un acte juridique par lequel deux ou plusieurs personnes conviennent par un contrat d'affecter à une entreprise commune des biens (sommes d'argent, voitures, immeubles) ou leur industrie (compétences...) en vue de partager le bénéfice ou de profiter de l'économie qui pourra en résulter. Elle désigne également la personne morale créée par le contrat de société. En tant que personne morale, la société dispose d'un patrimoine composé à l'origine des biens apportés par les associés ou les actionnaires. La personnalité

morale d'une société est acquise lors de l'immatriculation de celle-ci au CFE (Centre de Formalité des Entreprises).

Dans le contexte du RGE, elle rassemble :

- ✓ les Sociétés anonymes (SA) à participation publique ;
- ✓ les Sociétés Anonymes (SA) ;
- ✓ les Sociétés anonymes unipersonnelles (SAU) ;
- ✓ les Sociétés à Responsabilité Limitée (SARL) ;
- ✓ les Sociétés à Responsabilité Limitée Unipersonnelle (SARL U) ;
- ✓ les Sociétés en Commandite Simple (SCS) ;
- ✓ les Sociétés en Nom Collectif (SNC) ;
- ✓ les Sociétés en Participation (SP) ;

➤ **Institution sans but lucratif au service des ménages (ISBLSM)**

Sigle particulièrement utilisé pour la comptabilité nationale, les ISBLSM ont pour fonction principale de produire des services non marchands pour les ménages, ou encore de vendre des services marchands à un prix économiquement non significatif (sans profit).

Leurs ressources proviennent en premier lieu des contributions volontaires des ménages et des subventions publiques, mais aussi des revenus de la propriété et parfois du produit de la vente des services marchands. A ce titre, elles ne réalisent pas de chiffre d'affaires. On prend plus tôt en compte les coûts de réalisation de leurs activités.

Les ISBLSM sont présentes dans des domaines très divers tels que ceux de la politique et le social (partis politiques, syndicats...), religieux (églises), culturel, sportif, santé, économique (associations de consommateurs).

Elles regroupent dans le cadre du RGE :

- ✓ les Groupements d'Intérêt Economique (GIE) ;
- ✓ les Coopératives ;
- ✓ les Associations/Syndicats professionnels ;
- ✓ les Organisations non gouvernementales (ONG).

Annexe 2: Secteur d'activité, chiffre d'affaires et formes juridiques (%)

Section	Entreprises individuelle	Sociétés	Autres
B. Activités extractives	0,1	2,4	-
C. Activités de fabrication	5,1	21,6	0,2
D. Production et distribution d'électricité	-	10,6	-
E. Production et distribution d'eau, assainissement	0,6	0,8	-
F. Construction	7,2	8,2	-
G. Commerce	60,9	29,0	7,4
H. Transports et entreposage	1,7	5,1	0,0
I. Hébergement et restauration	11,5	0,8	0,0
J. Information et communication	0,7	11,3	-
K. Activités financières et d'assurance	0,8	6,0	92,4
L. Activités immobilières	0,3	0,1	-
M. Activités spécialisées, scientifiques	1,7	1,1	-
N. Activités de services de soutien et d	0,7	0,9	0,0
P. Enseignement	2,3	0,2	0,0
Q. Activités pour la santé humaine et l'	0,9	0,2	0,0
R. Activités artistiques, sportives et r	1,6	0,1	0,1
S. Autres activités de services n.c.a	2,2	0,3	0,0
Z. Activités non classées	1,7	0,5	-
Total	100,0	100,0	100,0

Source : INSEED, RGE 2018

Annexe 3: Secteur d' activité, chiffre d' affaires et régions administratives (%)

Section	Grand Lomé	Maritime	Plateaux	Centrale	Kara	Savanes	Total
B. Activités extractives	2,2	0,0	0,0	-	0,0	-	1,9
C. Activités de fabrication	14,7	75,1	6,9	11,3	4,0	2,4	17,4
D. Production et distribution d'électricité	9,5	-	-	-	0,1	-	10,3
E. Production et distribution d'eau, assainissement	0,8	0,0	-	1,0	0,1	0,0	0,7
F. Construction	8,6	0,3	0,3	0,2	10,5	1,3	7,5
G. Commerce	35,3	8,2	41,8	46,6	64,5	71,0	32,9
H. Transports et entreposage	4,9	0,0	0,0	0,2	0,6	1,1	4,2
I. Hébergement et restauration	1,9	9,1	22,9	3,3	9,0	2,4	2,6
J. Information et communication	10,0	0,0	0,1	26,8	0,2	4,4	8,8
K. Activités financières et d'assurance	7,0	1,4	12,7	4,9	7,2	14,2	6,4
L. Activités immobilières	0,1	0,0	0,0	0,0	0,0	-	0,1
M. Activités spécialisées, scientifiques	1,3	0,1	0,4	0,5	0,2	0,1	1,1
N. Activités de services de soutien et d	0,9	0,0	0,3	0,1	0,1	0,0	0,8
P. Enseignement	0,6	0,5	1,0	2,3	0,9	0,6	0,6
Q. Activités pour la santé humaine et l'	0,3	0,3	0,1	1,0	1,2	0,1	0,3
R. Activités artistiques, sportives et r	0,8	4,6	12,1	0,5	0,6	0,2	3,2
S. Autres activités de services n.c.a	0,6	0,2	1,4	1,2	0,7	2,0	0,6
Z. Activités non classées	0,8	0,1	0,0	0,1	0,3	0,1	0,7
Total	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100	100,0

Source : INSEED, RGE 2018

Annexe 4: Tableau sur les principaux problèmes dans l'exercice des activités croisés avec la forme juridique (%)

		Forme juridique		
		Entreprises individuelles	Sociétés	Autres
Insuffisance de capital	Oui	72,6	58,2	65,7
	Non	27,4	41,8	34,3
	Total	100,0	100,0	100,0
Concurrence	Oui	62,5	72,3	22,9
	Non	37,5	27,7	77,1
	Total	100,0	100,0	100,0
Besoin en fonds de roulement	Oui	62,0	52,8	52,1
	Non	38,0	47,2	47,9
	Total	100,0	100,0	100,0
Electricité	Oui	50,4	49,2	54,1
	Non	49,6	50,8	45,9
	Total	100,0	100,0	100,0
Cout du financement	Oui	45,9	54,7	44,5
	Non	54,1	45,3	55,5
	Total	100,0	100,0	100,0
Insécurité	Oui	42,8	35,8	33,2
	Non	57,2	64,2	66,8
	Total	100,0	100,0	100,0
Pression fiscale	Oui	42,2	63,1	16,0
	Non	57,8	36,9	84,0
	Total	100,0	100,0	100,0
Débouchés	Oui	38,3	43,4	18,5
	Non	61,7	56,6	81,5
	Total	100,0	100,0	100,0
Accès au crédit	Oui	36,5	45,4	25,8
	Non	63,5	54,6	74,2
	Total	100,0	100,0	100,0
Eau	Oui	35,1	25,6	43,3
	Non	64,9	74,4	56,7
	Total	100,0	100,0	100,0
Infrastructure de transport	Oui	25,6	34,0	34,7
	Non	74,4	66,0	65,3
	Total	100,0	100,0	100,0
Moyens de transport	Oui	25,2	29,9	35,0
	Non	74,8	70,1	65,0
	Total	100,0	100,0	100,0
Obtention de garantie bancaire	Oui	22,6	35,6	19,3

		Forme juridique		
		Entreprises individuelles	Sociétés	Autres
	Non	77,4	64,4	80,7
	Total	100,0	100,0	100,0
Formalités administratives	Oui	19,5	31,6	26,7
	Non	80,5	68,4	73,3
	Total	100,0	100,0	100,0
Approvisionnement en matières premières	Oui	18,6	20,2	11,5
	Non	81,4	79,8	88,5
	Total	100,0	100,0	100,0
Accès aux technologies	Oui	17,2	29,2	36,3
	Non	82,8	70,8	63,7
	Total	100,0	100,0	100,0
Absence ou insuffisance de dialogue secteur public / secteur privé	Oui	16,5	30,5	20,7
	Non	83,5	69,5	79,3
	Total	100,0	100,0	100,0
Corruption	Oui	16,0	25,0	13,4
	Non	84,0	75,0	86,6
	Total	100,0	100,0	100,0
Accès aux marchés publics	Oui	15,5	29,8	10,1
	Non	84,5	70,2	89,9
	Total	100,0	100,0	100,0
Formalisation des entreprises	Oui	14,5	14,7	11,2
	Non	85,5	85,3	88,8
	Total	100,0	100,0	100,0
Insuffisance du personnel qualifié	Oui	6,6	18,4	15,7
	Non	93,4	81,6	84,3
	Total	100,0	100,0	100,0
Législation du travail	Oui	6,7	15,4	8,4
	Non	93,3	84,6	91,6
	Total	100,0	100,0	100,0
Octroi de régimes préférentiels (Zones franches)	Oui	3,0	6,7	2,0
	Non	97,0	93,3	98,0
	Total	100,0	100,0	100,0
Justice	Oui	2,8	8,2	6,7
	Non	97,2	91,8	93,3
	Total	100,0	100,0	100,0

Annexe 5: Questionnaires

REPUBLIQUE TOGOLAISE

Travail-Liberté-Patrie

MINISTERE DE LA PLANIFICATION DU

DEVELOPPEMENT

**INSTITUT NATIONAL DE LA STATISTIQUE ET DES
ETUDES ECONOMIQUES ET DEMOGRAPHIQUES**

(INSEED)



RECENSEMENT GENERAL DES ENTREPRISES

QUESTIONNAIRE GENERAL

CONFIDENTIALITE :

Les articles 8 et 9 de la loi statistique N°2011-014 du 03 juin 2011 au Togo interdisent la divulgation des informations individuelles collectées dans le cadre des enquêtes et recensement statistiques. A ce titre, toutes les informations collectées dans le cadre de ce recensement sont couvertes par le secret statistique. Elles sont confidentielles et ne sauraient être publiées sous forme individuelle. Les résultats ne seront utilisés qu'à des fins statistiques par l'Institut National de la Statistique et des Etudes Economiques et Démographiques (INSEED)

SECTION 0 : RESULTAT DE LA COLLECTE

01. Nombre total de passages	_	Date	Résultat
02. Premier passage		_ _ _ _ _ _ _	_
03. Dernier passage		_ _ _ _ _ _ _	_
Code Résultat : 1-Rempli 2-Partiellement rempli 3-Non rempli, refus 4-Non rempli, unité fermée			

SECTION 1 : EQUIPE DE TERRAIN ET DE BUREAU

Nom et prénoms	Code	Date (JJ MM AAAA)
----------------	------	-------------------

1.1. Agent recenseur : _____	_ _ _ _	_ _ _ _ _ _ _ _ _
1.2. Contrôleur : _____	_ _ _ _	_ _ _ _ _ _ _ _ _
1.3. Superviseur : _____	_ _ _	_ _ _ _ _ _ _ _ _
1.4. Agent codificateur: _____	_ _ _	_ _ _ _ _ _ _ _ _
1.5. Contrôleur codificateur : _____	_ _ _	_ _ _ _ _ _ _ _ _

SECTION 2 : LOCALISATION ET IDENTIFICATION		
2.1. Région/Lomé commune		_ _
2.2. Préfecture/Arrondissement		_ _ _
2.3. Canton/Quartier de Lomé		_ _ _ _
2.4. Village/Ville		_ _ _ _
2.5. Quartier/Quartier de Lomé		_ _ _ _
2.6. Numéro de la zone de recensement	_ _ _ _	
2.7. Numéro de la rue	_ _ _ _	
2.8. Domaine d'implantation	1-Domaine communal 2- Domaine préfectoral	_ _
2.9. Numéro d'ordre du questionnaire (dans la zone de recensement)	_ _ _ _ _	
2.10. Marché	_ _ _	
2.11. Nom ou Raison sociale		
2.12. Sigle usuel/Enseigne commerciale		
2.13. Quartier		
2.14. Nom de la Rue		
2.15. Point de repère		
2.16. Maison/Immeuble		
2.17. a. Téléphone 1 _ _ _ _ _ _ _ _ _	2.17.b. Téléphone _ _ _ _ _ _ _ _ _	2
2.17.c. Téléphone 3 _ _ _ _ _ _ _ _ _	2.18. Fax _ _ _ _ _ _ _ _ _	
2.19. _ _ _ Boite Postale _ _ _ _ _		
2.20. Coordonnées GPS de l'unité	d d m m s s s	
	2.20.a. Longitude	_ _ _ _ _ _ _ _ _ _ _ _ _ _ _
	2.20.b. Latitude	_ _ _ _ _ _ _ _ _ _ _ _ _ _ _
2.21. Site internet	2.22. E-mail	
2.23. a. Nom et prénoms du répondant		
2.23.b. Fonction du répondant		

SECTION 2 : LOCALISATION ET IDENTIFICATION	
2.23.c. Téléphone du répondant	2.23. d. E-mail du répondant
2.24. Année de création officielle de l'unité	
2.25. Année de démarrage effectif des activités de l'unité	
2.26. Processus de constitution de l'unité 1. Création ex nihilo 2. Achat d'un fonds existant 3. Reprise d'activité 4. Location gérance d'un fonds de commerce 5-Fusion-Réunion 6-Legs 7-Fusion-absorption 8-Scission 9-Autre à préciser :	
2.27. Nature de l'unité recensée 1-Mine ou carrière 2-Usine 3-Dépôt, entrepôt ou remise 4-Magasin de vente ou boutique 5-Atelier et magasin de vente 6-Etablissement d'hébergement 7- Bureau ou cabinet 08- Equipement collectif sans hébergement et complexes spécialisés 09. Etablissements de formation 10. Formations sanitaires 98. Autres (à préciser)	
2.28. Statut d'occupation du lieu d'exercice d'activité 1-Propriétaire 2-Locataire 3-Bail 4- Don (occupation gratuite) 5- Propriété familiale 9-Autre à préciser	
2.29. Quelle est la forme juridique de l'unité ? 01- Entreprise individuelle 02- Société Anonyme (SA) à participation publique 03- Société Anonyme (SA) 04-. Société Anonyme Unipersonnelle (SAU) 05-Société à Responsabilité Limitée (SARL) 06-Société à Responsabilité Limitée Unipersonnelle (SARLU) 07- Société en Commandite Simple (SCS) 08-Société en Nom Collectif (SNC) 09-Société en Participation (SP) 10.Groupement d'Intérêt Economique (GIE) 11- Coopérative 12. Association/ Syndicat professionnel 13- Organisation non gouvernementale (ONG) 98. Autre à préciser :	
NB : Si Q2.29 = 10, 11, 12 ou 13, continuez. Sinon, allez à Q3.1	
2.30. Les revenus ou profits de l'unité sont-ils distribués entre les instances dirigeantes ou les membres de l'unité ? 1. Oui 2. Non	
2.31. Contrôle de l'unité par les pouvoirs publics a- Les responsables de l'unité sont-ils nommés par les pouvoirs publics ou avec leur autorisation ? 1. Oui 2. Non b- Votre unité est-elle capable de déterminer son programme en étant apte à modifier ses statuts ou à se dissoudre sans une approbation des pouvoirs publics ? 1. Oui 2. Non	

SECTION 2 : LOCALISATION ET IDENTIFICATION	
2.32. Contrôle de l'unité par les entreprises a- Les responsables de l'unité sont-ils nommés par les entreprises ou avec leur autorisation ? 1. Oui 2. Non b- Votre unité est-elle capable de déterminer son programme en étant apte à modifier ses statuts ou à se dissoudre sans une approbation des entreprises? 1. Oui 2. Non	

SECTION 3 : EMPLOIS			
(partie à renseigner si possible par le responsable des ressources humaines ou le comptable)			
3.1. Effectifs du personnel de l'unité au 31 décembre 2016			
	Hommes	Femmes	Total
Permanents	_ _ _ _	_ _ _ _	_ _ _ _
Temporaires/Saisonniers	_ _ _ _	_ _ _ _	_ _ _ _
Aides familiaux	_ _ _ _	_ _ _ _	_ _ _ _
Total	_ _ _ _	_ _ _ _	_ _ _ _
3.2. Quelle est la durée totale travaillée (en mois) par les temporaires / saisonniers en 2016 ?			
	Hommes	Femmes	Total
Temporaires/Saisonniers	_ _ _ _	_ _ _ _	_ _ _ _
3.3. Origine du personnel de l'unité au 31 décembre 2016			
	Hommes	Femmes	Total
Togolais	_ _ _ _	_ _ _ _	_ _ _ _
Autre UEMOA	_ _ _ _	_ _ _ _	_ _ _ _
Africains hors UEMOA	_ _ _ _	_ _ _ _	_ _ _ _
Hors Afrique	_ _ _ _	_ _ _ _	_ _ _ _
Total	_ _ _ _	_ _ _ _	_ _ _ _
3.4. Qualification du personnel de l'unité au 31 décembre 2016			
	Hommes	Femmes	Total
Cadres supérieurs	_ _ _ _	_ _ _ _	_ _ _ _
Cadres moyens	_ _ _ _	_ _ _ _	_ _ _ _
Autres employés	_ _ _ _	_ _ _ _	_ _ _ _
Total	_ _ _ _	_ _ _ _	_ _ _ _
3.5. Quels critères privilégiez-vous pour le recrutement de votre personnel qualifié ? (Indication : Lire les variables)	Classer par ordre d'importance, avec 1 pour le principal critère et 5 pour le moins important		
	a- Nombre d'années d'expérience dans le secteur	1.	_ _
	b- Niveau de diplôme	2.	_ _
	c- Compétences techniques	3.	_ _
	d- Connaissance d'au moins une langue étrangère	4.	_ _
	e- Relationnel	5.	_ _
f- Autre (à préciser).....			
	1- Recrutement direct par l'entreprise		_ _

SECTION 3 : EMPLOIS		
(partie à renseigner si possible par le responsable des ressources humaines ou le comptable)		
3.6. Par quels canaux recrutez-vous votre personnel qualifié ? 1= Oui 2= Non	2- Recrutement par un cabinet ou un établissement de formation 3- Recrutement par l'ANPE 9-Autre (à préciser).....	☐ ☐ ☐
3.7. (Si dans les réponses à Q3.6, on a OUI à 1 alors posez la question) Quelles sont les moyens de communication de vos avis de recrutement ? 1= Oui 2= Non	1. Annonce par Internet 2. Annonce dans la presse écrite 3. Annonce sur les radios 4. Affiches 5. Bouche à oreilles-	☐ ☐ ☐ ☐ ☐
3.8. Eprenevez-vous des difficultés à recruter le personnel dont vous avez besoin ? 1-Oui 2- Non	Si Q3.8=1 continuez, sinon allez à Q4.1	☐
3.9. Précisez les types de difficulté 1= Oui 2= Non	1- Insuffisance de personnel qualifié dans le secteur 2- Niveau de salaire 3- Absence de profil recherché 9-Autre (à préciser).....	☐ ☐ ☐ ☐

SECTION 4 : ENREGISTREMENTS ADMINISTRATIFS, TENUE DE COMPTABILITE ET AUTRES INFORMATIONS		
4.1. Statut de l'unité 1-Etablissement unique 2-Etablissement principal (Siège) 3-Etablissement secondaire	Si Q4.1=1 ou 2 continuez, sinon allez à Q4.29	☐
4.2. Avez-vous effectué les formalités de création de votre unité au Centre de formalités des entreprises (CFE) ? 1-Oui 2- Non	Si Q4.2=1 continuez, sinon allez à Q4.4	☐
4.3. Quel est votre numéro CFE ?		
4.4. Votre unité est-elle inscrite au Registre du commerce ? 1-Oui 2- Non	Si Q4.4=1 continuez, sinon allez à Q4.6	☐
4.5. Quel est votre numéro d'inscription au Registre du commerce ?		
4.6. Disposez-vous d'un numéro d'identification fiscale (NIF) ? 1-Oui 2- Non	Si Q4.6=1 continuez, sinon allez à Q4.8	☐
4.7. Quel est votre numéro d'identification fiscale (NIF) ?		
4.8. Disposez-vous d'un numéro de la Caisse nationale de sécurité sociale (CNSS) ? 1-Oui 2- Non	Si Q4.8=1 continuez, sinon allez à Q4.11	☐

SECTION 4 : ENREGISTREMENTS ADMINISTRATIFS, TENUE DE COMPTABILITE ET AUTRES INFORMATIONS					
4.9. Quel est votre numéro de la CNSS					
4.10. Avez-vous déclaré vos employés à la Caisse Nationale de Sécurité Sociale (CNSS) ? 1-Oui, tous les employés 2-Oui, une partie des employés 3-Non, aucun employé					
4.11. Tenez-vous, pour vos activités, une comptabilité écrite ? 1-Oui 2-Non			Si Q4.11=1 continuez, sinon allez à Q4.16		
4.12. Sous quel système votre comptabilité est-elle tenue ? 1- Comptabilité formelle SYSCOA 2- Comptabilité formelle autre que SYSCOA 3- Comptabilité non formelle (Utilisation des cahiers, notes personnelles, etc.)			Si Q4.12=1 ou 2 continuez, sinon allez à Q4.15		
4.13. Elaborez-vous en fin d'exercice un état financier ou une déclaration statistique et fiscale ? 1-Oui 2-Non			Si Q4.13=1 continuez, sinon allez à Q4.15		
4.14. Quel type (système) d'état financier ou de déclaration statistique et fiscale élaborez-vous en fin d'exercice chaque année ? 1- Système normal 2- Système allégé 3-Système minimal de trésorerie					
4.15. A quel régime d'imposition est soumise votre unité ? 1- Réel normal 2- Réel simplifié 3- Forfait 9- Autre (à préciser).....					
4.16. Quel est le capital social de l'unité à la création FCFA					
4.17. Quel est le capital social actuel de l'unité FCFA					
4.18. Répartition du capital social		Part (%) Privé national		Part (%) Privé étranger	
Capital social à la création					
Capital social actuel					
4.19. Avez-vous des établissements secondaires ? Non				1-Oui 2-	Si Q4.19=1 continuez, sinon allez à Q4.22
4.20. Combien d'établissements secondaires avez-vous ?					
4.21. Informations sur les établissements secondaires					
N° de lignes	Nom de l'établissement secondaire	Localisation précise (Ville, Pays)	Activités principales		Code NTA
1					
2					
3					

[illegible]

SECTION 4 : ENREGISTREMENTS ADMINISTRATIFS, TENUE DE COMPTABILITE ET AUTRES INFORMATIONS					
4.36. Quel est le numéro d'inscription au Registre du commerce de votre entreprise mère ?					
4.37. Avez-vous connaissance si votre entreprise mère dispose d'un numéro d'identification fiscale (NIF) ? <i>1-Oui</i> <i>2- Non</i>	Si Q4.37=1 continuez, sinon allez à Q5.1				
4.38. Quel est le numéro d'identification fiscale (NIF) de votre entreprise mère ?					

SECTION 5 : INFORMATIONS SUR LE DIRIGEANT	
5.1. Quelle fonction occupe celui qui dirige cette unité ? 1- <i>Président Directeur Général</i> 2- <i>Directeur Général</i> 3- <i>Directeur Exécutif</i> 4- <i>Directeur</i> 5- <i>Patron</i> 6- <i>Gérant</i> 7- <i>Pas de fonction spécifique</i> 9- <i>Autre (à préciser).....</i>	
5.2. Le dirigeant est-il le propriétaire/fondateur de l'unité ? 1- <i>Oui</i> 2- <i>Non</i>	
5.3. Sexe du dirigeant 1- <i>Masculin</i> 2- <i>Féminin</i>	
5.4. Age du dirigeant (en année révolue)	
5.5. Nationalité du dirigeant 1- <i>Togolais</i> 2- <i>Ressortissant autres pays UEMOA</i> 3- <i>Ressortissant CEDEAO (hors UEMOA)</i> 4- <i>Ressortissant autres pays africains (hors CEDEAO)</i> 5- <i>Ressortissant autres pays (hors Afrique)</i>	
5.6. Niveau d'instruction du dirigeant 1- <i>Sans instruction</i> 2- <i>Alphabétisé</i> 3- <i>Primaire</i> 4- <i>Secondaire premier cycle</i> 5- <i>Secondaire deuxième cycle</i> 6- <i>Supérieur</i>	

SECTION 6 : UTILISATION DES TIC					
6.1.	Utilisez-vous au moins un ordinateur dans votre entreprise?		1-Oui	2- Non	
6.2.	Votre entreprise dispose-t-elle d'une connexion internet ?	1-Oui	2-	Si Q6.2=1 continuez, sinon allez à Q6.5	
Non					
6.3.	Par quel type de connexion avez-vous accès à internet ?		1-connexion internet fixe	2- connexion internet mobile	
	3- connexion internet (fixe et mobile)		4- connexion par satellite (VSAT)		
6.4.	Quel est votre fournisseur d'accès internet ?		1- Togo Télécom	2- CAFE informatique	
	4- Moov		5- VSAT	3- Togo cellulaire	
	9- Autre (à préciser).....				
6.5.	Votre entreprise effectue-t-elle des opérations d'affaires sur internet ?		1- Oui	2- Non	

SECTION 6 : UTILISATION DES TIC

INSTRUCTION : Si l'unité est un établissement secondaire (Q4.1=3) --->ALLEZ A LA SECTION 11, Sinon continuer.

SECTION 7 : ENVIRONNEMENT DES AFFAIRES

7.1.	Que pensez-vous de l'environnement des affaires au Togo ? 1- Bon 2- Assez bon 3- Mauvais 4- Sans opinion		__
7.2.	Rencontrez-vous des difficultés dans le développement de vos activités ? 1- Oui 2- Non	Si Q7.2=1 continuez, sinon allez à Q7.4	__
7.3.	Difficultés rencontrées	1- Oui 2- Non	Difficultés rencontrées
a.	Pression Fiscale	__	b. Formalités administratives
c.	Accès aux crédits	__	d. Concurrence
e.	Coût du Financement	__	f. Justice
g.	Infrastructure de transport	__	h. Débouchés
i.	Moyens de transport	__	j. Octroi de régimes préférentiels (Zones franches)
k.	Corruption	__	l. Absence ou insuffisance de dialogue secteur public / secteur privé
m.	Approvisionnement en matières premières	__	n. Législation du travail
o.	Insuffisance du personnel qualifié	__	p. Formalisation des entreprises
q.	Electricité	__	r. Eau
s.	Insuffisance de capital	__	t. Accès aux technologies
u.	Obtention de garantie bancaire	__	v. Insécurité
w.	Accès aux marchés publics	__	x. Besoin en fonds de roulement
Autre 1 (à préciser) :			
Autre 2 (à préciser) :			
7.4.	Dans l'exercice de vos activités, comment appréciez-vous le nombre d'impôts et taxes auxquels vous êtes assujetti ? 1- Elevé 2- Acceptable 3- Sans opinion		__
7.5.	Dans l'exercice de vos activités, votre unité bénéficie-t-elle d'une exonération pour certains impôts et taxes ? 1-Oui 2- Non		__

SECTION 8 : ACCES AUX FINANCEMENTS

8.1. Avez-vous fait une demande de prêt auprès d'une institution financière ces deux dernières années ? 1-Oui 2- Non		Si Q8.1=1 continuez, sinon allez à Q8.5	_ _
8.2. Auprès de quelle institution financière avez-vous fait une demande de prêt au cours de ces deux dernières années ? 1= Oui 2= Non	a- Institutions bancaires nationales b- Institutions bancaires internationales c- Institutions de micro finance d-Autre (à préciser).....		_ _ _ _ _ _ _ _
8.3. Avez-vous obtenu ce prêt ? 1-Oui 2- Non		Si Q8.3=2 continuez, sinon allez à Q8.5	_ _
8.4. Pourquoi n'avez-vous pas obtenu de prêt ? 1- Dossier incomplet 2- Pas de garantie 9- Autre (à préciser)			_ _
8.5. Votre entreprise a-t-elle bénéficié, au cours de ces deux dernières années, des fonds des programmes ou projets nationaux ? 1-Oui 2- Non		Si Q8.5=1 continuez, sinon allez à Q8.7	_ _
8.6. Quel(s) est(sont) ce(s) programme(s) ou projet(s) national(aux) 1- 2- 3- 4-			
8.7. Avez-vous bénéficié d'autres sources de financement de vos activités au cours des deux dernières années ? 1-Oui 2- Non		Si Q8.7=1 continuez, sinon allez à Q9.1	_ _
8.8. Quelles sont ces sources de financement ? 1- 2- 3- 4-			

SECTION 9 : SYSTEME JUDICIAIRE-INSTANCE DE REGLEMENT DE CONFLITS

9.1. Avez-vous déjà eu affaire à la justice dans l'exercice de vos activités ? 1-Oui 2- Non		Si Q9.1=1 continuez, sinon allez à Q9.4	_ _
9.2. Pour quels problèmes ? 1= Oui 2= Non	a- Licenciement d'employés b- Litige foncier c- Non-respect des engagements d- Abus de biens sociaux		_ _ _ _ _ _ _ _

SECTION 9 : SYSTEME JUDICIAIRE-INSTANCE DE REGLEMENT DE CONFLITS		
	e- Autre (à préciser).....	
9.3. Comment appréciez-vous le niveau de confiance que vous avez pour le système judiciaire dans l'exercice de vos activités ? 1- Très confiant 2- Confiant 3- Pas confiant 4- Indifférent		
9.4. Connaissez-vous la Cour d'Arbitrage du Togo (CATO) de la CCIT? 1- Oui 2- Non	Si Q9.4=1 continuez, sinon allez à Q9.7	
9.5. Avez-vous eu recours au service de la Cour d'Arbitrage du Togo ? 1- Oui 2- Non		
9.6. Quel est votre niveau de satisfaction suite au recours 1- Très satisfait 2- Satisfait 3- Pas satisfait 4- Indifférent		
9.7. Etes-vous prêt à faire recours à la Cour d'Arbitrage du Togo en cas de besoin ? 1- Oui 2- Non		
9.8. En dehors de la justice et de la Cour d'Arbitrage du Togo, faites-vous recours en cas de conflit à d'autres structures ? 1- Oui 2- Non	Si Q9.8=1 continuez, sinon allez à Q10.1	
9.9. Citez les 3 structures les plus fréquentées 1- 2- 3-		

SECTION 10 : APPRECIATION DES SERVICES PORTUAIRES		
10.1. Dans l'exercice de votre activité, avez-vous eu recours aux services portuaires? 1- Oui 2- Non	Si Q10.1=1 continuez, sinon allez à la Q11.1	
10.2. Quelle appréciation portez-vous sur les services portuaires 1- Très satisfait 2- Satisfait 3- Pas satisfait 4- Indifférent	Si Q10.2 =3 continuez, sinon allez à la Q11.1	
10.3. Quels sont les problèmes auxquels vous avez été confrontés? 1= Oui 2= Non	a- Lourdeur administrative b- Trop longue attente des navires en rade c- Faux frais d- Lenteur dans les services de manutention e- Autre (à préciser).....	

SECTION 11 : ACTIVITES EXERCEES ET CHIFFRE D'AFFAIRES	
NB : S'il s'agit d'une ISBL (ie S2Q2.29 = 10 ou 11 ou 12 ou 13, alors saisissez le coût total d'intervention à la place du chiffre d'affaires) 11.1. a. Quel est le montant du chiffre d'affaires (CA) hors taxes réalisé en 2015 (respectivement le coût total d'intervention (CTI) de l'ISBL en 2015) ? 11.1.b. Quel est le montant du chiffre d'affaires (CA) hors taxes réalisé en 2016 (respectivement le coût total d'intervention (CTI) de l'ISBL en 2016) ?	CA / (CTI) 2015 FCFA dont chiffre d'affaires à l'exportation FCFA CA / (CTI) 2016 FCFA dont chiffre d'affaires à l'exportation FCFA

11.2. Indiquez les différentes activités exercées par votre unité et leur part (%) dans le chiffre d'affaires de l'unité (respectivement dans le coût total d'intervention de l'ISBL)

(NB : Si S2Q2.29 = 10 ou 11 ou 12 ou 13, alors saisissez la part dans le coût total d'intervention à la place de la part du chiffre d'affaires)

N°	Libellé activités (respectivement domaines d'intervention)	Code NTA	2015		2016	
			Montant	Part (%)	Montant	Part (%)
01						
02						

11.2. Indiquez les différentes activités exercées par votre unité et leur part (%) dans le chiffre d'affaires de l'unité (respectivement dans le coût total d'intervention de l'ISBL)

(NB : Si S2Q2.29 = 10 ou 11 ou 12 ou 13, alors saisissez la part dans le coût total d'intervention à la place de la part du chiffre d'affaires)

N°	Libellé activités (respectivement domaines d'intervention)	Code NTA	2015		2016	
			Montant	Part (%)	Montant	Part (%)
03		_____	_____	____ _	_____	____ _
04		_____	_____	____ _	_____	____ _
05		_____	_____	____ _	_____	____ _
06		_____	_____	____ _	_____	____ _
07		_____	_____	____ _	_____	____ _
08		_____	_____	____ _	_____	____ _
09		_____	_____	____ _	_____	____ _
10		_____	_____	____ _	_____	____ _

11.3. Effectuez-vous des transactions de marchandises avec des non-résidents		
a- Exportation de marchandises ?	1= Oui 2= Non	____ _
b- Importation de marchandises ?	1= Oui 2= Non	____ _
11.4. Effectuez-vous des transactions de services avec des non-résidents		
a- Exportation de services ?	1= Oui 2= Non	____ _
b- Importation de services ?	1= Oui 2= Non	____ _
11.5. Quelle est l'activité principale (déclarée) de l'unité		_____
.....		
.....		

[illegible]

FIN DE L'ENTRETIEN

NB : Remerciez le répondant et le responsable pour leur sollicitude et leur disponibilité avant de quitter l'unité.

TABLE DES MATIERES

SOMMAIRE	I
LISTE DES ILLUSTRATIONS	III
LISTE DES TABLEAUX.....	III
LISTE DES CARTES	IV
LISTE DES GRAPHIQUES.....	V
AVANT-PROPOS	VII
CONTEXTE ET JUSTIFICATION	VIII
RESUME ANALYTIQUE.....	X
SIGLES ET ABREVIATIONS	XII
INTRODUCTION.....	1
Chapitre 0 PRESENTATION DE LA SITUATION SOCIOECONOMIQUE DU TOGO DES ANNEES 2015, 2016 ET 2017	2
Chapitre 1 METHODOLOGIE DU RGE	5
1.1. Objectifs du RGE	5
1.2. Résultats attendus.....	5
1.3. Champ du RGE.....	6
1.4. Phase préparatoire du RGE.....	7
1.4.1. Elaboration des outils de collecte.....	7
1.4.1.1. Les outils du repérage.....	7
1.4.1.2. Les outils du dénombrement.....	8
1.4.2. Phase de cartographie.....	9
1.4.3. Recensement pilote.....	10
1.4.4. Campagne de sensibilisation	10
1.4.4.1. Sensibilisation pour le recensement Pilote	10
1.4.4.2. Sensibilisation pour la collecte principale	10
1.4.5. Recrutement du personnel de terrain	11
1.5. Phase de collecte du RGE	11
1.5.1. Formation du personnel de terrain.....	11
1.5.1.1. Formation des formateurs	11
1.5.1.2. Formation des agents de terrain	12
1.5.2. Organisation de la collecte dans le Grand-Lomé	12

1.5.3.	Organisation de la collecte dans les régions.....	14
1.6.	Stratégies de transmission des données collectées	15
1.6.1.	Transmission des données de l'AR vers le contrôleur.....	16
1.6.2.	Transmission des données du contrôleur vers le superviseur	16
1.6.3.	Transmission des données du superviseur vers le bureau central.....	16
1.7.	Traitement des données.....	16
1.7.1.	Codification des activités	16
1.7.2.	Apurement et tabulation.....	17
1.7.2.1.	Apurement des données.....	17
1.7.2.2.	Tabulation	17
Chapitre 2 CARACTERISTIQUES DES ENTREPRISES		18
2.1.	Répartition spatiale des unités économiques.....	18
2.2.	Forme juridique des unités économiques	22
2.3.	Branches d'activité	24
2.3.1.	Présentation succincte des sections de la nomenclature togolaise d'activités .	24
2.3.2.	Analyse selon la branche d'activité.....	27
2.4.	Conditions de travail.....	30
2.5.	Emploi dans les entreprises dénombrées.....	31
2.5.1.	Emploi et région	32
2.5.2.	Emploi et sexe	32
2.5.3.	Emploi et branche d'activité	34
2.5.4.	Emploi, forme juridique et forme d'exploitation	35
2.6.	Tenue de comptabilité.....	37
2.7.	Forme d'exploitation	39
Chapitre 3 SITUATION ECONOMIQUE ET FINANCIERE DES ENTREPRISES		42
3.1.	Chiffre d'affaires.....	42
3.1.1	Chiffre d'affaires et taille des entreprises.....	42
3.1.2.	Chiffre d'affaires, forme juridique	43
3.1.3.	Chiffre d'affaires et branche d'activités	43
3.1.4.	Chiffre d'affaires des entreprises et régions administratives	44
3.1.5.	Chiffre d'affaires selon la forme d'exploitation	46
3.2.	Financement.....	47
3.2.1	Sollicitation des institutions financières.....	47

3.2.2	Sollicitation d'autres formes de financement.....	49
Chapitre 4 CARACTERISTIQUES SOCIODEMOGRAPHIQUES DES DIRIGEANTS.....		50
4.1.	Sexe et fonction des dirigeants des unités économiques	50
4.2.	Age des dirigeants des unités économiques.....	50
4.3.	Niveau d'instruction des dirigeants des unités économiques	52
4.4.	Nationalité des dirigeants des unités économiques.....	53
Chapitre 5 ENVIRONNEMENT DES AFFAIRES		55
5.1.	Appréciations des difficultés rencontrées par les entrepreneurs	55
5.1.1.	Existence de difficultés selon la forme d'exploitation.....	55
5.1.2.	Type de difficulté selon la forme juridique	55
5.1.3.	Appréciations de la juridiction fiscale au Togo.....	57
5.1.4.	Appréciations du nombre d'impôts selon la forme juridique	57
5.1.5.	Exonération d'impôts selon de la forme juridique.....	57
5.2.	Système judiciaire.....	59
5.2.1.	Principaux problèmes judiciaires relatés par les unités économiques au Togo	59
5.2.2.	Appréciations du système judiciaire	60
5.3.	Services portuaires.....	61
5.3.1.	Utilisation des services portuaires.....	61
Chapitre 6 UTILISATION DES TECHNOLOGIES DE L'INFORMATION ET DE LA COMMUNICATION (TIC).....		63
6.1	Utilisation de l'ordinateur	63
6.2	Utilisation de connexion internet	64
INSUFFISANCES ET LEÇONS APPRISES		66
CONCLUSION		68
ANNEXES		70
Annexe 1: Concepts et définitions.....		70
Annexe 2: Secteur d'activité, chiffre d'affaires et formes juridiques (%).....		72
Annexe 3: Secteur d'activité, chiffre d'affaires et régions administratives (%).....		73
Annexe 4: Tableau sur les principaux problèmes dans l'exercice des activités croisés avec la forme juridique (%)		74
Annexe 5: Questionnaires		76
TABLE DES MATIERES.....		92